

**MICHEL MAZOYER**  
**RELIGION ET IDEOLOGIE A L'EPOQUE IMPERIALE**

<b>Introduction</b>	<b>289</b>
<b>Chapitre I. Les Prières</b>	<b>291</b>
<b>1) L'époque de Muršili II</b>	<b>291</b>
L'Hymne et la Prière de Muršili II à Télipinu	301
L'Hymne et la Prière de Muršili II à la déesse solaire d'Arinna	291
<b>2) L'époque de Muwatalli</b>	<b>303</b>
La Prière de Muwatalli au dieu de l'Orage <i>pīhaššašši</i>	314
La Prière de Muwatalli concernant le culte de Kummanni	314
<b>3) L'époque de Ḫattušili</b>	<b>337</b>
La Prière de Puduhepa à la déesse solaire d'Arinna	337
<b>Chapitre 2. Les Traités</b>	<b>346</b>
<b>1) L'époque de Muršili II</b>	<b>346</b>
Le Traité de Muršili II et Duppi-Tešub de l'Amurru	357
Le Traité de Muršili et Manapa-Tarḫunta	357
<b>2) L'époque de Muwatalli</b>	<b>357</b>
Le Traité de Muwatalli et d'Alakšandu du Wiluša	358
<b>3) L'époque de Ḫattušili</b>	<b>359</b>
Instruction et protocole	362
L'Edit de Ḫattušili III et Ulmi-Tešub de Tarḫuntašša	363
<b>Chapitre 3. Les Fêtes et les Rituels</b>	<b>363</b>
<b>1) Les fêtes et les rituels du Kizzuwatna</b>	<b>365</b>
La fête ( <i>l</i> ) <i>alziyawāš</i>	365
Le rituel d'évocation kizzuwatnien KBo XXIV 45	367
Le rituel de purification	
KUB XXX 31 + XXXII 114 = CTH 479	369
L'Aphasie de Muršili II	371

La fête de Lawanzatiya	374
Les fêtes pour les dieux d'Alep	375
La fête pour <i>IŠTAR</i>	376
<b>2) Les fêtes hittites</b>	<b>377</b>
La fête d'AN.TAH.ŠUM	377
La fête de Nuntarriyašha	379
La grande fête d'automne de Matilla	382
<b>Chapitre 3. Le Mythe du dieu disparu</b>	<b>385</b>
<b>Chapitre 4. Synthèse</b>	<b>389</b>
<b>1) Les relations entre les hommes et les dieux</b>	<b>396</b>
<b>2) La tradition</b>	<b>404</b>
<b>3) L'influence du Kizzuwatna</b>	<b>407</b>
Les dieux d'Alep	409
Hépat	409
<b>4) A propos de quelques divinités hittites à l'apogée du nouvel empire</b>	<b>412</b>
La déesse solaire d'Arinna	412
Les enfants du couple souverain	414
La déesse solaire des enfers ou Lelwani	419
<b>5) Les innovations théologiques</b>	<b>421</b>
<b>6) Le culte</b>	<b>424</b>
<b>7) La purification</b>	<b>426</b>
<b>Conclusion</b>	<b>431</b>
<b>Carte</b>	<b>433</b>

## Introduction

Trois grands rois ont marqué l'apogée de l'empire hittite, Muršili II, Muwatalli II et Hattusili III. Comme J.Freu l'a montré dans les chapitres précédents, il s'agit d'une période très riche sur le plan historique, qu'il est possible de reconstituer en partie grâce à une documentation abondante. Il s'agit de gérer les conquêtes de Šuppiluliuma et les intégrer à l'empire. On tend vers une uniformisation relative, une cohérence idéologique. Une gageure, car il s'agit de contrées très riches sur le plan culturel. La religion est au premier plan dans cet effort intellectuel amorcé dès le règne de Šuppiluliuma.

Intégrer la religion des territoires nouvellement conquis sans renier les origines mêmes de la religion hittite, mise en place à l'époque de Télipinu constitue alors l'orientation que semble donner le pouvoir politique. C'est à ce travail que s'atteleront les intellectuels de la cour impériale. Un gigantesque travail à la mesure de la taille de l'empire qui a été dessiné par Šuppiluliuma a entraîné des modifications significatives dans le domaine religieux.

Dans ce chapitre, nous examinerons cette évolution de la religion à travers l'examen des prières, des traités, des fêtes et des rituels. Il apparaît que les modifications qu'on observe sont dues en grande partie à l'influence du sud de l'Anatolie, mais que celles-ci ont été intégrées dans un canevas religieux mis en place aux cours des siècles précédents par les théologiens hittites.

Il est intéressant d'observer comment s'articulent l'idéologie et la religion aux exigences politiques nouvelles. Il s'agit de donner une lecture nouvelle cohérente et de l'intégrer à l'histoire et à la tradition d'une civilisation ancienne.

On peut écarter d'emblée l'idée que la religion et l'idéologie hittites seraient un canevas figé incapable de se transformer selon l'évolution matérielle du monde ambiant. Il nous appartient dès lors de saisir les grandes orientations de cette évolution.

## Chapitre I. Les Prières

### 1) L'époque de Muršili II

#### L'Hymne et la Prière de Muršili II à Télipinu<sup>1</sup>

La Prière de Muršili II à Télipinu sont liés aux circonstances qui marquèrent les premières années du règne de Muršili II. Nous savons que celles-ci ont été marquées par la lutte contre les Gasgas de la région de Dumitta, ville sanctuaire consacrée à Télipinu<sup>2</sup>. Les prières de Muršili II, comme les autres prières royales, renvoient régulièrement à la situation politique du moment. Il en va ainsi, par exemple, des Prières de Muršili II relatives à la peste : la veuve du roi d'Egypte demanda à Šuppiluliuma I de lui envoyer un de ses fils afin qu'il devienne son époux et roi d'Egypte. Šuppiluliuma céda à cette requête, mais le prince royal fut assassiné par les Egyptiens qui s'opposaient au mariage<sup>3</sup>. Pour se venger, Šuppiluliuma entreprit une expédition militaire dans la Beqa'a. Les troupes hittites en rapportèrent une épidémie, qui dura jusqu'au règne de Muršili II. Pour conjurer cette épidémie, Muršili adressa différentes prières aux divinités du panthéon (Prières de Muršili II au sujet de la peste, CTH 378 ; Prière de Muršili II à tous les dieux, CTH 379).

Quoiqu'elle soit désignée dans son ensemble par le colophon comme un *arkuwar* (*A*, Vo IV 19-21), la Prière de Muršili II à Télipinu comporte un *mugawar* pour faire rentrer le dieu, un hymne à la divinité contenant l'*arkuwar* proprement dit, ainsi

<sup>1</sup> Dans le texte La Prière de Muršili à Télipinu.

<sup>2</sup> J.Freu, même volume p.21.

<sup>3</sup> J.Freu, *Šuppiluliuma et la veuve du pharaon*, Collection Kubaba, Série Antiquité, Paris, 2005.

qu'une demande de bénédiction pour la réalisation des voeux formulés<sup>4</sup>.

Les tablettes datent de l'époque de Muršili II, mais comme celles de l'Hymne et la Prière à la déesse solaire d'Arinna (CTH 376), elles ont été probablement adaptées d'un modèle ancien<sup>5</sup>. Entre le Mythe de Télipinu et la Prière, on relève un intervalle de deux siècles au cours desquels des prières analogues à celles que nous étudions ont sans doute été rédigées. Les plus anciennes versions ont peut-être été rédigées dès l'époque de Télipinu ou de ses successeurs immédiats, ce qui est la marque d'un conservatisme évident à l'époque de Muršili II. O. Carruba et Ph.H.J.Houwink

ten Cate<sup>6</sup> ont montré l'archaïsme de la langue et de la graphie ; E.Neu et Ch.Rüster ont souligné l'archaïsme du *ductus*<sup>7</sup>.

#### Traduction<sup>8</sup>

Cette tablette, le scribe, pour le dieu, (la) récite journellement et prononce l'hymne au dieu :

« Toi, ô Télipinu, tu es un dieu puissant (et) vénérable, Muršili, le roi, ton serviteur, et la reine, ta servante, m'ont fait ve[n]ir et (m'ont dit) : 'Va, Télipinu, notre seigneur, notre dieu principal, invoque-le.'

Que Télipinu, le vénérable, (soit) là-haut dans le ciel, parmi les dieux, qu'il (soit) dans la mer ou encore qu'il (soit) allé se promener dans les montagnes, qu'il (soit) allé à la bataille dans un pays ennemi,

que maintenant le parfum le plus suave, l'huile du cèdre t'appelle. De nouveau reviens dans le temple et voici que je t'évoque avec un gros pain et une libation. Sois appelé et pour ce que je te

<sup>6</sup> O.Carruba, « Die Chronologie der Heth. Texte und die Heth. Geschichte der Großreichszeit », *Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft*, Supp. I, 1969, pp.237, 239-244; Ph. H. J. Houwink ten Cate, *The Records of the Early Hittite Empire (c. 1450-1380 B.C.)*, Nederlands Historisch-Archaeologisch-Instituut, Istanbul, 1970, pp.33-35.

<sup>7</sup> E.Neu et Ch.Rüster, *Hethitische Keilschrift-Paläographie II, StBoT 21*, Wiesbaden, 1975, pp.3-7.

<sup>8</sup> La traduction est de l'auteur (*La vie cultuelle de Télipinu*, à paraître). Elle respecte la division du texte hittite en paragraphe.

<sup>4</sup> Il semble que le terme d'*arkuwar*, employé dans le colophon pour désigner cette prière, ne convienne qu'à la partie centrale de la prière, qui est un hymne (E.Laroche, « La prière hittite: vocabulaire et typologie », *Ann. EPHE*, 1964-65, p.17).

Le *mugawar* et l'*arkuwar* sont des prières d'origine anatolienne. Le *mugawar* est issu du Mythe de Télipinu : on appelle un dieu disparu. L'*arkuwar* présente la forme d'un plaidoyer, on se défend, en effet, d'une accusation. On s'excuse. Nous connaissons à ce jour une dizaine d'*arkuwar*, dont quatre sont de l'époque de Muršili II. Pour l'*arkuwar*, voir E.Laroche, *loc.cit.*, pp.13-20 ; S.Alp, *Die Verpflichtungen sahhan et huzzi in einem Maṣat Brief, OrNs LIX/2*, 1990, pp.111-112 ; C.Melchert, « Hittite *arku*-‘Chant, Intone’ vs *arkuwa(i)*- ‘Make a plea’ », *JCS* 50, pp.45-51. L'hymne, qui est d'origine mésopotamienne, ne concerne qu'un petit nombre de textes s'adressant à des divinités d'origine mésopotamienne, mais aussi à quelques divinités hittites, comme la Prière de Muršili II à Télipinu et celle du même roi à la déesse solaire d'Arinna. L'hymne contenu dans la Prière à Télipinu est sans doute inspiré de ces textes (E.Laroche, *loc.cit.*, 1964-65, pp. 27-29 ; H.G.Güterbock, *Trois conférences au Collège de France, 2. Hymns and Prayers*, 1977 : 1 s. [Hymns and Prayers infra]).

<sup>5</sup> I.Singer, *Hittite Prayers*, SBL Writings from the Ancient World Series vol. XXX, Atlanta, 2002 [*infra Hittite Prayers*], pp.44-45.

dis, vers moi, ô dieu, tiens l'oreille penchée et écoute.

Et toi, Télipinu, tu es un dieu vénérable. Et pour toi, ô mon dieu, à la vérité, c'est dans le pays hittite que des temples sont construits solidement ; mais pour toi dans aucun autre pays il n'en existe en plus (des nôtres). Des fêtes, des rituels, dans le pays hittite, de manière [pro]pre et sacrée, on t'en offre constamment ; mais dans aucun autre pays on ne t'en offre en plus des (nôtres). Des temples élevés orn[és] d'argent et d'or te sont consacrés, dans le pays hittite ; mais pour toi, dans aucun autre pays il n'en existe en plus (des nôtres)]. Des [bols], des rhytons en argent, en or, en pierres précieuse[s], [dans le pays hittite te sont consacrés. Des fêtes : des fêtes du mois, des fêtes de l'année, des fêtes d'hiver, de printemps, d'automne, des holocaustes, des fêtes du *mugawar*, te sont consacrés dans le pays hittite ; en revanche, dans aucun autre pays, on n'en célèbre pour toi.]

Ta statue, Télipinu, [c'est dans le pays hittite], qu'elle est vénérée. Mur[šili, le roi, ton serviteur], la reine, ta servante et les princes, [tes] ser[viteurs], [dans le pays hittite] (sont) scrupuleusement attentifs à ton culte tes *himma*, Télipinu, tes rituels, tes fêtes ; [ils entrepr]ennent de les célébrer sans cesse et chaque chose qu'ils t'offrent est sacrée et pure. Et tes temples, tes rhytons, tes bols, tes objets de culte sont entourés de crainte. [...] est [r]ecompté. Et [à proximité de tes objets, [...] personne ne se tient.

[Toi, Tél]ipinu, tu es un dieu vénérable. [Et ton nom] est vénérable parmi les noms. [et tes statues] sont vénér[ables] parmi les dieux. [lacune... f]i[ls

du roi [et tourne-toi] avec bienveillance [vers le pays hittite]. [O Tél]ipinu, di[eu] puissant, maintiens en vie le roi, la reine, et les enfants du roi et donne-leur la vie pour l'avenir, la santé, de longues années, la force, dans leur âme place [la lum]ière et la joie.

Donne-leur des fils, des filles, des descendants, donne-leur le respect et la gloire, donne-leur la croissance du grain, de la vigne, du bétail, des humains ; donne-leur l'arme victorieuse et brandie de l'homme, ô dieu, et le pays ennemi place-le sous leurs pieds et le [...].

Du pays hittite la mauvaise fièvre, l'épidémie, la famine, les sauterelles emporte-(les).

A ces pays ennemis, (qui sont) agités, révoltés, qui ne respectent ni toi, Télipinu, ni les dieux du pays hittite qui veulent brûler vos temples. [...] qui cherchent sans cesse à dérober les rhytons, les bols, les objets de culte en argent, en or, qui veulent ravager les champs, vos terres, les vignobles, les jardins, les bois,

qui veulent enlever les laboureurs, les vignerons, les jardiniers, les meunières à ces pays ennemis donne la mauvaise fièvre, l'épidémie, la famine, les sauterelles.

Mais au roi, à la reine, aux princes, au pays hittite, [donne] la vie, la santé, la force, les longues années, l'avenir, la joie, la croissance du grain, de la vigne, des arbres fruitiers, des boeufs, des moutons, des chèvres, des porcs, des mulets, des chevaux, (la croissance) de la cam[pagne avec ses animaux], de l'espèce humaine pour l'avenir, qu'il croisse et que la

pluie [...] que les vents de la fécondité arrivent. Que dans le pays hittite la prospérité et la fécondité règnent. » Et l'assemblée crie : « Qu'il en soit ainsi. »

Fin de la 1ère tablette : Lorsque le scribe présente devant Télipinu, pour le roi, tous les jours un *arkuwar*.

#### Commentaire

La Prière de Muršili II à Télipinu était récitée tous les jours, par un scribe, probablement par celui qui l'avait rédigée (A, Ro I 1-2).

Le texte se prête à une lecture fortement expressive, comme le montre l'analyse stylistique. On cherche à persuader le dieu de son innocence et à entraîner son retour. Le texte est lu devant l'assemblée de la *panku*- qui s'associe à la récitation en criant à la fin de la récitation « Qu'il en soit ainsi. ».

La Prière de Muršili II à Télipinu présente de nombreux points communs avec La Prière à la déesse solaire d'Arinna<sup>9</sup>, mais la forme semble plus archaïque comme si l'on avait voulu garder une forme plus traditionnelle pour s'adresser à une divinité liée aux origines du royaume hittite : la partie consacrée à l'hymne, considérée comme une forme mésopotamienne, est beaucoup plus courte dans la Prière à Télipinu que dans la Prière à la déesse l'époque de Muršili II ; les références à la situation du royaume à

à l'époque de Mursili II ne sont mentionnés que brièvement, contrairement à la Prière à la déesse solaire d'Arinna<sup>10</sup>. La prière présente des analogies étroites avec le Mythe de Télipinu.

La thématique initiale de la Prière est analogue à celle du Mythe de Télipinu. Télipinu est parti parce qu'une faute a été commise à son égard<sup>11</sup>. Son départ entraîne des cataclysmes et des épidémies. Le roi Muršili II entreprend de faire rentrer le dieu. Dans le Mythe, en raison de l'absence du roi et de la royauté, ce sont les dieux qui vont à la recherche du Télipinu, alors que dans la Prière, c'est le roi qui l'invite à rentrer. Dans le Mythe, Télipinu apporte l'égide qui contient tous les biens et procède à la fondation du royaume; dans la Prière, Muršili II demande à Télipinu d'apporter les biens nécessaires mais il n'est pas nécessaire de procéder à la refondation du royaume. Celui-ci existe toujours même s'il est affaibli par le départ du dieu.

Il est évident que ce mythe a servi de modèle à la Prière de Muršili II et qu'il était présent à l'esprit du scribe, quand il rédigea cette prière. Toutefois, selon un processus que nous avons déjà observé à maintes reprises, il adopta le même schéma et le même contenu, mais en l'adaptant aux circonstances<sup>12</sup>. Après un passage où il demande à Télipinu la prospérité pour le pays, ce qui est conforme à la première version du Mythe, Muršili II sollicite la victoire sur ses ennemis, il lui demande d'écartier la maladie, les fléaux. Cette demande peut être mise en relation avec la guerre et l'épidémie qui ravageaient le pays

<sup>10</sup> Pour les événements historiques mentionnés dans les *Prières de Muršili II à Télipinu et à la déesse solaire d'Arinna*, voir Houwink ten Cate (1970 : 33-35), H.G.Güterbock (*Hymns and Prayers*, pp.12-13) et J.Freu (chapitres précédents).

<sup>11</sup> Voir H.Gonnet, « Telibinu et l'organisation de l'espace chez les Hittites », in *Tracés de fondation*, Bib. EPHE XCIII, pp.51-57 ; M.Mazoyer, *Télipinu, Le dieu au marécage*, Collection Kubaba, série Antiquité, Paris, 2003 [*Télipinu infra*], pp 113-116.

<sup>12</sup> Par exemple M.Mazoyer, *Télipinu*, pp.34-43.

<sup>9</sup> H.G.Güterbock, « Hittite Prayers of Muršili II », *JAOS* 78, pp.243-245 ; *Hymns and Prayers*, p.14 ; I.Singer, *Hittite Prayers*, pp.47-56 ; M.Mazoyer, in J. Freu et M. Mazoyer, *Les débuts du nouvel empire hittite*, Collection Kubaba, Série Antiquité, [infra *Histoire hittite 2*], pp.330.-331.

hittite à l'époque où la prière a été rédigée. Mais aussi elle est en conformité avec le caractère protecteur du dieu, capable d'écarter les différents fléaux qui pèsent sur le royaume à l'instar d'Apollon, le fondateur grec, qui écarte les maux menaçant le pays et intègre les biens qui en assurent la prospérité.

Pour résumer voici les principales différences entre la Prière et le Mythe, elles soulignent la souplesse de l'adaptation qui est faite du Mythe.

### Du côté de Télipinu

*Le refuge du dieu.* On estime dans la Prière que Télipinu s'est rendu soit sur la Montagne, soit au ciel, soit dans la mer. Ces trois lieux ponctuent la *res gestae* du dieu dans la mythologie : Télipinu se rend sur la Montagne au moment de la fondation d'un palais (CTH 414 cf. *infra*) ; il se rend au fond de la mer puis au ciel dans le Mythe de Télipinu et de la fille de l'Océan, et enlève la fille de l'Océan pour faire d'elle sa femme. Mais la Prière n'envisage pas l'hypothèse que le dieu se serait rendu dans la *gimra* (steppe), où il s'est réfugié dans le Mythe de Télipinu<sup>13</sup>.

*Sa personnalité.* On observe dans la Prière un enrichissement de la personnalité du dieu.

Télipinu est le dieu des vergers et de la *gimra* (la steppe)<sup>14</sup>  
Il apporte le bonheur et la joie (qui se substituent à la satiété et à l'abondance de la première version du Mythe)  
Il apporte la victoire

<sup>13</sup> Le dieu est retrouvé dans la steppe, près de la ville de Lihzina, qui constitue le berceau légendaire de la civilisation hittite (M.Mazoyer, *Télipinu*, pp.117-120).

<sup>14</sup> Il peut sembler étonnant que Télipinu, dieu de l'espace civilisé, soit présenté, comme une divinité de la *gimra* (sur cette question, voir M. Mazoyer, « Les divinités de la campagne dans le panthéon hittite », *La campagne Antique : espace sauvage, terre domestiquée*, Cahiers Kubaba 5, pp.169-183).

Il écarte les épidémies et les envoie chez l'ennemi (le retour de Télipinu dans la première version écarte la famine).

*Le culte de Télipinu.* Le Mythe ne fournit pas d'indication précise sur le culte du dieu<sup>15</sup>, qui est précisée dans la Prière. Dans celle-ci nous apprenons que le dieu est honoré lors de rituels et de fêtes ; il bénéficie d'offrandes régulières qui respectent les obligations liturgiques : la nourriture offerte est sacrée et pure, la statue du dieu et ses objets cultuels régulièrement nettoyés<sup>16</sup>. A cet égard, la célébration des *himma* semble importante, puisqu'il s'agit du seul rituel destiné à Télipinu mentionné spécifiquement. Pour les *himma*, si caractéristiques du culte de Télipinu, nous renvoyons à notre étude du Mythe de Télipinu<sup>17</sup>.

Le texte souligne que le dieu, à l'époque de Muršili II, avait des temples et des objets cultuels à sa disposition et que ceux-ci sont entourés de crainte et de vénération. Les humains n'osent pas rester à proximité de ceux-ci.

### Du côté des hommes

Le roi joue un rôle très important dans la Prière, c'est lui qui provoquera le retour du dieu. Dans le Mythe ce sont les dieux eux-mêmes qui organisent les rituels destinés à faire rentrer le dieu disparu. Une place importante est réservée dans la Prière à la famille royale et notamment aux Princes.

<sup>15</sup> Dans le Mythe, on apprend que le culte du dieu est associé d'une façon consubstantielle au foyer. Sa disparition entraîne l'interruption du fonctionnement du foyer, le retour dieu sa remise en route. Par ailleurs, les biens agraires figurant dans l'égide au moment du retour du dieu seront utilisés par les hommes au cours des sacrifices (viandes, boissons alcoolisées, céréales).

<sup>16</sup> Sur le temple de Télipinu à l'époque Vieux-Hittite, voir M.Mazoyer, *Histoire* in J. Freu et M. Mazoyer, *Des Origines à la fin de l'Ancien Royaume hittite*, Collection Kubaba, Série antiquité [*infra* hittite 1], pp.229-235.

<sup>17</sup> M.Mazoyer, *Télipinu*, pp.104-105, 147-148.

L'origine de la faute. La Prière insiste sur le fait que les hommes ont observé leur obligation cultuelle (dans le Mythe, le dieu disparaît, parce que son culte n'a pas été respecté).

### Les relations entre les dieux et les hommes

Le premier devoir du roi hittite consiste à servir les dieux, à répondre à leurs besoins, et ainsi, à les honorer le plus scrupuleusement possible. Le roi se présente lui-même comme le « serviteur de Télipinu ».

Comme un serviteur, le roi doit veiller à satisfaire les besoins matériels des dieux et à assurer leur confort, manifester la plus grande rigueur dans l'accomplissement de cette tâche. En cas de négligence, il expose le pays à toutes sortes de calamités. Les consignes données aux prêtres dans ce texte qui concerne les obligations cultuelles sont évidemment le reflet d'une des préoccupations essentielles des Hittites : le respect des obligations cultuelles dans le moindre détail est considéré par eux comme le premier des devoirs. Ceux d'entre eux qui approchent leurs dieux doivent respecter scrupuleusement le culte (les prêtres, le roi...), se conformer à la tradition et s'interdire toute innovation. Les Hittites, en matière liturgique, sont volontiers traditionalistes et légalistes. Cela explique le rôle essentiel des scribes qui fixent avec soin le culte par écrit, de façon à éviter toute improvisation et toute dérive. En effet, s'écartez volontairement ou involontairement de la liturgie, exposez à tous les malheurs imaginables. La négligence cultuelle est responsable des fléaux qui s'abattent sur le pays. Nous avons là une vision anthropomorphique de la divinité. Les offrandes, les sacrifices, les rites supposent la satisfaction des besoins du dieu, qui est assimilable à un être humain supérieur. Plus forts, plus grands que les hommes, les dieux sont conçus à l'image des hommes selon un anthropomorphisme radical. On leur attribue des

sentiments et des comportements humains. Ils sont accessibles au raisonnement et aux justifications. On peut infléchir leurs décisions en cherchant à satisfaire leurs besoins et leurs désirs.

Si le dieu hittite frappe cruellement les hommes et notamment ses serviteurs, qui ne respectent pas ses obligations, il existe entre les dieux et les hommes des sentiments empreints de tendresse et d'affection. On parlera de la générosité naturelle des dieux hittites.

Dans le Mythe de Télipinu, Télipinu, blessé par la négligence des humains qui ne respectent plus son culte, quitte son temple et se réfugie dans la campagne sauvage. Il ne frappe donc pas directement les humains, mais les abandonne plutôt à leur sort, estimant sans doute que le contrat qui le lie à eux n'est plus respecté. Son départ correspond plus à une interruption d'activité qu'à une vengeance délibérée, même s'il a pour effet de provoquer la famine et la sécheresse. Il fait preuve donc d'une relative clémence, quoique son départ provoque la catastrophe dans le pays<sup>18</sup>. Cette attitude qui caractérise Télipinu s'explique par le fait que cette divinité, malgré sa puissance qui le rend redoutable, est proche des humains, vivant volontiers sur la terre à leur côté. On remarque cependant que cette mesure dans l'application d'un châtiment est le fait aussi des autres divinités hittites. Privé des marques d'honneur qui lui sont dues, il cesse de répandre ses bienfaits sur les humains. Il quitte la maison de celui qui est responsable, le pays hittite, lorsque la faute est imputable au roi et se réfugie dans une région inaccessible. Ce départ n'est pas définitif, il appartient alors au mortel de faire rentrer la divinité disparue en mettant en œuvre différents rituels où on lui offre différentes offrandes susceptibles de provoquer sa convoitise et en lui adressant des prières où l'on tente de se justifier. Comme le souligne la Prière de Muršili II au sujet de la

<sup>18</sup> On peut estimer aussi qu'il ne devient un dieu redoutable que quand il est doté de sa fonction de fondateur. Ainsi l'acquisition d'une nouvelle fonction amène une transformation profonde de sa personnalité. A partir de ce moment-là, il sera chargé par le dieu de l'Orage des missions qui requièrent le plus de force et de hardiesse.

peste, les hommes, à l'imitation des serviteurs, peuvent plaider leur cause et présenter leur défense face aux dieux. De même le serviteur peut tenter de se justifier face à son maître.

Le fait que l'être humain puisse se justifier devant les divinités et que celles-ci puissent être accessibles à son argumentation adoucit l'image sévère de la divinité et laisse place à celle d'un dieu justicier, capable d'écouter les arguments des victimes et d'y adhérer.

Non seulement les dieux sont accessibles au plaidoyer que le roi peut déployer pour se défendre, mais ils le sont aussi à la pitié et à la miséricorde. Le coupable peut espérer obtenir le pardon des dieux qu'il a offensés s'il se repente. C'est souvent à la clémence du dieu qu'on s'adresse pour écarter un malheur. Ainsi Muršili II dans sa Prière au sujet de la Peste s'adresse en ces termes aux dieux :

« Vous dieux, à cause du pain de sacrifice et de la libation que ...l'on vous assure, ayez pitié de moi, que je puisse venir à vous ! à cause de ... chassez la peste du pays hittite <sup>19</sup> »

La Prière de Mursili II, qui allie la tradition à l'innovation, constitue de fait une excellente introduction à la religion à l'époque de l'apogée de l'empire marquée par ces deux orientations.

### L'Hymne et la Prière de Muršili II à la déesse solaire d'Arinna<sup>20</sup>

La Prière à la déesse solaire d'Arinna est elle-même adaptée d'une prière à la déesse solaire d'époque Moyen-Hittite (CTH 376 C)<sup>21</sup> après l'avoir modernisée dans sa langue et son contenu. On écarte l'évocation du Kizzuwatna qui est devenu une partie du royaume.

On relève des ressemblances avec la Prière d'Ašmunikal<sup>22</sup>, des invocations similaires entre les deux prières et des protestations contre la punition indistincte des bons et des méchants.

La personnalité de la déesse Solaire d'Arinna est construite à l'aide de traits emprunté à Télipinu et au dieu Soleil du ciel.

La déesse solaire d'Arinna présente une image composite et artificielle. Il ne faut pas chercher dans ces traits un souci de réalisme, mais une construction artificielle destinée à mettre en valeur la puissance de la déesse.

#### Traduction<sup>23</sup>

« [Déesse Solaire d'Arinna]<sup>24</sup> tu (es) une divinité vénérable, il m'a fait venir, Muršili, le roi, ton

<sup>20</sup> Dans le texte La Prière de Muršili à la déesse solaire d'Arinna.

<sup>21</sup> M.Mazoyer, *Histoire hittite* 2, pp.330-331.

<sup>22</sup> M.Mazoyer, *Histoire hittite* 2, pp.325-329.

<sup>23</sup> La traduction est empruntée à R.Lebrun, *Hymnes et Prières*, pp.155-178 avec des modifications suggérées par I.Singer, *Hittite prayers*, Leiden-Boston-Köln, 2002, pp.49-54. Voir également la traduction de la Prière de Muršili à Télipinu par l'auteur (voir *supra*). Cette dernière présente en effet de nombreux passages analogues à la Prière de Muršili à la déesse solaire d'Arinna.

<sup>24</sup> On relève que les trois premiers paragraphes commencent par une apostrophe à la déesse solaire d'Arinna et une exaltation de sa

<sup>19</sup> *Prières de Muršili au sujet de la Peste*, première version ; R.Lebrun, *Hymnes et Prières Hittites*, Homo Religiosus 4, Louvain-la-Neuve, 1980 [*Hymnes et Prières*], p.202.

serviteur, et la reine, ta servante, (m')ont fait venir (en disant) « Va, parle [à la déesse solaire d'A]rinna, la di[vinité de ma personne]. Je vais ébranler la déesse solaire d'[Arinna, la déesse de] ma personne. Aussi, que tu sois, ô vénérable déesse solaire d'Arinna, en haut dans le ciel parmi les dieux, dans la mer, que tu sois allé dans les montagnes, [ ] en promenade ou que tu sois allée au pays ennemi [pour la bataille<sup>25</sup>]... Que désormais la douce fraîcheur du cèdre et l'huile t'incitent à venir ; allons, reviens dans ton temple ; voici que je ne cesse d'agir sur toi avec le pain de sacrifice [et la libation] ; sois donc pleinement rassasiée et écoute avec attention ce que je répète.

Déesse solaire d'Arinna, toi, (tu es) une divinité importante. En ton honneur, ma déesse, et en l'honneur des dieux, (il y a) au pays hittite des temples solidement construits. En outre, dans aucun autre pays n'existe un temple en ton honneur. C'est seulement au pays hittite propre et sacré qu'on célèbre constamment fêtes et cérémonies en ton honneur. J'ajoute que dans aucun autre pays on n'en célèbre régulièrement en ton honneur. Pour toi, des temples propres recouverts d'argent (et) d'or existent seulement en pays hittite ; j'ajoute que dans aucun autre pays il n'en existe pour toi. C'est uniquement au

pays hittite qu'existe pour toi des coupes, des rhytons en argent (et) en or (et) des pierres (précieuses). C'est uniquement au [pays] hittite que l'on célèbre en ton honneur des fêtes : des fêtes du mois, des fêtes de l'année en cours, les fêtes de l'hiver, d'automne, du printemps, des hécatombes et des fêtes du *mugawar*. J'ajoute qu'on ne les célèbre [pour toi] dans aucun autre pays.

Déesse solaire d'Arinna, c'est seulement au pays hittite que ton caractère divin est honoré ; c'est seulement au pays hittite que le roi, ton serviteur, Muršili, te révère. On assure constamment la célébration de tes *bimma*, déesse solaire d'Arinna, de tes rituels, de tes fêtes. On t'offre toujours des choses propres ; j'ajoute que ton temple a été garni d'argent (et) d'or par respect et que personne ne s'apprête à le diminuer.

Déesse solaire d'Arinna, toi, (tu es) une divinité vénérable. Ton nom, est vénérable parmi les noms ; ton caractère divin (est) vénérable parmi les dieux. J'ajoute que parmi les dieux, toi seule, déesse solaire d'Arinna (es) importante et grande, oui, toi seule, déesse solaire d'Arinna, (tu l'es). J'ajoute qu'il n'est pas de divinité plus vénérable et plus grande que toi. Vraiment, toi seule, tu (es) le seigneur<sup>26</sup> de [juge]ment, et toi seule tu ne cesses d'assumer la royauté du ciel et de la [ter]re. Toi seule établis les frontières des [pay]s et toi seule prêtes une oreille attentive à [l'ac]tion exercée (sur toi). [To]i seule, déesse solaire d'Arinna (tu es) une divinité miséricordieuse e[t] toi seule tu prends toujours

<sup>24</sup> On relève que les trois premiers paragraphes commencent par une apostrophe à la déesse solaire d'Arinna et une exaltation de sa puissance de celle-ci. On soulignera la très grande richesse stylistique des prières, dont l'expressivité est particulièrement mise en évidence. Elles étaient destinées à être récitées afin de provoquer la réaction du dieu, et ainsi de le tirer de son inertie.

<sup>25</sup> Pour ce paragraphe, qui est analogue à la prière précédente, voir Mazoyer, *supra* et I.Singer, *Hittite prayers*, pp.50-51.

<sup>26</sup> I.Singer, *Hittite Prayers*, p.51.

[p]itié. L'ho[m]me de grande élévation morale<sup>27</sup> (est) aussi cher à toi seule, déesse solaire d'Arinna ; toi seule, déesse Solaire d'Arinna, tu ne cesses de l'[exal]ter. Sur l'orbite du dieu et de la terre, déesse solaire d'Arinna, tu (es) l'unique source de lumière<sup>28</sup>, et de par les pays, il n'y a que toi divinité hono[r]ée. Toi, tu es le père et la mère de chaque pays, toi, (tu es) le maître<sup>29</sup> inflexible de la justice ; en fait de justice, la fatigue n'existe pas pour toi. Parmi les dieux antiques, toi seule es vénérée, déesse solaire d'Arinna, toi seule tu ne cesses d'établir les cérémonies pour les dieux tout comme tu es la seule à fixer la ration des dieux antiques. C'est à toi seule qu'ils ouvrent le verrou du ciel. Toi seule [déesse solaire d'Arinna], bien aimée, tu [f]ranchis les portes du ciel et du [c]i[el]. [ ] à toi seule déesse solaire d'Arinna...

[Vous avez] entendu ce qui s[ort de ma bouche à l'adresse des dieux et de ] la déesse solaire d'Arinna ; Ô dieux, [qu'avez-vous] fait ? Vous avez laissé la peste (s'installer), le pays hi[tti]t[er] tout entier (est) en ruines. [Pour vous] p[lus] per[sonne] ne prépare le pain de sacrifice ni la libation ; les [agriculteu]rs qui entretenaient les champs en jachère des dieux, sont morts de sorte qu'ils ne travaillent plus ni ne moissonnent plus les champs des dieux<sup>30</sup>. Les meunières qui préparaient les pains de sacrifice destinés aux dieux sont mortes si bien qu'elles ne [préparent] plus de pain de sacrifice. Les vachers et les

bergers du parc à gros bétail (et) de l'enclos à petit bétail qui prélevaient les animaux pour le sacrifice sont morts de sorte que les parcs à gros bétails et les enclos pour le petit bétail. Actuellement il se fait que les pains de sacrifice, sont négligés. Aussi il se produit que le sacrifice de pain, les liba[tion]s ainsi que la viande pour les sacrifices [sont] négli[gés]<sup>31</sup>.

O dieux, vous venez à nous et dans cette affaire vous nous considérez fautifs. Ensuite votre intelligence [s'est] détournée de l'humanité si bien qu'il n'existe plus un acte correct que nous accomplissions<sup>32</sup>. Maintenant, ô dieux, tout ce que vous relevez en fait de faute, que chaque homme du dieu vienne le dire, que les (magiciennes) « les Vieilles », les de[vins, et les augures ] le fixent par oracle] ou que les gens le voient en rêve. Nous agirons (?) par le moyen d'épines ou d'épingles de *sarpa*<sup>33</sup>. Aussi, ô dieux, une fois de plus pre[nez] pitié du pays hittite ; d'un coté, la peste l'a opprimé, d'un autre cô[té], la révolte l'a secoué ; les pays indépendants q[u]i sont ses voisins, le Mitanni (et) l'Arzawa, se sont chacun insurgés ; ils ne respectent pas [les dieux] et ont rompu (leur) serment. Ils recherchent continuellement le pillage des temples, que cela devienne donc pour les dieux une occasion de vengeance. Laissez aller la peste, la révolte, la famine (et) la mauvaise fièvre au Mitanni et en Arzawa. Les pays belliqueux sont reposés. Mais

<sup>27</sup> I.Singer, *ibid.* : « The divinely guided person ». Nous retenons la traduction de R.Lebrun plus explicite (*Hymnes et Prières*, p.168).

<sup>28</sup> I. Singer, *ibid.*

<sup>29</sup> I.Singer, note 24.

<sup>30</sup> I.Singer, *ibid.*, 52

<sup>31</sup> I.Singer, *ibid.*

<sup>32</sup> I.Singer comprend : « En ce qui concerne l'humanité, notre intelligence est perdu, et ce que nous faisons de bien n'aboutit à rien. » (*ibid.*, p.52).

<sup>33</sup> I. Singer, *ibid.* et note 5.

le pays hittite (est) un pays fatigué. Maintenant, ne secouez pas celui qui est fatigué, et secouez celui qui est au repos<sup>34</sup>.

Mais, voici que j'ajoute les pays faisant actuellement partie du pays hittite : le pays gasga – ce sont des gardiens de porcs et des tisserands-, ainsi que les pays Arawanna, Kalašma, Luqqa (et) [P]itašša. Ces pays susnommés se sont libérés de la déesse Solaire d'Arinna ; ils interrompent leurs tributs et commencent à attaquer le pays hittite. Autre[f]ois avec l'aide de la déesse Solaire d'Arinna, [le pays] hittite rugissait comme un lion co[n]tre les pays environnants ; de plus en ce qui concerne les villes d'Alep (et) de Babylone qu'ils détruisirent plusieurs fois ils prirent leurs biens - les biens, l'argent, l'or- et les dieux- de chaque pays, ils les placèrent chaque fois devant la déesse solaire d'Arinna.

Mais maintenant, l'ensemble des [pay]s voisins a commencé à attaquer le pays hittite ; que cette situation devienne une fois de plus un motif de vengeance pour la déesse Solaire d'Arinna ; déesse ne laisse pas maîtriser ton nom.

Tel (est un objet) d'irritation, de violente colère pour les dieux, tel n'est pas respectueux des dieux ; aussi, que les bons ne périssent pas avec les mauvais. S'il s'agit d'une simple ville ou d'une simple maison ou d'un homme seul, ô dieux, épa[rgnez] seulement celui-ci. [Regardez] le pays hittite [avec pitié, et donnez le mal aux autres pays ] [Quelques-uns] désirent brûler vos

temples] ; d'autres désirent vous enlever vos rhytons, [vos coupes], vos ustensiles en [argent et en or] , d'autres désirent dévaster vos champs, vos jardins, vos jardins, vos bosquets ; d'autres désirent capturer vos agriculteurs, vos jardiniers, vos meunières, ô déesse Solaire d'Arinna, ma maîtresse, envoie à ces pays ennemis la fièvre, l'épidémie et la famine<sup>35</sup>.

Déesse solaire d'Arinna, toi aussi en personne laisse-toi émouvoir[r ]xxx [que le ] opprim[é revive]. De nouveau tourne-toi [avec bonté] vers le roi Muršili et vers le pays hittite. Accorde au roi et [au pays hittite] la vie, la santé, [la force (et) l'éclat] de l'esprit<sup>36</sup> pour l'avenir ainsi que de longues [années]... [A l'avenir] accorde [toujours la croissance du [ ]du grain, de la vigne, [du bœuf, du bouc], du mouton, du chev[al ] A lui] [accorde toujours-lui toujours la force]

[ ] [accorde-leur toujours l'arme] de l'homme brandie] et pose leur pied sur les pays ennemis et puissent-ils les détruire]<sup>37</sup>. Déesse so[laire d'Arinna, ]][prends une nouvelle fois] pit[ié du pays hit]tite lui à nouveau[ ]les vents [ ] que viennent les vents de la prospérité et de la paix ; que [paix] et la prospérité règnent. A vous les dieu[x ] les pains de sacrifice, vos doses de libation seront présentées. L'assemblée[ ] crie : « [Qu'il en soit ainsi !] »

<sup>35</sup> I.Singer, *Hittite prayers*, p.53. Plutôt que la peste il s'agit peut-être du choléra. La peste semble être apparu à une époque relativement récente.

<sup>36</sup> I.Singer, *ibid.*

<sup>37</sup> I.Singer, *ibid.*

<sup>34</sup> I.Singer, p.52.

Pour mettre en branle [la déesse solaire d'Arinna [ ] ces mots de la tablette , j'ai écrit dessus. Durant sept jours, je n'ai cessé d'ébranler à Ḫattuša la déesse Solaire d'Arinna, et à Arinna, je n'ai cessé de (l')ébranler durant sept jours. Je t'ai adressé ensuite les paroles que voici mais (il existe) une tablette séparée du rite à exercer pour (te) mettre en branle. [ ] « Quand [les peuples] du Hatti [ ] sont morts [ ] » Copie de [tablette] : » Quand ils évoquent la déesse solaire d'Arinna [ ], ils emportent [ces paroles]<sup>38</sup>.

## Commentaire

### La déesse solaire d'Arinna

Le scribe fait de la déesse solaire d'Arinna une divinité d'apparences et de caractères androgynes<sup>39</sup>.

Elle est à la fois le père et la mère du roi, dotée d'une barbe en lapis-lazuli, comme c'était déjà le cas dans la Prière à un mortel d'époque Moyen-Hittite : « O dieu Soleil, le fils le plus fort de

Ningal, votre barbe est en lapis-lazuli »<sup>40</sup>. Il est remarquable qu'elle a emprunté ses traits à deux divinités masculines, au dieu Soleil et au dieu Télipinu. Par ailleurs, elle n'est jamais présentée dans cette prière comme la parèdre du dieu de l'Orage et la mère de ses enfants.

On observe également qu'à deux reprises le scribe emploie l'expression « mon seigneur » pour la désigner (I 35, 47)<sup>41</sup> et qu'une fois il l'appelle GAŠAN-YA « ma maîtresse » (III 10). On peut sans doute expliquer cette ambivalence sexuelle par le souci de faire de la déesse solaire d'Arinna une divinité puissante. On emprunte à Télipinu ses traits agraires et fondateurs. Mais comment envisager qu'une déesse puisse manipuler l'agriculture et tailler la pierre de fondation ? Pour rendre la question plausible et donc mettre en évidence la puissance physique de la déesse on lui attribue une barbe en lapis-lazuli comme à une divinité masculine. Il ne faut évidemment chercher dans cette description aucun réalisme, mais la volonté de mettre en évidence la puissance de la déesse. Ceci implique qu'il s'agit d'une déesse dont la personnalité est en cours d'élaboration. Le fait de construire le caractère d'une divinité en empruntant des éléments disparates, peut être assimilé à une forme de syncrétisme et pourrait constituer un mouvement assimilable à une forme de monothéisme. Le monothéisme unifie, alors que le polythéisme diversifie.

### L'évocation des ennemis

Dans un passage qui rappelle La Prière d'Ašmunikal, on met en évidence les fautes collectives commises par les ennemis des Hittites<sup>42</sup>.

La déesse est assimilée à un être humain supérieur, à un *chef* à qui l'on paie un tribut. Le roi est son serviteur et elle-même est sa maîtresse. Elle est dotée de biens matériels, honorée par des

<sup>38</sup> I.Singer, *ibid*.

<sup>39</sup> S.Sauneron, dans une note intitulée « Le créateur androgyne » (*Mélanges Mariette, BdE XXXII*, Le Caire, 1961, pp. 242-244), a soulevé le problème des divinités androgynes égyptiennes, et leur nature « aux deux tiers masculins et au un tiers féminin ». Cette idée, qui trouve des échos dans l'œuvre même de Plutarque (*De Iside et Osiride*, 43), se relève, sur cinq formules pratiquement identiques, à Esna, au sujet de la déesse Neith, et à Dendara, à propos de la déesse Hathor. Cette bisexualité de ce démiurge au nom de déesse, dont on a une représentation pour Neith, relève de l'allégorie (Communication de S.Aufrère).

<sup>40</sup> M.Mazoyer, *Histoire hittite* 2, p.320.

<sup>41</sup> Pour R.Lebrun le scribe oublierait qu'il s'agit d'une déesse (R.Lebrun, *Hymnes et Prières*, p.174).

<sup>42</sup> Voir M.Mazoyer, *Histoire hittite* 2, pp.325-329.

cérémonies et des rituels et à l'imitation d'un roi, elle reçoit un tribut.

Or les ennemis pillent des domaines appartenant à la déesse (les champs, les jardins, les bosquets), ils volent les objets cultuels qui lui appartiennent, ils ont tué les personnes chargées de s'occuper des biens divins (les agriculteurs, les meunières, les vachers et les bergers) et refusent de payer le tribut à la divinité ne reconnaissant pas son autorité.

Il s'agit là d'un comportement collectif qui justifie un châtiment collectif. Ayant recours à une manipulation, on tente de provoquer la colère de la déesse à l'égard des ennemis et de détourner les fléaux sur leurs territoires.

La guerre fait partie des fléaux envoyés par les dieux. Elle est à la fois l'expression d'une rupture de l'unité du royaume et le facteur de désharmonie. A cet égard, il est révélateur que les pays ennemis sont constitués des récents protectorats du Mitanni, Arzawa et Gasgas, Arawana, Kalašma Lukka et Pitašša à l'ouest. La paix et le bonheur, qui constituent le cadre de l'idéologie royale depuis l'époque de Télipinu, se trouvent ainsi remis en question, mais on continue à réclamer la paix aux dieux, comme finalité dernière :

« Les pays belliqueux sont reposés. Mais le pays hittite (est) un pays fatigué. Maintenant, ne secouez pas celui qui est fatigué, et secouez celui qui est au repos».

« Déesse so[laire d'Arinna, ] [prends une nouvelle fois] pit[ié du pays hit]tite lui à nouveau[ ] les vents [ ] que viennent les vents de la prospérité et de la paix ; que [paix] et la prospérité règnent. A vous les dieu[x ] les pains de sacrifice, vos doses de libation seront présentées. »

On a ainsi une image inversée de la société idéale. A la fécondité se substitue la pénurie, à la soumission des sujets du roi se substitue la révolte, au bonheur, le malheur. On se met à rêver à un roi hittite qui présente les traits caractéristiques d'une époque où le roi, assimilé à un lion, détruisait Alep et Babylone.

Autre[f]ois avec l'aide de la déesse Solaire d'Arinna, [le pays] hittite rugissait comme un lion co[n]tre les pays environnants ; de plus en ce qui concerne les villes d'Alep (et) de Babylone qu'ils détruisirent plusieurs fois ils prirent leurs biens - les biens, l'argent, l'or- et les dieux- de chaque pays, ils les placèrent chaque fois devant la déesse solaire d'Arinna.

La Prière contient une description suggestive des Gasgas :

« Mais, voici que j'ajoute les pays faisant actuellement partie du pays hittite : le pays gasga – ce sont des gardiens de porcs et des tisserands-, ainsi que les pays Arawanna, Kalašma, Luqqa (et) [P]itašša. Ces pays susnommés se sont libérés de la déesse solaire »

Les Gasgas apparaissent comme des êtres frustres, qui ne connaissent pas les bienfaits de l'agriculture et de la sédentarisation -présupposés d'un peuple essentiellement agraire-. Impies, ils se sont affranchis de la tutelle de la déesse solaire d'Arinna.

Trois sortes de fléaux s'abattent sur le pays hittite : la maladie (l'épidémie et la fièvre), la famine et la guerre. C'est ce dernier fléau qui est principalement évoqué dans cette prière avec la mention des régions qui se sont élevées contre les Hittites : les récents protectorats du Mitanni, d'Arzawa et Gasgas, Arawana, Kalašma Lukka et Pitašša à l'ouest.

La Prière est censée évoquer la situation que connaît l'empire au moment de sa rédaction, contrairement à la Prière de Télipinu, qui reste volontairement beaucoup plus vague<sup>43</sup>.

Cette Prière, qui est plus novatrice que la Prière à Télipinu, garde manifestement une empreinte hittite fortement ancrée. Comme dans la prière précédente, on voit comment s'allient tradition et évolution.

## 2) L'époque de Muwatalli

J.Freu a montré dans un chapitre précédent la richesse du règne de Muwatalli sur le plan des événements historiques. Le plus important pour notre propos est le déplacement de la capitale hittite à Tarḫuntašša. Selon les auteurs celui-ci ci aurait eu pour effet de modifier radicalement la religion par une influence massive du Kizzuwatna. Pour nous il n'en est rien. Si la religion est ouverte aux influences du sud de l'Anatolie, le souci de Muwatalli est de préserver l'unité religieuse, comme nous le voyons par exemple dans la Prière de Muwatalli au dieu de l'Orage *pīhaššašši* et la Prière de Muwatalli concernant le culte de Kummanni.

### Prière de Muwatalli au dieu de l'Orage *pīhaššašši*

Cette prière, qui est la prière la plus longue conservée, présente 290 lignes. Chaque invocation des dieux est précédée par la mention des dieux intermédiaires, qui doivent transmettre la parole de Muwatalli au dieu invoqué. I. Singer a souligné la rigueur de la composition qu'il présente ainsi<sup>44</sup> :

<sup>43</sup> J.Freu montre la distorsion entre la réalité historique et la Prière de Muršili (Chapitre précédent).

<sup>44</sup> I.Singer, *Hittite Prayers*, pp.85-86.

Préambule et préparation des sacrifices  
Invocation des dieux du Ḫatti  
Les justifications  
Invocation de Šeri, héraut des dieux hattis  
Invocation des dieux de tous les pays  
Invocation du dieu Soleil du ciel  
Invocation du dieu de l'Orage *pīhaššašši*  
Rituels d'offrande pour les dieux hattis

### Traduction<sup>45</sup>

Ainsi (parle) le tabarna Muwatalli, grand roi, roi du pays hittite, [fils] de Muršili, grand roi, roi du pays hittite, le héros<sup>46</sup> : « Si quelque problème tourmente (la conscience) d'un homme, il se justifiera devant les dieux<sup>47</sup> ; sur le toit (du temple), face au dieu Soleil, il placera les deux tables d'offrandes en osier recouvertes ; il placera une table d'offrande pour la déesse solaire d'Arinna et il placera une table d'offrande pour les dieux. Il placera trente cinq pains de sacrifice, une ration d'épeautre, du *me[mal]*, du miel avec au milieu une casserole remplie d'huile fine, une pâtisserie grasse, une coupe pleine de *memal* (et) trente cruches de vin. Lorsqu'il d[étermin]era ceci, le roi montera sur le toit et s'inclinera devant la déesse solaire d'Ar[inna].

<sup>45</sup> Traduction empruntée à R.Lebrun, 1980. *Hymnes et Prières Hittites*, Collana Homo Religiosus 4, Louvain-la-Neuve, Centre d'Histoire des religions, pp.273-284 avec des modifications suggérées par I.Singer, *Hittite prayers*, pp.85-95.

<sup>46</sup> Voir Singer, *Hittite Prayers*, p.86.

<sup>47</sup> Voir I.Singer, *ibid*.

Voici donc ce qu'il dira : « Soleil des cieux et déesse solaire d'Arinna, ma maîtresse, reine, <ma maîtresse, reine>, d[u] pays hittite, dieu de l'Orage, roi des cieux, mon maître, Hépat, reine, ma maîtresse, dieu de l'Orage [du pays] hittite, roi des cieux, Seigneur du pays, mon maître, dieu de l'Orage de Ziplan[da], mon maître, fils cheri du dieu de l'Orage, seigneur du pays hittite, Šeri et Ḫurri (B Šeri, le taureau qui est champion à Hattusa, le pays)<sup>48</sup>, tous les dieux et déesses ; toutes les montagnes (et) rivières du pays hittite, seigneurs dieux, (vous) les seigneurs, ô déesse solaire d'Arinna, ma maîtresse, et (vous) tous les dieux maîtres du pays hittite dont (je suis) le prêtre et qui m'avez signifié chacun la maîtrise du pays hittite.

Dès cet instant, ô dieux, écoutez ma parole, ma plaidoirie, la mienne, (moi) votre prêtre, votre serviteur. « Je vais présenter immédiatement ma plaidoirie, (une plaidoirie) personnelle relative à mes maîtres divins, au sujet de vos temples, de vos statues, comment les dieux sont traités et comment ils ont été maltraités. Après quoi, je vais présenter comme plaidoirie les paroles de mon âme, mes maîtres divins, prêtez-moi attention, prêtez l'oreille à mes plaidoiries que voici<sup>49</sup>. Dieux, mes maîtres, accueillez ces paroles que j'adresse en guise d'excuse aux dieux, mes seigneurs, écoutez-les. Mes paroles que vous n'écoutez pas, mais que j'adresse uniquement comme plaidoirie aux dieux, et qui sortent de ma bouche d'homme, ô dieux, mes seigneurs, daignez une fois les écouter.

<sup>48</sup> I.Singer, *ibid.*, p.87.

<sup>49</sup> I.Singer, *Hittite prayers*, p.87.

Šeri, mon maître, taureau du dieu de l'Orage, défenseur du pays hittite, après t'être avancé, en mon nom fais part aux dieux des paroles que voici à présenter comme plaidoirie ; que les dieux, mes seigneurs, écoutent les présentes paroles comme une plaidoirie aux dieux, seigneur du ciel et de la terre.

Il s'agit des dieux suivants : Le Soleil des cieux, la déesse solaire d'Arinna, le dieu de l'Orage d'Arinna, Mezzulla, Ḫulla, la déesse Zintuhı, les dieux, les déesses, les montagnes, les rivières d'Arinna, le dieu de l'Orage du Salut<sup>50</sup>, le dieu de l'Orage de la vie ;

le dieu de l'Orage *pīhaššašši*, Hépat de Šamuha, les dieux, les déesses, les montagnes, les rivières de Šamuha (B Tiwa) ; le dieu de l'Orage *pīhaššašši*, la déesse solaire d'Arinna, Hépat, reine des cieux, le dieu de l'Orage des Ruines, les dieux du palais du grand-père ;

le dieu de l'Orage de Alep, Hépat de d'Alep, *IŠTAR* de Šamuha, la dame du *ayakku*, Abara de Šamuha, les dieux, les déesses, les montagnes les rivières de Šamuha.

*Suit une cinquantaine de chapitres indiquant le panthéon des principales villes de l'empire.*

Soleil des Cieux, mon Maître, berger de l'humanité, toi Soleil du Ciel tu te lèves (surgissant) de la mer et tu prends ta place dans

<sup>50</sup> I.Singer, *ibid.*

le ciel. Le Soleil des cieux, mon Maître, toi, le Soleil, ne cesse de prononcer quotidiennement un jugement sur l'humanité, le chien, le cochon et l'animal de la steppe<sup>51</sup>.

Voici que moi, Muwattali, le roi, le prêtre, le prêtre de la déesse solaire d'Arinna et de tous les dieux, je multiplie les plaideries au Soleil du Ciel : 'Soleil de Ciel, mon Maître, en ce jour-ci, fais bouger les dieux que j'ai appelés aujourd'hui de ma propre voix pour leur adresser une plaiderie.'

Soleil du Ciel, mon maître, appelle-les depuis le Ciel, les montagnes, les rivières, leurs temples, leurs tabourets'.

Après quoi, le roi déclare ceci : « Dieu de l'Orage *pihaššašši*, mon maître, j'ai été un simple mortel, mais mon père fut prêtre de la déesse solaire d'Arinna et de tous les dieux. Mon père m'engendra ; le dieu de l'Orage *pihaššašši* m'enleva à ma mère et me fit grandir ; il me consacra prêtre de la déesse solaire d'Arinna et de tous les dieux. De plus, il m'établit roi du pays hittite.

Dès cet instant, Muwatalli, le roi, élevé, [pa]r toi, le dieu de l'Orage *pihaššašši*, je ne cesserai de t'adresser plaiderie sur plaiderie ; manifeste-moi aux autres dieux que j'ai invoqués [d]e ma propre langue et auxquels j'ai adressé une plaiderie ; recueille mes propres paroles, (celles) de Muwatalli, ton serviteur, et précipite-les

devant les dieux ; les paroles que je présente aux dieux comme une plaiderie, qu'on ne me les falsifie pas à nouveau.

L'oiseau trouve refuge dans sa cage, et il vit. Moi, (j'ai) justement (trouvé) refuge chez le dieu de l'Orage *pihaššašši*, mon maître, et il m'a maintenu en vie ! La plaiderie que je fais aux dieux, transmets-en les paroles aux dieux et qu'ils m'écoutent. Alors, je ne cesserai d'exalter le dieu de l'Orage *pihaššašši*<sup>52</sup>.

Lorsque les dieux entendront mes paroles, les dieux corrigent leur point de vue en ma faveur et feront triompher ce qui est une mauvaise parole dans mon/leur ? esprit. A qui (appartient) la louange si la louange n'(appartient) pas au dieu de l'Orage *pihaššašši*, mon maître ? Si un dieu ou un simple mortel (le) remarque, il dira ceci : 'Vraiment, le dieu de l'Orage *pihaššašši*, mon maître, le roi du ciel, a remarqué un homme et l'a agréé ; il l'a rendu bon et l'a guidé longtemps.' A l'avenir, mon fils, mon petit-fils, les rois, les reines hittites, les princes et les seigneurs en viendront à s'installer dans un sentiment de respect constant du dieu de l'Orage *pihaššašši*, mon maître. Ils diront ceci : 'Vraiment, tu es un dieu puissant, un héros, un dieu plein de providence ; les dieux du ciel, les montagnes (et) les rivières te louent ...'

Pour ce qui est de moi, Muwatalli, ton serviteur, mon esprit se réjouira en moi, et j'exalterai le dieu de l'Orage *pihaššašši*, mon maître. Les temples que je te construirai et les rites que je

<sup>51</sup> Cf. I.Singer, *Hittite prayers*, p.91. Il faut comprendre « animal de la steppe, plutôt qu' « animal des champs ».

<sup>52</sup> I.Singer, *Hittite prayers*, p.92.

[célébrerai] pour toi, dieu de l'Orage *pihaššašši*, mon maître, te réjouiront<sup>53</sup>. [Que je] t'[offre avec allé]gresse les pains de sacrifice et les libations que j'offrirai [au] dieu de l'Orage *pihaššašši*, mon maître, [étant exalté, ] que je ne donne pas ! [Que le dieu de l'Orage *pihaššašši*, mon maître, [me] [pa]raise doux [comme] le croissant lunaire et me réchauffe comme le soleil du ciel !

[Pro]mène-toi [en] ma compagnie en me tenant la main droite et joins-toi à moi comme un bœuf de t[rait] ; promène-toi [à] mon côté à la manière du dieu de l'Orage, et, en vérité, que m[oi] je dise [ce qui suit :] « Ayant été remarqué par le dieu de l'Orage *pihaššašši* et éduqué (par lui) [ ] aussi, j'[ai] invo[qué] ».

Voici les paroles qui me tiennent au cœur de « Mon Soleil » et qu'ils présentent comme une plaidoirie aux dieux. Lorsque la présentation de la plaidoirie est terminée il rompt ensuite trois pains de sacrifice blancs avec un rouge au milieu, à tous les dieux masculins du pays, il verse de la pâtisserie grasse et du *memal*, il répand du miel (et) de l'huile fine ; ensuite il rompt trois pains blancs de sacrifice à toutes les déesses du pays auxquelles il a présenté sa plaidoirie [ ]. Il rompt ensuite deux pains de sacrifice aux montagnes (et) aux rivières. Il rompt un pain de sacrifice au Soleil témoin, il verse de la pâtisserie grasse (et) du *memal* sur les pains de sacrifice, il répand du miel et du parfum...

[En]suite, il rompt les pains de sacrifice.

(Il offre), à la déesse solaire d'Arinna trois pains de sacrifice d'une ration de farine, il les plonge dans l'huile fine et les place sur la table de la déesse solaire d'Arinna ; après quoi, il verse une pâtisserie grasse sur les pains de sacrifice, du gruau et fait des libations d'une cruche de vin.

Ensuite, il [r]ompt trois pains de sacrifices blancs avec un rouge au milieu au dieu de l'Orage *pihaššašši* et il les plonge dans l'huile fine ; il les place sur la table du dieu de l'Orage *pihaššašši* ;

après quoi, il répand sur les pains du sacrifice du gruau, de la pâtisserie grasse et il fait une libation d'une cruche de vin.

Après quoi, il rompt trois pains de sacrifice blancs avec un rouge au milieu à Hépat et les plonge dans le miel et l'huile fine ; il les pose sur la table de Hépat et verse ensuite sur les pains de sacrifice du gruau (et) de la pâtisserie grasse, il procède à une libation à l'aide d'une cruche de vin.

Il rompt ensuite trois pains de sacrifice blancs avec un rouge au milieu au dieu de l'Orage des cieux et les plonge dans le miel (et) l'huile fine ; il les pose sur la table du dieu de l'Orage des cieux et par la suite, verse sur les pains de sacrifice de l'huile fine (et) du grau ; il effectue une libation à l'aide d'une cruche de vin.

<sup>53</sup> I.Singer, *Hittite prayers*, p.92.

Après quoi, il rompt trois pains de sacrifice d'une poignée de farine au dieu de l'Orage du Hatti et les plonge dans le miel (et) l'huile fine ; il les place sur la table du dieu de l'Orage du Hatti ; ensuite, il verse sur la table du dieu de l'Orage du Hatti ; ensuite, il verse sur les pains de sacrifice de la pâtisserie grasse (et) du gruau ; il effectue une libation à l'aide d'une cruche de vin.

Il [rom]pt ensuite trois pains blancs de sacrifice avec un rouge au milieu au dieu de l'Orage de Ziplanda et on les plonge dans le miel (et) l'huile fine. [il les place] sur la table du dieu de l'Orage de Zippalanda et [ensuit]e il [répand sur] les pains de sacrifice de la pâtisserie grasse (et) du grau ; il effectue la libation d'une cruche de vin.

[Après quoi] il r[ompt] trois pains de sacrifice blanc, avec un rouge au milieu, à tous les dieux [du Hat]ti... ; il les place sur la table [du dieu de l'Orage] *pihaššašši*.

[Ensuite], il r[ompt] trois pains de sacrifice blancs, avec un rouge au milieu, à Šeri et Hurri... ; il les place sur la table du dieu de l'Orage *pihaššašši*.

Lorsqu'il a fini de rompre les pains de sacrifice, il présente comme plaidoirie aux dieux les paroles qui (tiennent) au cœur de « Mon Soleil » et lorsque la présentation de la plaidoirie est terminée,

il rompt ensuite trois pains blancs de sacrifice avec un rouge au milieu, à tous les dieux masculins du pays, il verse de la pâtisserie grasse et du gruau, il répand du miel (et) de l'huile fine, il effectue une libation d'un cruche de vin.

Après quoi, il rompt trois pains de sacrifice blancs à toutes les déesses auxquelles il a présenté sa plaidoirie ; il verse de la pâtisserie grasse et du *memal* sur les pains de sacrifice ; il répand du miel (et) de l'huile fine.

Il rompt ensuite deux pains de sacrifice aux montagnes et aux rivières...

Après cela, il rompt un pain de sacrifice au Soleil témoin ; il verse de la pâtisserie grasse (et) du *memal* sur les pains de sacrifice ; il répand du miel (et) du parfum.

En outre, on fabrique deux foyers et il brûle complètement devant une seule table les pains de sacrifice qu'il rompt. C'est fini.

Cette prière, qui est la prière la plus longue conservée, comprend 290 lignes. Plusieurs aspects méritent notre attention.

## Commentaire

### Le panthéon

*La déesse solaire d'Arinna* qui est chargée de présenter la Prière du roi au dieu, fonction dévolue au dieu Soleil du ciel dans la Prière d'un mortel de l'époque Moyen-Hittite. Dans la Prière au dieu de l'Orage *pihaššašši*, la déesse solaire d'Arinna est mentionnée parmi les dieux souverains. Placée à proximité du dieu de l'Orage elle fait figure de parèdre de ce dieu.

« « Soleil des cieux et déesse solaire d'Arinna, ma maîtresse, reine, <ma maîtresse, reine>, d[u] pays hittite, dieu de l'Orage, roi des cieux, mon maître, Ḫépat, reine, ma maîtresse, dieu de l'Orage [du pays] hittite, roi des cieux, Seigneur du pays, mon maître, dieu de l'Orage de Ziylan[da], mon maître, fils cheri du dieu de l'Orage, seigneur du pays hittite »

Le dieu l'Orage de Zippalanda (=Ziplanda) est mentionné comme le fils. On peut donc en déduire qu'il est également considéré comme le fils de la déesse solaire d'Arinna. Le dieu de l'Orage de Zippalanda mentionné dans le panthéon d'Etat ne figure pas dans le panthéon d'Arinna. On préfère à Télipinu, désigné dans les textes Vieux-Hittites comme le fils préféré du dieu de l'Orage, le dieu de l'Orage de Zippalanda, associé à une des grandes villes hittites.

On rapprochera la famille des dieux souverains évoquée dans la Prière du dieu de l'Orage *pihaššašši* à celle qui est mentionnée dans les Traité de Šuppiluliuma I (Traité entre Šuppiluliuma et Satiwaza du Ḫatti)<sup>54</sup> :

La déesse solaire d'Arinna, le dieu Soleil, le dieu de l'Orage du Ḫatti, Šeri, Ḫurri, Nanni, Ḫazzi, différents dieux de l'Orage (dont le dieu de

l'Orage de Nérik et plusieurs dieux de l'Orage du Sud de l'Anatolie).

Le panthéon de la ville d'Arinna mentionné ensuite dans la Prière du dieu de l'Orage *pihaššašši* mérite notre attention ; il est composé des divinités suivantes :

« Le Soleil des cieux, la déesse solaire d'Arinna, le dieu de l'Orage d'Arinna, Mezzulla, Ḫulla, la déesse Zintuhi, les dieux, les déesses, les montagnes, les rivières d'Arinna, le dieu de l'Orage du Salut, le dieu de l'Orage de la vie. »

Cependant, le dieu de l'Orage de Zippalanda mentionné dans la famille des dieux souverains du panthéon d'Etat ne figure pas dans le panthéon d'Arinna.

Le couple divin placé à la tête du panthéon d'Arinna a sans doute contribué puissamment à organiser la famille souveraine qui règne à la tête du panthéon d'Etat à partir de l'époque impériale. La présence de Ḫulla associée à Télipinu dans les textes antérieurs est à remarquer également.

Dans la Prière de Muwatalli au dieu de l'Orage *pihaššašši*, la déesse solaire d'Arinna est essentiellement la reine du pays, fonction éminemment politique. Le roi Muwatalli se présente comme le prêtre de la déesse. C'est le dieu personnel du roi, le dieu de l'Orage *pihaššašši*, une divinité kizzuwatnienne qui est à l'origine de cette fonction :

« le dieu de l'Orage *pihaššašši* m'enleva à ma mère et me fit grandir ; me consacra prêtre de la déesse solaire d'Arinna et de tous les dieux. De plus, il m'établit roi du pays hittite. »

<sup>54</sup> M.Mazoyer, *Histoire hittite 2*, pp.375-378.

On trouve la volonté d'associer étroitement les dieux hittites et les dieux de Sud de l'Anatolie et par là-même de consolider la cohésion entre les deux panthéons. Ce sont les dieux hourrites qui servent d'intermédiaires entre le roi et les dieux hittites.

Le syncrétisme se met en place puisque la déesse Hépat est associée à la famille du dieu de l'Orage. Dans la Prière de Puduhépa à la déesse solaire d'Arinna, on précisera que Hépat constitue un autre nom pour la déesse d'Arinna et non d'une divinité distincte. Le couple divin présente donc une structure monogamique. On sait que la déesse Hépat finira par se substituer ensuite à la déesse solaire d'Arinna, comme à Yazılıkaya. Par rapport aux générations précédentes, on assiste à une évolution révélatrice puisque la déesse Hépat était alors associée aux cercles de Télipinu.

Le dieu de l'Orage évoqué est sans doute le dieu Tešub, le dieu hourrite, déjà présent à l'époque de Šuppiluliuma. La triade, la déesse Solaire d'Arinna/Hépat, le dieu de l'Orage, le dieu de l'Orage de Zippalanda est bâtie sur le modèle hourrite Tešub, Hépat, Šarruma.<sup>55</sup>

Outre la présence probable de Tešub et de Hépat, on évoque l'intercession de Šeri, qui est le taureau divin de Tešub déjà mentionné à l'époque de Šuppiluliuma<sup>56</sup>. On lui confie la mission de présenter aux dieux du Hatti l'argumentation du roi. Curieusement, comme le fait remarquer I. Singer, les dieux hittites sont approchés par Šeri, les dieux du pays par le dieu Soleil et le dieu de l'Orage *pihaššašši*, le dieu personnel de

Muwatalli. Ceci révèle une volonté d'unité dans une relation d'origine différente.

#### *Le Soleil des cieux*

Les caractères prêtés au Soleil des cieux dans cette Prière étaient déjà mentionnés à l'époque Moyen-Hittite dans la Prière à un mortel<sup>57</sup>.

Il se confond avec l'astre solaire  
Il est le berger de l'humanité  
Il est le juge universel  
Il est un dieu miséricorde

#### *Prière au dieu de l'Orage *pihaššašši**

« Soleil des Cieux, mon Maître, berger de l'humanité, toi Soleil du Ciel tu te lèves (surgissant) de la mer et tu prends ta place dans le ciel. Le Soleil des cieux, mon Maître, toi, le Soleil, ne cesse de prononcer quotidiennement un jugement sur l'humanité, le chien, le cochon et l'animal de la steppe »

#### *La Prière d'un Mortel<sup>58</sup>*

« Quand le Soleil se lève du ciel, à l'aurore, ton éclat, ô Soleil, tombe sur tous les pays élevés et bas. Vous jugez le cas du chien et du porc. Le cas des animaux qui ne parlent pas avec la bouche, vous le jugez aussi. Et le cas de l'individu mauvais et méchant, vous le jugez. La personne contre lequel les dieux sont en colère et qu'ils rejettent, vous la considérez de nouveau et vous le prenez en pitié ».

<sup>55</sup> Pour Télipinu, « fils cheri du dieu de l'Orage », M.Mazoyer, *Télipinu, le dieu au marécage*, Collection Kubaba, Série Antiquité, Paris, 2003, p.213.

<sup>56</sup> M.Mazoyer, *Histoire hittite 2*, pp.375-378.

<sup>57</sup> M.Mazoyer, *ibid.*, pp.320-325.

<sup>58</sup> M.Mazoyer, *ibid.*, pp.320-325 ; I.Singer, *Hittite Prayers*, p.37.

« Dieu Soleil, tu es le berger de tout et ton message est doux pour chacun. »

#### *Le dieu de l'Orage pihaššašši*

Sa situation de dieu personnel de Muwatalli confère au dieu de l'Orage *pihaššašši* un pouvoir exceptionnel. Le dieu louvite est pourvu des caractères qui définissent les dieux personnels dans les Prières Moyen-Hittites comme dans la Prière de Kantuzzili ou dans la Prière d'un Mortel. Des relations personnelles et intimes entre le dieu et le suppliant semblent affirmées. La notion de providence divine est soulignée avec force. L'intervention de la divinité dans la vie du souverain est mise en évidence. Dans la Prière de Kantuzzili, comme dans celle du dieu de l'Orage *pihaššašši*, le dieu personnel joue le rôle d'intermédiaire entre le mortel qu'il protège et les autres divinités.

#### **Prière de Kantuzzili<sup>59</sup>**

Allez et parlez de moi à cette divinité parmi les dieux (et dites-lui ?]. Transmettez-lui les mots suivants de Kantuzzili : « Mon dieu, depuis que ma mère m'a mis au monde, vous, mon dieu m'avez élevé. Seulement vous, mon dieu, vous êtes [mon nom] et ma réputation. Vous, [mon dieu], m'avez donné une place parmi les hommes de bien. Vers une fonction importante, vous avez dirigé mes actions. Mon dieu, vous m'avez appelé Kantuzzili, le serviteur de votre corps et de votre âme. La pitié du dieu je la connais depuis mon enfance et j'en ai l'expérience. Et plus j'ai grandi, plus j'ai éprouvé la pitié de mon dieu et sa sagesse en toute chose.

<sup>59</sup> M.Mazoyer, *ibid.*, pp.317-320.

#### **Prière d'un Mortel<sup>60</sup>**

O dieu Soleil, mon Seigneur, juste Seigneur du jugement, roi du ciel et de la terre ! Vous administrez les pays et vous donnez la victoire. Vous êtes juste et clément. Vous écoutez les invocations. Vous êtes clément. O dieu Soleil, vous prenez en pitié. L'homme juste vous est cher et vous le grandissez.

Le dieu qui a remarqué le roi depuis sa naissance, l'a choisi et s'est chargé de son éducation.

#### **La Prière au dieu de l'Orage *pihaššašši***

Mon père m'engendra ; le dieu de l'Orage *pihaššašši* m'a soustrait à ma mère et me fit grandir ; il me consacra prêtre de la déesse solaire d'Arinna et de tous les dieux.

Le scribe trouve des accents quasi lyriques pour évoquer ses liens avec son dieu personnel. Il renouvelle cependant le thème en intégrant des images nouvelles pleines de fraîcheur et de sensibilité, qui ne manquent pas de nous étonner pour un texte de cette époque.

Pour ce qui est de moi, Muwatalli, ton serviteur, mon esprit se réjouira en moi, et j'exalterai le dieu de l'Orage *pihaššašši*, mon maître. Les temples que je te construirai et les rites que je [célébrerai] pour toi, dieu de l'Orage *pihaššašši*, mon maître, te réjouiront. [Que je] t'[offre avec allé]gresse les pains de sacrifice et les libations que j'offrirai [au] dieu de l'Orage *pihaššašši*,

<sup>60</sup> M.Mazoyer, *ibid.*, pp.320-325.

mon maître, [étant exalté, ] que je ne donne pas ! [Que le dieu de l'Orage *pihaššaš*]ši, mon Maître, [me] [pa]raisse doux [comme] le croissant lunaire et me réchauffe comme le soleil du ciel ! [Pro]mène-toi en ma compagnie en me tenant la main droite et joins-toi à moi comme un bœuf de [trait] ; promène-toi [à] mon côté à la manière du dieu de l'Orage , et, en vérité, que moi je dise [ce qui suit :] « Ayant été remarqué par le dieu de l'Orage *pihaššaši* et éduqué (par lui) [ ] aussi, j'ai invoqué.

Autre formule émouvante :

L'oiseau trouve refuge dans sa cage, et il vit.  
Moi, (j'ai) justement (trouvé) refuge chez le dieu de l'Orage *pihaššaši*, mon maître, et il m'a maintenu en vie !

Si la thématique entre ces trois prières est voisine, des images nouvelles apparaissent.

Le dieu est doux comme un croissant de lune  
Le roi se promène avec le dieu  
Le dieu se joint au roi comme un bœuf de trait

#### *Les panthéons locaux*

Chaque ville possède son panthéon complet formé d'un dieu et de sa parèdre, de sa montagne, de sa rivière ou de sa source. On dénote donc une uniformité évidente dans la structure de ces panthéons, une uniformisation, qui est l'expression d'une

assimilation politique, ainsi que le souligne Laroche<sup>61</sup>. Elle émane sans doute de la volonté de la part du clergé et du pouvoir royal d'unifier une réalité peut-être beaucoup plus hétérogène en s'appuyant sur « un schéma exemplaire, celui de la capitale ». On n'hésite pas le cas échéant à confectionner une parédrie locale lorsqu'elle manque.

A la tête des villes on trouve des divinités de plusieurs types, le Soleil, les dieux de l'Orage, des dieux économiques, des dieux de la guerre, mais d'une façon uniforme les montagnes et les rivières. Cette uniformité de structure ne cache pas la diversité linguistique et religieuse que l'annexion politique n'a nullement effacée.

Comme dans le panthéon d'Etat, les montagnes et les sources occupent une place importante. Pour E. Laroche, elles sont le siège du dieu de l'Orage. Elles pourraient être l'expression de l'enracinement et de la pérennité de la ville<sup>62</sup>. Elles sont dotées en effet de fonctions économiques et religieuses de première importance.

#### *Les rituels*

Les rituels sont évoqués au début du texte dans un préambule et à la fin du texte.

#### **Le préambule**

« Si quelque problème tourmente (la conscience) d'un homme, il se justifiera devant les dieux<sup>63</sup> ; sur le toit (du temple), face au dieu Soleil, il placera les deux tables d'offrandes en osier recouvertes ; il placera une table d'offrande pour la déesse solaire d'Arinna et il placera une table d'offrande pour les dieux. Il placera trente cinq pains de sacrifice, une ration d'épeautre, du

<sup>61</sup> E.Laroche, « Panthéon d'Asie Mineure », *Dictionnaire des Mythologies*, Paris, 1981, pp.849-853.

<sup>62</sup> M.Mazoyer, *Histoire hittite* 2, pp.353-369.

<sup>63</sup> Voir I.Singer, *ibid*.

*me[mal]*, du miel avec au milieu une casserole remplie d'huile fine, une pâtisserie grasse, une coupe pleine de *memal* (et) trente cruches de vin. Lorsqu'il d[étermin]era ceci, le roi montera sur le toi et s'inclinera devant la déesse solaire d'Ar[inna]. »

Dans ce passage, la première importance est accordée à la déesse solaire d'Arinna, qui est chargée de transmettre la plaidoirie du roi et qui va bénéficier d'un hymne. Deux tables distinctes sont mentionnées, celle de la déesse solaire d'Arinna et celle des autres dieux.

La fin du texte fait une présentation détaillée des rituels exécutés après la fin de la plaidoirie.

Les divinités honorées sont dans l'ordre :

Tous les dieux masculins du pays  
Toutes les déesses du pays  
Les montagnes, les rivières  
Le Soleil témoin  
La déesse solaire d'Arinna  
Le dieu de l'Orage *pīhaššašši*

Hépat  
Le dieu de l'Orage des ciels  
Le dieu de l'Orage du Ḫatti  
Le dieu de l'Orage de Zippalanda  
tous les dieux du Ḫatti  
Šeri et Ḥurri  
Les montagnes  
Les rivières  
A tous les dieux du pays  
A toutes les déesses  
Au Soleil témoin

On retrouve une synthèse entre les divinités du Kizzuwatna et les divinités hittites. Seules les grandes divinités ont des tables spécifiques : la déesse solaire d'Arinna et le dieu de l'Orage *pīhaššašši* (le dieu personnel de Muwatalli), le dieu de l'Orage

du Ḫatti, le dieu de l'Orage de Zippalanda. On a recours à celles-ci pour faire des sacrifices aux autres divinités.

### Les substances offertes aux dieux

Dans les deux rituels, on offre aux divinités de la nourriture et de la boisson, du pain, de la pâtisserie grasse, du *memal*, du miel, de l'huile et du vin. Le rituel figurant à la fin du texte fournit plus d'indications sur les sacrifices. Le nombre de pains, et leurs couleurs, le nombre de cruches de vin ont sans doute une signification magique. Il s'agit de nourriture et de boisson destinées à susciter la convoitise des divinités pour les rendre enclines à écouter les paroles prononcées par le roi. Le pain est cassé et brûlé. On offre aussi du parfum et on associe du miel et de l'huile au vin pour apaiser le dieu<sup>64</sup>.

Le rituel initial est exécuté sur le toit. Selon un processus connu déjà à l'époque Vieux-Hittite, on monte sur le toit du temple<sup>65</sup> et on dispose deux tables d'offrande destinées aux divinités qu'on veut honorer. Les tables sont placées face au Soleil (divinisé). On retrouve donc une assimilation entre la déesse solaire d'Arinna et le Soleil du ciel, assimilation déjà observée dans la prière de Muršili II à la déesse solaire d'Arinna et à l'époque Moyen-Hittite dans la Prière d'un mortel<sup>66</sup>.

La Prière appartient pour l'essentiel au genre de l'*arkuwar* déjà évoqué précédemment. C'est le roi qui se chargera de la justification et non un scribe comme c'était le cas dans les Prières de Muršili. Son argumentation est seulement résumée :

<sup>64</sup> M.Mazoyer, « Le miel et le vin » *Apistoria* 7 (en cours de publication).

<sup>65</sup> M.Mazoyer, *Histoire hittite* 1, pp.229-235.

<sup>66</sup> M.Mazoyer, *Histoire hittite* 2, pp.320-325.

« Je vais présenter immédiatement ma plaidoirie, (une plaidoirie) personnelle relative à mes maîtres divins, au sujet de vos temples, de vos statues, comment les dieux sont traités et comment ils ont été maltraités »

Je vais présenter immédiatement ma plaidoirie, (une plaidoirie) personnelle relative à la souveraineté des dieux, de vos temples, de vos statues ». L'argumentation est la même que celles des prières de la génération précédente, on insistera sur le respect cultuel porté aux divinités. On tentera de justifier ses fautes. Mais là encore la confession est absente.

« Après quoi, je vais présenter comme plaidoirie les paroles de mon âme ; ô dieux, mes maîtres divins, prêtez-moi attention, prêtez l'oreille à mes plaidoiries que voici ».

Dès cet instant, ô dieux, écoutez ma parole, ma plaidoirie, la mienne, (moi) votre prêtre, votre serviteur. Je vais présenter immédiatement ma plaidoirie, (une plaidoirie) personnelle relative à la souveraineté des dieux, de vos temples, de vos statues, lorsque les dieux du pays hittite sont partis et qu'ils ont été irrités. Dieux, mes maîtres, accueillez ces paroles que j'adresse en guise d'excuse aux dieux, mes seigneurs, écoutez-les. Mes paroles que vous n'écoutez pas, mais que j'adresse uniquement comme plaidoirie aux dieux, et qui sortent de ma bouche d'homme, ô dieux, mes seigneurs, daignez une fois les écouter.

### Les innovations théologiques

Le déplacement de la capitale hittite dans le sud de l'Anatolie est associé à un réaménagement de la religion. Toutefois, dans cette prière, les innovations sont relativement peu nombreuses. On ne fait que suivre une évolution déjà en mouvement à l'époque de Šuppiluliuma, mais le cadre et le contenu de la Prière restent fondamentalement hittite. Plutôt conventionnelles, les innovations sont relativement peu importantes.

La déesse Hépat, comme nous venons de le voir, est associée à la famille des dieux souverains. A l'époque de Šuppiluliuma, Hépat est associée couramment aux cercles de Télipinu<sup>67</sup>. Mais l'on sait que dès l'époque Moyen-Hittite les deux déesses peuvent être placées côte à côte.

Le fait que le dieu de l'Orage *piħaššašši* soit le dieu personnel du roi met en évidence la volonté de donner aux divinités du sud de l'Anatolie un rôle essentiel auprès du roi. Mais cette innovation se coule dans une structure hittite, celle du dieu personnel, évoquée dans les prières précédemment étudiées.

Les fautes possibles à l'origine du départ des dieux seraient liées à une négligence cultuelle, la faute étant imputable aux dieux ou aux hommes<sup>68</sup>. Cette thématique, comme on le sait, remonte à l'époque Vieux-Hittite<sup>69</sup>. Là encore, on n'observe pas une véritable transformation de la religion hittite mais une adaptation aux circonstances historiques.

Les dieux du sud de l'Anatolie occupent une place relativement importante. C'était déjà le cas à l'époque de Šuppiluliuma. Ainsi, dans le traité de Šuppiluliuma et Šattiwaza, sont mentionnés plusieurs *İŞSTAR*, plusieurs Hépat, Šeri et Hurri. Seul le rôle qu'ils jouent semble connaître une transformation. Comme nous l'avons vu, Hépat est intégrée aux dieux souverains dans le panthéon et Šeri devient une divinité

<sup>67</sup> M.Mazoyer, *Histoire hittite 2*, pp.377.

<sup>68</sup> I.Singer, *Hittite Prayers*, pp.80-81.

<sup>69</sup> M.Mazoyer, *Télipinu, le dieu au marécage*, pp.113-115, 162.

intermédiaire entre le roi et les dieux. Mais on mettra en évidence l'ambiguïté de cette promotion, puisque le rôle de la Montagne comme auxiliaire royal est un élément fondamental de la religion hittite depuis l'époque Moyen-Hittite.

Une des innovations les plus marquantes consiste dans le rôle important que joue la famille des dieux souverains tout au cours de la Prière. On assiste à la mise en place d'une triade de dieux souverains composée du dieu de l'Orage, de la déesse solaire d'Arinna, du dieu de l'Orage de Zippalanda sur le modèle de la triade hourrite composée de Tešub, Ḫépat, Šarruma. Seule divinité mentionnée comme descendant du dieu de l'Orage, le dieu de l'Orage de Zippalanda reçoit des sacrifices au même titre que les grands dieux. L'intégration du dieu de l'Orage de Zippalanda à la famille des divinités souveraines semble secondaire, car dans la tradition locale, le dieu de l'Orage de Zippalanda était le fils du dieu de l'Orage du ciel et de la déesse solaire de la terre<sup>70</sup>.

Une innovation introduite par Muwatalli parmi d'autres choses<sup>71</sup> est le fait que la Prière est adressée seulement à des dieux mâles et les intercesseurs (le dieu de l'Orage, le dieu Soleil Šeri) ; ils sont remplacés après sa mort par les grandes déesses (la déesse solaire d'Arinna, Ḫepat de Kummanni, IŠTAR/Šaušga de Šamuha et à leurs enfants (le dieu de l'Orage de Nerik/Zippalanda, Šarruma). Cette répartition par sexe est manifestement un trait de la religion hourrite<sup>72</sup>.

<sup>70</sup> Pour ce point particulier et pour une synthèse sur le dieu de l'Orage de Zippalanda en général à l'apogée de l'empire, voir M.Popko, *Religions of Asia Minor*, Warsaw, 1995, pp.144-146.

<sup>71</sup> I.Singer, *Hittite Prayers*, pp.80-81.

<sup>72</sup> On l'observe plus tard à Yazılıkaya.

## La Prière de Muwatalli concernant le culte de Kummanni

Selon le colophon la Prière aurait été récitée par le roi Muwatalli lui-même. Puisque le texte concerne le culte de Kummanni et que des différences importantes existent entre cette prière et la prière au dieu de l'Orage *pīhaššašši*, on estime souvent que cette Prière concerne le culte de Kummanni. Toutefois, ainsi que le souligne I. Singer, différents éléments pourraient suggérer que le dieu de l'Orage vénéré pourrait être le dieu de l'Orage, le grand dieu du panthéon<sup>73</sup>. Mais l'hypothèse semble peu vraisemblable, comme nous le montrerons.

### Traduction<sup>74</sup>

« Nous avons invoqué Tešub, maître du ciel (et) de la terre, roi des cieux, et nous [confessons] l'offense et la faute devant lui [et nous dissipons la colère de Tešub]. Nous avons invoqué Ḫépat, reine des cieux, et nous dissipons la colère de Tešub, [Nous avons invoqué Šarruma ,] et nous dissipons la colère du dieu de l'Orage<sup>75</sup>. [Nous avons invoqué] les dieux des pays, les montagnes, les rivières, les sources et les fontaines et nous dissipons la colère de Tešub. Nous avons invoqué Ḫuzzi (et) Ḫutanni et nous dissipons la colère de Tešub [ ] [ nous avons invoqué le dieu solaire du ciel ?] et nous dissipons la colère de Tešub. Nous avons invoqué le Ciel et la Terre. Le ciel, qu[i], alors,

<sup>73</sup> I.Singer, *Hittite Prayers*, pp.81-82.

<sup>74</sup> Traduction empruntée à R.Lebrun, *Hymnes et Prières*, pp.294-308 avec quelques modifications suggérées par I.Singer, *Hittite Prayers*, pp.81-85.

<sup>75</sup> I.Singer, *Hittite Prayers*, p.82.

[se dressait ] , ce même ciel maintenant est toujours là haut. La terre, qui en ce temps lointain [gisait] en bas, [cette même terre qui, maintenant, git toujours en bas.] Le Soleil du ciel, qui jadis, montait dans le ciel, ce mêm[e Soleil du ciel monte toujours au ciel] encore maintenant<sup>76</sup>. Il se dresse en qualité de témoin pour écarter la colère de Tešub ; [ ] nous avons invoqué et nous dissipons la colère de Tešub. Aussi que les dieux [parlent] aux dieux ; [ ] que l'esprit du dieu se réconcilie avec la population (et) avec le pays, que Te[šub

] qu'il nous considère maintenant avec un regard conciliant. Voici que moi, Mon Soleil, Muwatalli, seigneur des pays, [je] les [ai appelés afin de] présenter la plai[doi]rie [que voici] : que Tešub, mon maître, l'entende. Puisse le dieu de l'Orage entendre comment j'efface les fautes des pays et (commnent), je fais la [plai]doirie que voici.

Si quelque dieu du pays a irrité Tešub, que les dieux Anunnaki réconcilient Tešub ave[c] ce dieu. Que Tešub considèrent, en outre, le pays avec un regard conciliant et que, dans le pays, règnent le bien, la concorde, le bien-êt[re], la fertilité, l'abondance (et) la prospérité.

Si des montagnes, des rivières, des puits (et) des points d'eau ont irrité Tešub en quelque domaine, que maintenant les Anun[naki] réconcilient Tešub avec les montagnes, les rivières, les pui[t}s (et) [les fontaines ;] Que Tešub, mon maître, regar[de] en outre, le pays

d'un regard concili[ant et] que ce qui a été énuméré précédemment se produise dans le pays.

Si quelque dieu du pays a été offensé et [a] plai[dé] auprès de Tešub, [maintenant, moi, « Mon Soleil »] Muwa[talli], seigneur des pa]ys, je présente ma plaidoirie. Que Tešub, mon maître l'écoute ! Le pays était important, [il a] diminu[é] mais, lorsque, moi, « Mon Soleil », je fais entrer les dieux dans le pays de Kummanni [ qui ] est [fa]it alors [ ] ne correspond pas au culte des dieux. [Je vais demander] quelle est la population et (quelle) était (son importance) au temp[s de] mon père. (et) [de mon] grand-[père]. J'exécuterai ce que moi, « Mon Soleil » je vais trouver maintenant dans les documents écrits, je l'exécuterai et [ce qui] concerne les exigences des dieux, je l'exécuterai avec soin<sup>77</sup>. Tešub, mon maître, tu le sais. Ce que je demanderai aussi à un grand devin, je l'accomplirai exactement [de la manière dont] on se rappelle le rite et dont on le rapporte oralement. Maintenant, pendant que je mets de l'ordre dans le pays, et que tu l'ouvres à la popu[lation], dans les champs en jachère la vigne et la fertilité s'ensuivra.

Tandis que le pays reviendra à son état ancien, les dieux du pays reprendront leur place d'après ce qui, jadis était l'installation des dieux du pays. Pendant que je restaurerai le pays et jusqu'à son rétablissement (?), j'accomplirai exactement le protocole des dieux que je découvrirai, et à l'avenir, il sera observé. Tešub, mon maître, parle aux dieux<sup>78</sup>. Que les dieux regardent le pays avec un regard compatissant et qu'ils

<sup>76</sup> I.Singer, *Hittite prayers*, p.82.

<sup>77</sup> I.Singer, *Hittite Prayers*, p.83.

<sup>78</sup> I.Singer, *ibid.*

apportent le bien, la prospérité, la concorde, le bien-être et la fer[ti]lité viennent au cœur du pays.

Mais si les montagnes, les rivières, les sources, les points d'eau, les fontaines du pays ont irrité Tešub, mon maître, que [main]tenant les dieux Anunnaki, réconcilient Tešub avec les montagnes, les rivières, les puits (et) les sources ; qu'en outre, Tešub, mon maître, considère le pays d'un [re]gard compatissant et qu'il apporte le bien, la concorde et la fertilité dans le pays.

Si quelque montagne ou quelque sanctuaire *šinapsi*, un lieu sacré, a été profané et qu'il a présenté une plaideoirie à Tešub, voi[ci] que [moi, « Mon Soleil » Muwatalli], je vais y apporter réparation dès maintenant. En ce qui concerne les villes habitées, on se rendra dans les ville où existe un sanctuaire *šinapši* a[fin d'y apporter réparation], on le reconstruera conformément (à la cérémonie) de la resacralisation, et si quelques lacunes existent, [on] resacra[lisera] d'après ce qu'on connaît. S'il s'agit de villes désertes dans lesquelles il existe un *šinapši*, on entreprendra la construction de tels (bâtiments) de la même [manière que l'on continue] d'en [construire] pour elles. Si quelque ville ou quelque maison [à Tešub, mon maître, ] cause un préjudice, ô dieu, n'en tire pas vengeance, auprès de la ville (ou) auprès de la maison et que cela [ ] n'en tire pas vengeance dans le pays ; [en outre, regarde], Tešub, mon maître, le pays avec des yeux bienveillants.

Si quelqu'un a renversé le trône de Tešub (ou) une stèle sacrée, ou si quelqu'un a bloqué un point d'eau sacré, alors... je le redresserai. Mais ce que je ne trouverai pas (ou) ce que je ne découvrirai pas sur un document écrit [ ] ou ce que un grand magicien ne me le dit [pas],

ô dieu, explicite-moi cette parole grâce à un songe [ ] je réparerai et j'observerai la parole divine. Puisse le dieu de l'Orage, mon signeur, [rader le pays avec des yeux bienveillants de nouveau], et puissent [la santé], la la paix, le bien-être, le développement, la croissance venir de nouveau dans le pays hittite<sup>79</sup>.

si certain donnent aux orphelins [ ] et qu'il a présenté une plaideoirie à Šarruma et que Šarruma [a pré]senté la [plaideoirie] à Tešub [ ] on y remédiera ; mais ce qui est perdu [ ] on y remédiera. Même si [la maison] d'une serf cela [ ] Tešub, mon maître, tires-en vengeance dans cette maison [ ] mais ne [te venge] pas sur le pays.

Si [Tešub, mon Maître, a été offensé ] via un augure par un mauvais oiseau ou [par le fait que] quelqu'un [a souillé] le pain destiné à un défunt, voici que maintenant on a traité cet oiseau et qu'on l'a placé en liberté mais ces [ ]

[]. S'il a donné les bonnes choses que voici concernant le pays de Kummanni et si le dieu ? les [a demandées], et s'il a fait appel à la divinité d'Arušna, voici que maintenant pour cette fameuse affaire du père du roi [il est responsable ]. Tire vengeance de lui. On offrira aussi le rituel arawannašša de la divinité d'Arušna et eux [ ]

[]. Mais puisque nous (sommes) des hommes, les mots que nous connaissons et [qui sortent] de notre bouche [ ] (ceux) que nous ne connaissons pas et qui ne sortent pas de notre

<sup>79</sup> I.Singer, *Hittite Prayers*, p.84.

bouche s'[ils sont la cause de la colère ?], que les dieux Annunnaki les cherchent dans la terre sombre et que ce jour [ ] que cela soit effacé de sorte que Tešub, mon maître, [regarde] le pays de Kummanni [avec] des yeux[x] bienveillants. Tout comme Tešub remplit le sein d'une mère pour notre bonheur, que [ ] tout comme nous sommes rassasiés avec de l'eau froide, que Tešub, mon maître, [les] eaux [nous ? donne]. Que cela soit une saturation pour la population mais que, pour Tešub, mon maître, cela [soit] un homma[ge]. Au cœur du pays, le pain de sacrifice deviendra abondant pour Tešub, la libation de vin [ ] et Tešub, mon maître, re[connaît]tra les braves gens<sup>80</sup>.

Première tablette de la présentation d'une plaidoirie à Tešub ; elle a été écrite [sous] la dic[tée] de « Mon Soleil ». C'est fini. Main de Lurma, le petit devin, appren[ti] de [ ], fils d'Ari-Tešub. »<sup>81</sup>

### Commentaire

Comme R.Lebrun le fait remarquer, cette prière est fortement marquée de culture de Kummanni, tant par les dieux évoqués que par les termes culturels utilisés<sup>82</sup>.

A la tête des dieux se trouve la triade kizzuwatnienne Tešub, Hépat et Šarruma. Par rapport à la Prière de Muwatalli au dieu de l'Orage *pīhaššašši*, on relève des différences essentielles : on ne mentionne dans La Prière de Muwatalli concernant le culte

de Kummanni ni le dieu de l'Orage de Zippalanda ni la déesse déesse solaire d'Arinna. Il apparaît donc que le panthéon ne renvoie pas à un panthéon d'Etat en usage alors mais au panthéon propre à la ville de Kummanni. Hépat et Šarruma sont chargés de dissiper la colère de Tešub en plaident la cause des mortels. La mention de Ḫuzzi (et) de Ḫutanni confirme que ce sont les dieux de Kummanni qui sont évoqués et non les dieux du panthéon hittites.

Par ailleurs le rôle des Anunnaki est essentiel. Ils sont censés réconcilier Tešub et les divinités qui l'ont outragé :

« Si des montagnes, des rivières, des puits (et) des points d'eau ont irrité Tešub en quelque domaine, que maintenant les Anun[naki] réconcilient Tešub avec les montagnes, les rivières, les pui[t]s (et) [les fontaines ;] »

« Si quelque dieu du pays a irrité Tešub, que les dieux Anunnaki réconcilient Tešub ave[c] ce dieu. »

Ailleurs, on appelle à l'intervention des dieux Anunnaki

« que les dieux Annunnaki les cherchent dans la terre sombre et que ce jour [ ] que cela soit effacé de sorte que Tešub, mon Maître, regarde le pays de Kummanni [avec] des yeux[x] bienveillants. »

<sup>80</sup> Voir I.Singer, *Hittite Prayers*, p.85.

<sup>81</sup> Voir I.Singer, *ibid*.

<sup>82</sup> R.Lebrun, *Hymnes et Prières*, p.294.

L'importance réservée aux Annunnakki, divinités est un trait du Sud de l'Anatolie. L'évocation d'un monde très ancien peut être mise en parallèle avec la mythologie hourrite<sup>83</sup>.

« Nous avons invoqué le Ciel et la Terre. Le ciel, qu[i], alors, [se dressait ], ce même ciel maintenant est toujours là haut. La terre, qui en ce temps lointain [gisait] en bas, [cette même terre qui, maintenant, git toujours en bas.] Le Soleil du ciel, qui jadis, montait dans le ciel, ce mêm[e Soleil du ciel monte toujours au ciel] encore maintenant. »

Toutefois, quelle que soit l'influence kizzuwatnienne, le cadre de cette prière et sa structure sont conformes à la religion hittite. Selon une situation analogue à celle du mythe de la disparition du dieu l'Orage, un mythe parallèle dérivé du mythe de Télipinu d'époque Vieux-Hittite, le départ du dieu est causé par une faute commise par un dieu. Dans la Prière, on tente de remonter jusqu'à l'origine de celle-ci et de faire rentrer le dieu qui rapportera tous biens évoqués à la fin du Mythe de Télipinu. Comme dans les prières précédentes, on utilise des

intermédiaires divins. On rappellera que dans le Mythe de Télipinu, ce sont les dieux eux-mêmes qui rendent possible le retour du dieu disparu. Comme dans le même Mythe, une purification est nécessaire avant le retour du dieu. Les villes détruites doivent faire l'objet d'une reconstruction.

La différence essentielle étant que dans la Prière le roi joue un rôle fondamental dans le retour du dieu alors que, dans le Mythe, ce sont les dieux eux-mêmes qui reconstruisent le pays en ruine. Les biens qu'entraîne le retour des dieux sont semblables à ceux évoqués dans le Mythe.

« Maintenant, pendant que je mets de l'ordre dans le pays, et que tu l'ouerves à la popu[lation], dans les champs en jachère la vigne et la fertilité s'ensuivra. Tandis que le pays reviendra à son état ancien, les dieux du pays reprendront leur place d'après ce qui, jadis était l'installation des dieux du pays. Pendant que je restaurerai le pays et jusqu'à son rétablissement (?), j'accomplirai exactement le protocole des dieux que je découvrirai, et à l'avenir, il sera observé. Tešub, mon maître, parle aux dieux<sup>84</sup>. Que les dieux regardent le pays avec un regard compatissant et qu'ils apportent le bien, la prospérité, la concorde, le bien-être et la fer[ti]lité viennent au cœur du pays. »

<sup>83</sup> Le mythe hourrite d'Ullikummi évoque rétrospectivement la séparation primordiale du ciel et de la terre qui reposent sur les épaules du géant Upelluri, *axis mundi*, avec un instrument tranchant. Sans que soit évoqués les étapes chaotiques précédentes, comme dans certains textes suméro-akkadiens (ou comme chez Hésiode et Ovide). Le début du large fragment en hourrite du Chant de l'Océan pourrait, lui, évoquer une première étape cosmogonique de type « eaux primordiales », évoquant aussi le « haut » et le « bas ». D'un autre côté, on peut dire que la succession des premiers dieux, après suppose-t-on la séparation primordiale, se déroule de façon 'chaotique' puisque ils ne cessent de se battre entre eux. (Remarque de J.F.Blam)

La Prière de Muwatalli concernant le culte de Kummanni, qui présente de nombreux aspects communs avec le Mythe de Télipinu, constitue une synthèse entre la religion kizzuwatnienne et la religion hittite, cette dernière étant primordiale.

<sup>84</sup> I.Singer, *ibid.*

Comme dans la Prière de Muwatalli au dieu de l'Orage *pihaššašši*, on dénote donc une volonté évidente d'uniformiser la religion de l'empire sur le modèle hittite. Une uniformisation qui est l'expression d'une assimilation politique, ainsi que le souligne E. Laroche<sup>85</sup>.

Une des originalités de cette prière consiste dans le fait que celle-ci a été composée par le roi lui-même et récitée par lui. Il semble difficile d'en tirer un enseignement quelconque. Rien ne permet de voir une intimité entre le roi et le dieu, qu'on peut observer dans les prières adressées aux dieux personnels.

### 3) L'époque de Hattušili

#### La Prière de Puduhepa à la déesse solaire d'Arinna

Puduhepa est l'une des reines les mieux connues de l'histoire hittite. Elle est la fille d'un prêtre de Kizzuwatna. Elle joua un rôle essentiel dans les affaires de l'Etat, en tant qu'épouse de Hattušili, et après la mort de ce dernier, en tant que reine-mère auprès de son fils Tudjaliya. La plus grande partie de la Prière à la déesse solaire d'Arinna, relève de l'*arkuwar*. Puduhepa s'adresse à la déesse et à ses enfants pour obtenir la santé pour Hattušili, son époux, et pour elle-même ;

##### Traduction<sup>86</sup>

(Prière adressée) à la déesse solaire d'Arinna, ma maîtresse, maîtresse de l'Empire hittite, reine des cieux et de la terre.

« Déesse solaire d'Arinna, ma maîtresse, reine de tous les pays, tu t'es donné le nom de la déesse

solaire dans le pays *hatti*, mais, dans le pays du cèdre, tu t'es donné le nom de *Hépat*. Moi, Puduhepa, je suis ta servante de longue date, une génisse de ton étable, une [pie]rre de fondation de ton mur. O ma maîtresse, tu m'as recueillie et Hattušili, ton serviteur auquel tu m'as mariée, [ ] fut étroitement [li]ié au dieu de l'Orage de Nérik, ton fils bien-aimé. La place dans laquelle tu nous as installée, ô déesse solaire d'Arinna, ma maîtresse, est la place de ton fils bien aimé, le dieu de l'Orage de Nérik. Déesse solaire d'Arinna, ma maîtresse, tu sais comment les premiers rois la négligèrent. Ceux qui furent les premiers rois, celui à qui vous avez donné des armes, ont défait les pays [alentour], mais aucun [n'a essayé] de prendre la ville de Nérik. Mais lui qui votre serviteur, Hattusili, et que maintenant vous [poursuivez ?] O déesse solaire d'Arinna, ma maîtresse, alors il n'était pas encore un roi mais un prince. Déjà il s'empara de la cité de Nérik. A peine eut-il capturé la cité de Nérik, son [frère voulut lui rendre] d'autres d'autres pays. Il lui donna Hattuša entièrement [aussi bien que Katapa, [mais il les (?) refusa]. O déesse solaire d'Arinna, ma maîtresse, [vous saviez ?] le [ ] le dieu de l'Orage de Nérik [ ]

Pour le pays de Nérik et pour le pays de [Hakpis ?], il mit en danger son corps et sa vie aussi logntemps qu'il tint campagne contre les Gasgas.

Mais lorsque Muwatalli, [son frère (?)], devint dieu, il prit Urhi-Tešub, [le fils de] s[on frère] et l'installa dans la royauté. O déesse solaire d'Arinna, ma maîtresse, tu sais comment il (Urhi-Tešub) [opprima/limita (?)] Hattušili, ton serviteur dans/à la ville de Nérik, tu sais, ô

<sup>85</sup> E.Laroche, « Panthéons d'Asie Mineure », *Dictionnaire des Mythologies*, pp.849-853

<sup>86</sup> Traduction empruntée à I.Singer, *Hittite prayers*, pp.102-105.

déesse ma maîtresse. Son seigneur le poursuivit et les princes l'intimidèrent (au cri de) « Pour Nérik [je préférerais] choisir la mort ! Et [devant je tends ma main sur Nérik [       »<sup>87</sup>

Nous nous purifierons [et ensuite] nous réaliserons le culte pour vous. O dieux, de la même manière, nous observerons régulièrement vos prescriptions et vos rituels de la même manière. Puisque [des fêtes] pour vous ont été de nouveau interrompues [ ] on célébrera pour les dieux les anciennes fêtes de [l'année] et du [mois] ; les offrandes ne seront jamais interrompues denouveau. O dieux, mes seigneurs, aussi longtemps que nous, votre serviteur (et) votre servante, nous réaliserons le culte<sup>88</sup>.

Moi, Puduhepa, ta servante, je tins le discours que voici en guise de plaidoirie à la déesse solaire d'Arinna, ma maîtresse, la maîtresse de l'Empire hittite, reine des cieux et de la terre : Déesse solaire d'Arinna, ma maîtresse, sois complaisante envers moi (et) écoute-moi ; parmi les gens cir[cu]le le proverbe suivant : « Le dieu app[orte] son aide à une femme dans les douleurs de l'enfantement ; [Puisque] que j'étais dans les douleurs de l'enfantement, et [j'ai] consacré ma propre personne à ton fils ; aussi déesse solaire d'Arinna, m[a] maîtresse aie pitié de moi<sup>89</sup>.

Déesse solaire d'Arinna, accorde-moi ce que je te [demande]. Accorde la vie à [Hattušili], ton [serviteur] ! [Que par les déesses du destin], et

les déesses-mères des années, des jour[s longs soient don]nés [à lui] ; déesse solaire d'Arinna tu es] une divinité miséricordieuse, tu occupes [ ] tous les dieux .... Puisque, [déesse solaire] d'Arinna m[a] maîtresse tu [m]'as remarquée et que...

[Le]wani, ma maîtresse, ce que] tu dis [aux dieux], ils l'accordent à toi. Assiste-moi [dans ce domaine]. V[oi]ci la parole que j'ai entendue [ parmi ] les hommes et (que) devant moi [ ] « Hattušili qui (est) ton serviteur [est malade ( ?)] Voci ce que les gens disaient à l'époque d' Urhi Tešub : « [Ses jours] seront courts », et si Hattušili, ton serviteur a été diffamé devant vous, les dieux, par une action humaine, ou si quelque dieu céleste, [ou infernal] est entré en hostilité envers lui [o]u que quelqu'un a présenté une offrande aux dieux pour le malheur de Hattušili, dans ce cas [ô déesse] ma [maîtresse], n'écoute] pas ces méchantes paroles, ne laisse pas [le mal] s'emparer de Hattušili, ton serviteur ! O dieu, [mes] seigneurs, [ne nous préférez pas] à nos adversaires [les mauvais hommes !] ; [s]i, déesse, m[a] maîtresse, tu (le) sauves (et si) tu parles [favorablement] aux dieux, (si) tu écrases avec tes pieds ces méchantes [paroles] et que tu [ ] au loin...alors Lelwani [ ] Que la vie ? de Hattušili], t[on serviteur] e[st de Puduhepa, ta servante, sorte] de ta bouche en présence des dieux. Accorde à Hattušili, t[on serviteur] et à Puduhepa, ta servante], de longues année, mois et jours.

Lelwani, ma maîtresse si tu parles favorablement [aux dieux] et que tu sauves Hattušili, ton serviteur, que tu accordes de longues années, mois et jours, je viendrai et je ferai exécuter pour

<sup>87</sup> I.Singer, *ibid*.

<sup>88</sup> I. Singer, *ibid*.

<sup>89</sup> I.Singer, *Hittite prayers*, p.103.

Lelwani, ma maîtresse, une statue de Ḫattušili en argent aussi grande que Ḫattušili, avec sa tête, ses mains, et ses pieds en or ; que je pèserai séparément.

Zintuhi, ma maîtresse, petite-fille chérie du dieu de l'Orage et de la déesse solaire d'Arinna, tu es l'ornementation de poitrine du dieu de l'Orage et de la déesse solaire d'Arinna et ils te contemplent heure par heure.

[ ] O Zintuhi, ma maîtresse, [manifeste] ta providence [dans ce domaine ;] introduis [auprès] du dieu de l'Orage, ton grand-père [ ainsi qu']auprès de la déesse solaire d'Arinna, ta grand-mère, transmets la vie et de longues années [pour Ḫattušili, ton serviteur] ; que cela sorte de la bouche à leur adresse ! [Et si ] Zintuhi, ma maîtresse, tu introduis auprès du dieu de l'Orage, ton grand-père, et auprès de la déesse solaire d'Arinna, ta grand-mère, les paroles que tu [éc]outes je ferai [pou]r Zintuhi, ma maîtresse, [Ḫattušili, comme [grande] parure.

Mezzulla, ma maîtresse, tu (es) la fille, b[i]en-aimée [du] dieu de l'Orage du [Ḫatti] et de la déesse Solaire d'Arinna ; Mezzulla, ma maîtresse, [ce que] tu dis au dieu de l'Orage, ton père, et à la déesse Solaire d'Arinna, ta mère, ils l'écoutent à la vérité et ne le refusent pas. Ces paroles-ci que moi, Puduhepa, ta servante, j'ai présentées en guise de plaidoirie au dieu de l'Orage, ton père et à la déesse Solaire d'Arinna, ta mère, annonce-les pour moi. O Mezzulla, ma maîtresse et introduis-les [au]près du dieu de

l'Orage, ton père [et] de la déesse solaire d'Arinna, ta mère et intercède en mon nom !

Mezzu[lla, [ma maîtresse] si tu introduis les paroles[s que voici] auprès du dieu de l'Orage, ton père et [auprès de la déesse solaire d'Arinna], ta mère, si tu intercèdes en mon nom, je t'offrirai, [des villes] avec des déportés.

[Dieu de l'Orage] de Zippalanda, mon maître, tu (es) le fils cheri [du dieu de l'Orage et de] la déesse solaire d'Arinna. Transmet[s ceci au dieu de l'Orage, t]on père et à la déesse Solaire d'Arinna, ta mère ; [le dieu de l'Orage], ton père (et) la déesse Solaire d'Arinna, ta mère, [ne refuseront [pas] tes paro[les]. Ils t'écouteront. Ainsi ce [mot]-ci qu[e] moi, Puduhepa, ta servante, j'ai présenté comme une plaidoirie, toi, le dieu de l'Orage de Zippalanda, mon maître, communique-le pour moi et [toi] introduis-le. Ayez pitié de moi dans ce domaine. Puisque je suis un femme ayant accouché et que j'ai adressé un (rituel de) substitution au dieu, mon maître, intercède en ma faveur, ô dieu, mon maître auprès [du dieu de l'Orage], ton père et de la déesse solaire d'Arinna, ta mère, Ḫattušili, aussi ton serviteur, s'est dépensé pour l'esprit de la divinité ; il se donna corps et âme à elle, tandis qu'il reconstruisit Nérik, la [vil]le aimée [du] dieu ; aussi toi, ô dieu, assiste avec bonté Ḫattušili, ton serviteur, Dieu de l'Orage de Ziplanda, mon maître, fais parvenir pour moi ces mots que je multiplie en guise de plaidoirie au dieu de l'Orage, ton père et à la déesse solaire d'Arinna, ta mère.

Dieu de l'Orage de Ziplanda, mon maître, si tu fais parvenir ces paroles-ci au dieu de l'Orage,

ton père et la déesse solaire d'Arinna, ta mère, et  
(si) [tu sauves] Ḫattušili, ton serviteur, du mal

[Alors, pour le dieu de l'Orage de Zippalanda],  
mon [maître] je ferai [ ] un bouclier en or pesant  
2 mines... [je consacrerai] au dieu[ ] la ville de  
Puputana [ ]

## Commentaire Le syncrétisme

Comme l'a remarqué R. Lebrun<sup>90</sup>, pour la première fois la déesse solaire d'Arinna est assimilée explicitement à la déesse Hépat. Mais on a vu que dans la Prière de Muwatalli au dieu de l'Orage *pīhaššāšši* le syncrétisme entre la déesse Hépat et la déesse solaire d'Arinna était déjà implicitement réalisé.

### Prière de Puduḥépa à la déesse solaire d'Arinna

« Déesse solaire d'Arinna, ma maîtresse, reine de tous les pays, tu t'es donné le nom de la déesse solaire dans le pays ḫatti, mais, dans le pays du cèdre, tu t'es donné le nom de Hépat.

### Prière de Muwatalli au dieu de l'Orage *pīhaššāšši*

Voici donc ce qu'il dira : « Soleil des cieux et déesse solaire d'Arinna, ma maîtresse, reine, <ma maîtresse, reine>, d[u] pays hittite, dieu de l'Orage, roi des cieux, mon maître, Hépat, reine, ma maîtresse, dieu de l'Orage [du pays] hittite, roi des cieux, Seigneur du pays, mon maître, dieu

de l'Orage de Ziylan[da], mon maître, fils chéri du dieu de l'Orage, seigneur du pays hittite »

## Le Couple souverain

La Prière insiste sur le couple souverain et ses descendants. La famille des dieux souverains est composée de la déesse solaire d'Arinna et du dieu de l'Orage, de leurs enfants, le dieu de l'Orage de Zippalanda, Mezulla, et de Zintuhi, leur petite-fille. Au regard de la Prière de Muwatalli au dieu de l'Orage *pīhaššāšši* la famille du dieu de l'Orage et du soleil d'Arinna se trouve enrichie de nouveau descendants empruntés au panthéon de la ville d'Arinna.

Les enfants et du couple souverain et sa petite-fille sont chargés de porter la plaidoirie de roi au dieu de l'Orage et à la déesse solaire d'Arinna. On insiste donc durant toute la Prière sur les liens qui les unissent au dieu de l'Orage et à la déesse solaire d'Arinna. Ils sont évoqués comme étant les « enfants chéris » du couple des dieux souverains. Comme nous le signalions précédemment, cette épithète semble utilisée pour la première fois auprès de Télipinu dans le Mythe de Télipinu et de la fille de l'Océan et définit les liens spécifiques unissant le dieu de l'Orage et Télipinu. En revanche dans le cas de la Prière de Puduḥépa à la déesse solaire d'Arinna l'épithète est utilisée sans exclusive pour les descendants du couple royal<sup>91</sup>. Ceci traduit manifestement un emprunt secondaire, ainsi qu'il a été observé précédemment. On affirme donc avec force qu'il existe au sommet du panthéon un couple royal pourvu de descendants. On rappellera qu'à l'époque Vieux-Hittite la famille des dieux souverains n'est pas encore constituée<sup>92</sup>. Dans cette Prière, nous assitons donc à l'aboutissement d'un long processus.

<sup>91</sup> L'épithète est donc vidée de son sens originel. Dans la Mythologie, elle servait à souligner la supériorité de Télipinu sur les autres dieux. Ici tous les descendants du couple royal bénéficient de cette appellation (M.Mazoyer, *Télipinu, le dieu au marécage*, p.213).

<sup>92</sup> M.Mazoyer, *Histoire hittite 1 et 2, passim*.

<sup>90</sup> Lebrun, *Hymnes et Prières*, p.329.

Le dieu de l'Orage de Zippalanda, est le fils chéri du couple des dieux souverains :

« [Dieu de l'Orage] de Zippalanda, mon maître,  
tu (es) le fils chéri [du dieu de l'Orage et de] la  
déesse solaire d'Arinna. »

Dans la Prière de Muwatalli au dieu de l'Orage *pīhaššašši*, il était le fils chéri du dieu de l'Orage.

De façon analogue, Mezulla est la fille chérie du couple souverain :

« Mezzulla, ma maîtresse, tu (es) la fille, b[i]en-  
aimée [du] dieu de l'Orage du [Hatti] et de la  
déesse Solaire d'Arinna ; Mezzulla, ma  
maîtresse, [ce que] tu dis au dieu de l'Orage, ton  
père, et à la déesse Solaire d'Arinna, ta mère »

Zintuhi est la petite-fille chérie du couple souverain du panthéon

paroles que tu [éc]outes je ferai [pou]r Zintuhi,  
ma maîtresse, [Hattu]šili, comme [grande]  
parure ».

Le texte insiste donc fortement sur les liens de parenté unissant les différentes unités composant la famille royale, comme si celle-ci venait de se constituer. La déesse solaire est dotée de pouvoirs considérables

La déesse solaire d'Arinna est la « maîtresse des rois et des reines du pays hittite », c'est elle qui investit les rois et les reines du pays hittite de leur pouvoir. Mais elle est également la reine de l'ensemble des pays, du ciel et de la terre. Elle prétend donc à un pouvoir universel, en contradiction avec la Prière de Mursili II à la déesse solaire d'Arinna étudiée précédemment où

la déesse était présentée comme honorée dans le seul pays hittite. Son pouvoir universel est probablement emprunté au dieu de l'Orage évoqué de la même manière dans la Prière de Muwatalli concernant le culte de Kummanni :

« Nous avons invoqué Tešub, maître du ciel (et)  
de la terre, roi des cieux, et nous lui con[fesser]  
l'offense et la faute [et nous dissipons la colère  
de Tešub]. »

La déesse solaire d'Arinna incarne les vertus domestiques, comme il ressort des prières qui lui sont consacrées. Elle est attachée à l'ordre social, aux vertus domestiques, à la fidélité des serments. Elle fait preuve d'une grande élévation morale : elle est miséricordieuse (*ginzuwalas*), attachée à la justice et à la raison<sup>93</sup>.

#### Les liens de Puduhepa avec la déesse solaire d'Arinna

Puduhepa a été élevée par la déesse ainsi que le soulignent deux belles images contenues dans la Prière à Puduhepa à la déesse solaire d'Arinna :

« Moi, Puduhepa, je suis ta servante de longue  
date, une génisse de ton étable, une [pie]rre de  
fondation de ton mur. »

La première image assimile Puduhepa à une « génisse » soignée par sa mère ; elle rappelle un passage du Mythe de Télipinu

Dans l'enclos, il laissa aller les moutons, dans  
l'étable il laissa aller les bœufs ; la mère  
s'occupa de son enfant, le mouton s'occupa de  
son agneau, la vache s'occupa de son veau,

<sup>93</sup> R.Lebrun, *Hymnes et Prières*, pp.158, 168

Télipinu s'occupa du roi et de la reine (Tél. I IV, 23-25).

La deuxième image qui relève de la fondation souligne le rôle de Puduhepa dans la pérennité du culte de la déesse solaire d'Arinna. Les images renvoient successivement au monde agraire et à la fondation, expression de la souveraineté dans l'idéologie hittite.

Puduhepa à de nombreuses reprises se présente comme la servante de la déesse solaire d'Arinna, comme celle de ses enfants et de sa petite-fille Mezzula, Zintuhî, et du dieu de l'Orage de Zippalanda. Elle entretient donc des liens privilégiés avec la famille souveraine du panthéon et à ce titre intervient auprès de ces divinités.

## Chapitre 2. Les Traités

On sait l'importance des listes des dieux témoins que contiennent les traités pour évaluer l'évolution de la religion hittite. Il existe en effet des variantes plus ou moins substantielles entre ces listes, qui constituent des éléments essentiels pour la connaissance de la religion hittite. L'histoire de la religion hittite se lit à travers ces traités.

### 1) L'époque de Muršili II

#### Le Traité de Muršili II et Duppi-Tešub de l'Amurru

La liste des dieux témoins se présente ainsi :

Le dieu Soleil du ciel  
La déesse solaire d'Arinna  
Les dieux de l'Orage (avec Šeri, Ḫurri, Nanni, Hazzi)  
Les dieux KAL  
Le cercle de Télipinu (avec ALLATU, Hépat et *IŠTAR*)  
Les dieux de la guerre...

Les dieux de l'Orage sont les suivants :

Le dieu de l'Orage du ciel, la déesse solaire d'Arinna, le dieu de l'Orage du ciel, Šeri, Ḫurri, Nanni, Hazzi, le dieu de l'Orage du marché, le dieu de l'Orage de l'Armée, le dieu de l'Orage d'Alep, dieu de l'Orage de Zippalanda, [le dieu de l'Orage] de Nérik, le dieu de l'Orage de Ližzina, le dieu de l'Orage du tell en ruines, [le dieu de l'Orage de Ḫišahapa], le dieu de l'Orage de la ville de Šapinuwa, [le dieu de l'Orage de Pittiyarik], le dieu de l'Orage de Šamuha, le dieu de l'Orage de Ḫurma, [le dieu de l'Orage de Šarišša], le dieu de l'Orage d'Alep, le dieu de l'Orage d'Uda, [le dieu de l'Orage de Kizzuwatna], le dieu de l'Orage de Išhupitta, le dieu de l'Orage de [ ], le dieu de l'Orage d'Arkata, le dieu de l'Orage de Tunip, [le dieu de l'Orage d'Alep] habitant à Tunip, Milku [dans le pays d'Amurru].

Les dieux de l'Orage mentionnés dans cette liste sont issus aussi bien du pays hittite que du sud de l'Anatolie. Il s'agit de mettre en relief l'unité du pays. On retrouve les villes déjà mentionnées à l'époque de Šuppiluliuma (Voir le Traité de ce dernier avec Ḫuqanna de Ḫayaša)<sup>94</sup> et en particulier le dieu de l'Orage de Zippalanda et le dieu de l'Orage de Nérik. La mention du dieu de l'Orage de Lihzina renvoie aux origines du royaume hittite.

ALLATU est en tête du cercle de Télipinu dans ce traité.  
ALLATU = Lelwani déjà chez Šuppiluliuma (CTH 49).

Hépat est intégrée aux cercles de Télipinu, comme c'était le cas dans les traités de Šuppiluliuma. Elle n'est pas encore associée au groupe des dieux souverains, comme on le verra à l'époque de Muwatalli.

#### **Le Traité de Muršili et Manapa-Tarḫunta**

Le dieu Soleil du ciel

La déesse solaire d'Arinna

Les dieux de l'Orage (avec Šeri, Ḫurri, Nanni, Ḫazzi)

Les dieux KAL

Les cercles de Télipinu (avec ALLATU, Hépat et IŠTAR)

Les dieux de la guerre...

Les dieux souverains sont analogues à ceux du Traité précédent, mais dans un ordre différent et quelques variantes. Le dieu de l'Orage de Zippalanda clôt la liste des dieux de l'Orage.

Le cercle des dieux KAL est formé de KAL (Inara ?), du dieu KAL du Ḫatti, de Zithariya, de Karzi, de Ḫapantalia, du dieu KAL de Karhana, le dieu KAL de la *gimra*, le dieu KAL de l'église.

<sup>94</sup> G.Beckman, *Hittite Diplomatic Texts*, SBL Writings from the Ancient World Series, vol.7, Atlanta, Georgia, p.24.

Les cercles de Télipinu sont constitués d'ALLATU, d'ENKI, de Télipinu, de Pirwa, du dieu lune, du Seigneur du serment, de Hépat, de plusieurs IŠTAR et de ses servantes Kulita, Išhara.

#### **2) L'époque de Muwatalli**

Du règne de Muwatalli nous avons conservé deux traités, l'un avec Talmi-Šarruma d'Alep n'a pas conservé de liste de dieux-témoins<sup>95</sup>, le second avec Alaksandus de Wiluša.

#### **Le Traité de Muwatalli et d'Alakšandu du Wiluša**

La liste des dieux témoins hittites présente des analogies évidentes avec la Prière au dieu de l'Orage *pihaššaši*. Elle est formée des divinités suivantes :

Le dieu Soleil du ciel, le roi du pays, le berger de l'humanité, la déesse solaire d'Arinna, [reine du pays], les dieux de l'Orage, Hépat, KAL (avec Karzi et Ḫapantalia), ALLATU, A.A, Téli[pinu] XXX, IŠTAR (avec Ninatta et Kulitta), Išhara, ZABABA, Yari, Zapana, dieux locaux, Luḥaḥhi, les dieux Ḫapiri, les dieux mâles et femelles, les dieux primitifs, les éléments de la nature, les dieux de Wiluša.

Voici la liste des dieux de l'Orage :

Le dieu de l'Orage *pihaššaši* de la tête de Mon Soleil, le dieu de l'Orage puissant, le dieu de l'Orage du Ḫatti, le dieu de l'Orage ḪI.ḪI, le dieu de l'Orage de Zipalanda, [le dieu de l'Orage de Nérik], le dieu de l'Orage de l'Armée (KARAŠ), le dieu de l'Orage d'Alep, le dieu de l'Orage du Marché, le dieu de l'Orage de la ville de [ ] le dieu de l'Orage de la ville d'Arinna, le dieu de l'Orage de la ville de Ḫaššaḥapa, le dieu de l'Orage de la ville de [ ], le dieu de l'Orage de Šamuḥa, le dieu de l'Orage de la ville de Ḫurma, le dieu de l'Orage de la ville de Šarišša, le dieu de l'Orage de la ville de Lihzina, le dieu

<sup>95</sup> Copie du texte de Muršili II.

de l'Orage de la ville d'Uda, le dieu de l'Orage de la ville de Šahpina, le dieu de l'Orage Á.TAH, Šerri, Ḫurri, Nammi, Hazzi

On trouve de nombreuses analogies entre cette liste et la Prière au dieu de l'Orage *pīhaššašši*.

A la tête du panthéon, le dieu Soleil du ciel, la déesse solaire d'Arinna, le dieu de l'Orage de la personne du roi (le dieu de l'Orage *pīhaššašši*), Ḫépat. Comme dans le traité précédent de l'époque de Muršili II, les dieux de l'Orage mentionnés appartiennent au pays hittite et au sud de l'Anatolie comme le dieu de l'Orage d'Alep, le dieu de l'Orage d'Uda, dieu de l'Orage de Šamuha, à côté de dieux de l'Orage du Nord de l'Anatolie, le dieu de l'Orage de Nérik, le dieu de l'Orage de la ville d'Arinna, dieu de l'Orage de Lihzina.

On ne note pas de modifications importantes par rapport aux listes des dieux témoins apparaissant à l'époque de Šuppiluliuma comme celle contenue dans le Traité de Šuppiluliuma et d'Ḫuqqana<sup>96</sup>. La principale innovation étant bien sûr la présence du dieu de l'Orage *pīhaššašši*, le dieu personnel de Muwatalli et la place accordée à la déesse Ḫépat rangée parmi les dieux souverains (influence du panthéon hittisé du Kizzuwatna).

Les dieux de Wiluša sont les suivants : le dieu de l'Orage de l'armée, [ ]appaliuna, les dieux males, les dieux femelles, les montagnes, [les rivières, les sources], et les rivières souterraines, du pays de Wiluša

Le panthéon de Wiluša présente une structure analogue à celle des panthéons anatoliens mentionnés dans la Prière de Muwatalli au dieu de l'Orage *pīhaššašši*, eux-mêmes composés le plus souvent d'un dieu de l'Orage et de sa parèdre, d'une montagne, sur laquelle vit le dieu de l'Orage et des eaux courantes. A cet égard, on fera remarquer la place importante qu'occupe l'Ida dans l'*Iliade* ; comme les montagnes hittites,

<sup>96</sup> Voir note 57.

l'Ida sert de lieu d'habitation au souverain du panthéon et se caractérise par la présence d'animaux sauvages

Cependant le panthéon de Wiluša présente des particularités intéressantes : il est le seul panthéon de l'époque de Muwatalli avec celui de Zithara<sup>97</sup>, situé dans la boucle de l'Halys, à avoir à sa tête un dieu de l'Orage de l'armée. On peut le rapprocher du panthéon de Zithara ainsi composé :

Zithariya, le dieu de l'Orage de l'armée, le fils du dieu de l'Orage<sup>98</sup>, KAL de l'égide, le dieu protecteur [ ] de Zithariya, les montagnes, les rivières de Zithara (KUB VI 45 I 59 s= 46 II 24 s.).

On remarque donc, dans le panthéon de Zithara, comme dans le panthéon de Wiluša, l'importance des dieux protecteurs et leur lien avec le dieu de l'Orage de l'armée<sup>99</sup>.

Cette connexion entre le dieu de l'Orage de l'armée et les dieux protecteurs<sup>100</sup> pourrait amener à voir avec une certaine vraisemblance dans la divinité - *appaliuna*, mentionné dans le panthéon de Wiluša une divinité protectrice et rapprocher la divinité, dont le nom est mutilé, d'Apollon<sup>101</sup>.

<sup>97</sup> RGTC 6, pp.513-514.

<sup>98</sup> Peut-être Tēlipinu, dans ce contexte guerrier.

<sup>99</sup> Une caractéristique aussi du rituel (CTH 422) qui se déroule à la frontière des Gasgas.

<sup>100</sup> Van Gessel, pp.792-793.

<sup>101</sup> On a pu voir dans -*appaliuna* le nom anatolien d'Apollon (H.G. Güterbock, « Troy in Hittite Texts ? Wilusa, Ahhiyawa, and the Hittite History », in Perspectives on hittite civilization, selected writings of Hans Gustav Güterbock, edit. : Harry A. Hoffner Jr. et Irving L. Diamond, *Assyriological studies* no 26, Chicago-Illinois, pp.227-228).

### 3) L'époque de Ḫattušili

#### Instruction et protocole (CTH 88)

UTU ! (Texte U) ŠAME

Le dieu Soleil d'Arinna

Les dieux de l'Orage avec Šeri et Urri

KAL (avec Karzi, Ḫapantalia)

ALLATU

EA

Télipinu

Ḩepat

IŠTAR (avec Ninatta et Kulitta)

Išhara, [XXX]

ZABABA

Yarri

Dieux locaux

Les dieux et les déesses du pays hittite

On retrouve le lien entre le dieu Soleil du ciel et la déesse solaire d'Arinna.

L'association entre les divinités hittites et les divinités du sud de l'Anatolie et donc leur collaboration est fortement soulignée. Notamment parmi les dieux de l'Orage, on mentionne aussi bien des divinités hittites que des divinités du sud de l'Anatolie.

Les dieux de l'Orage sont les suivants :

Le dieu de l'Orage du Ḫatti (parèdre de la déesse solaire d'Arinna), le dieu de l'Orage de Nérik, le dieu de l'Orage de Liḫzana, le dieu de l'Orage du combat, le dieu de l'Orage de Šapinuwa.

On trouve également le dieu de l'Orage d'Alep, et le dieu de l'Orage de Šamuha. On sait qu'Alep est situé en Syrie et Šamuha dans le Haut-Maraššanšata.

Quatre IŠTAR sont mentionnées pour une seule Ḥépat (MUNUS.LUGAL.ŠAME) IŠTAR, I[ŠTAR LÍL], [IŠTAR URU]Nenuwa]? IŠTAR URU Ḫattarina, et ses assistantes Ninuta, Kulitta.

La place d'IŠTAR révèle l'importance de cette déesse pour Ḫattušili.

La déesse mésopotamienne ALLATUM se substitue à Lewani, du fait de l'influence du Kizzuwatna ; elle est placée à la place attendue pour Lelwāni au début du cercle de Télipinu, comme à l'époque de Muwattali.

Fait plus marquant, la déesse Ḥépat n'est pas mentionnée avec les divinités souveraines, mais associée à Télipinu, comme dans les textes précédent Muwatalli. La liste des dieux témoins est donc marquée par un conservatisme manifeste. Sa composition semble proche des listes de l'époque de Šuppiluliuma. La nature du texte destiné à l'administration intérieure du royaume pourrait expliquer son caractère.

#### L'Edit de Ḫattušili III et Ulmi-Tešub de Tarḫuntašša<sup>102</sup>

Deux séries de dieux témoins sont mentionnées :

le dieu de l'Orage *pīhaššašši*, la déesse solaire d'Arinna, le dieu de l'Orage du Ḫatti, le dieu de l'Orage de Nérik, IŠTAR de Šamuha, IŠTAR de Lawazantiya, et les 1000 dieux du Ḫatti.

Le dieu Soleil du ciel

La déesse solaire d'Arinna

Les dieux de l'Orage

Les dieux KAL

<sup>102</sup> G.Bekman, *Hittite Diplomatic Texts*, SBL Writings from the ancient World Series, Atlanta Georgia, 1996, p.106.

Les cercles agraire et fondateur de Šarruma (qui se substitue à Télipinu),  
Les dieux de la guerre  
Les déesses reines  
Lelwani  
Différents dieux, dont les dieux des montagnes, des rivières du Hatti et de Tarhuntashša

On voit la diversification des régions mentionnées et notamment la place réservée au sud de l'Anatolie représentée par Lawazantiya, la place importante d'*IŠTAR*, mentionnée à deux reprises et l'absence de Hépat, la présence du dieu de l'Orage de Nérik, seul descendant du couple souverain formé du dieu de l'Orage du Hatti et de la déesse Solaire d'Arinna). La mention du dieu de l'Orage *pihaššašši*, dieu personnel de Muwatalli est également intéressante. Elle souligne la volonté d'exprimer la continuité du règne, sa légitimité, et l'unité de l'empire.

La deuxième liste présente un grand intérêt. On observe la substitution de Šarruma à Télipinu et la présence dans les cercles de Télipinu, des divinités Hépat, *IŠTAR*, Išhara, du dieu lune.

### Chapitre 3. Les Fêtes et les Rituels

Les textes décrivant les Fêtes et les rituels sont également importants pour saisir l'évolution de la religion à l'époque de l'apogée de l'empire. On peut distinguer les Fêtes et les rituels du Kizzuwatna et les textes décrivant les cérémonies à caractère hittite, sans qu'on puisse pour autant déterminer une rupture nette entre ces deux catégories.

#### 1) Les fêtes et les rituels du Kizzuwatna

##### La fête (*ḥalziyawaš*)

Dans Les Annales de Muršili II (CTH 62), celui-ci explique comment son père, occupé par ses campagnes militaires n'a pu maintenir sa promesse de dédier à Hépat de Kummanni la fête *ḥalziyawaš*, provoquant ainsi la colère de la déesse. Muršili pour s'acquitter de cette promesse se rend à Kummanni désireux de célébrer la déesse. Le culte de Hépat de Kummanni se déroulait au Kizzuwatna.

Le terme *ḥalziyawaš*, qui pourrait être dérivé du terme *ḥalzai*, la fête *ḥalzai*, serait donc une « invocation ». On retrouve la situation évoquée dans les prières étudiées précédemment : un dieu a disparu et on tente de le faire rentrer.

L'épithète *ḥalziyawaš* pouvait être appliquée à la déesse Hépat, au dieu de l'Orage d'Alep, et Ala, le dieu LIŠ. On connaît aussi un « chant d'évocation des dieux »

Le principal moment de cette fête était constitué de l'ouverture d'une fosse pour les dieux antiques.

Un autre texte (KUB 21.16) rapporte les paroles avec lesquelles la déesse Hépat reproche au père de Muršili (?) de ne pas l'avoir honorée alors qu'elle lui a donné tout le pays. Elle se présente donc comme assurant la protection du royaume, fonction dévolue à la déesse solaire d'Arinna à l'époque de Muršili. Ce texte est l'expression du syncrétisme se mettant en place.

Le texte de la fête que nous possédons est le résultat d'une compilation exécutée à l'époque de Hattušili III. La fête est d'origine kizzuwatnienne, mais uniformisée sur le modèle des grandes fêtes impériales<sup>103</sup>. Certains passages soulignent le rôle de Muwatalli dans la réorganisation des offrandes (KUB 40.102, V 5-7), d'autres passages qui mentionnent la famille royale du Kizzuwatna, révèlent que la fête remonte à une période où, le Kizzuwatna était indépendant (KUB 40.102 VI 1-5)<sup>104</sup>. Le rôle de Muwatalli confirme sa volonté d'uniformisation de la religion présente également dans la Prière au dieu de l'Orage de Muwatalli. Comme le fait remarquer justement M.C. Trémouille, le rôle de Hépat, la principale divinité du Kizzuwatna, a été manifestement réduit, même si la déesse est évoquée à des moments forts de la fête, par exemple quand le roi effectue des libations et des offrandes.

KUB 12.12 Vo V 30-Vo VI 17-21<sup>105</sup>

En premier lieu, (à) Tešub de Manuzziy(a), il boit assis ; le chantre chante ; il n'y a pas de pain à rompre. Et ensuite il boit assis (à) Hépat mušuni, le [chantre] chante ; il n'y a pas de pain. [Et ensuite] il boit, assis à Kumarbi ; le chantre chante ; un pain et...

et, en premier lieu, (à) la divinité Liluri abate tiyari de Manuzzi(ya), assis, une fois il boit ; assis, à Kumarbi ; le chantre chante ; et ensuite il boit assis Hépat mušuni ; le chantre chante.

On voit que la déesse Hépat est placée immédiatement après le dieu de l'Orage. Les divinités appartiennent au monde hourrite.

<sup>103</sup> M.C.Trémouille, *Hépat*, p.107.

<sup>104</sup> V.Haas, *Geschichte der hethitischen Religion, Handbuch der Orientalistik*. 1. Abteilung, Band 15, Leiden-New York-Köln [infra *Geschichte der hethitischen Religion*], p.850.

<sup>105</sup> M.C.Trémouille, *Hépat*, p.104.

La déesse est associée à Kumarbi (le dieu antique) et à Liluri, la déesse solaire de la terre, deux divinités infernales.

### Le rituel d'évocation kizzuwatnien KBo XXIV 45<sup>106</sup>

La tablette décrivant ce rituel date du XIIIe siècle. Il s'agit d'un rituel évocatoire où l'on tente de faire rentrer un dieu disparu. On a cru longtemps que les Hourites, excellents dans ce genre de composition, avaient transmis cette technique aux Hittites. Il semble plus vraisemblable de penser que les rituels d'évocation dérivent du Mythe de Télipinu et que leur présence est le résultat d'une influence de la religion hittite sur le Kizzuwatna<sup>107</sup>. Le Rituel d'évocation KBo XXIV 45 montre que celle-ci s'est maintenue à l'apogée de l'empire dans le Kizzuwatna.

La cérémonie se déroule ainsi :

1. Du 2<sup>er</sup> au 5<sup>e</sup> jour, on purifie le temple et on adresse des sacrifices aux piliers et aux coins de la pièce.
2. Le 6<sup>e</sup> jour, on exécute différents rituels à la campagne et notamment autour de la fosse où l'on croit que le dieu a disparu

Le matin on emmène la divinité au loin à la campagne près de la fosse, dans laquelle la divinité pourrait avoir disparu. On place différents objets destinés à susciter l'intérêt du dieu : un sicle d'argent, un pectoral d'argent, un ensemble composé d'une échelle d'un sicle d'argent, de sept sagesses en argent, de la laine rouge et bleu, un gant blanc, un peu de parfum, un peu

<sup>106</sup> Voir R.Lebrun, KBo XXIV 45 et son duplat, *Orientalia Lovaniensia Periodica* 14, 1983, pp.103-114.

<sup>107</sup> Comme nous le signalions dans le volume précédent, *Le Mythe de Télipinu* a exercé une influence très importante sur la littérature des régions périphériques et en particulier sur la religion du Kizzuwatna (dans Mazoyer, *Histoire hittite* 2, pp.351-352).

de résine, du miel et un peu de vin. Alors on ensanglante la fosse en sacrifiant un grand oiseau.

On adresse des offrandes de nourriture à la fosse, à l'*ambašši* et au *keldi*<sup>108</sup>. Dans la fosse, on répand du vin.

On retire la statue de la fosse et on brûle de la nourriture parfumée en trois lieux cultuels.

On tire le dieu disparu jusque dans son temple

On tire la divinité par les sept chemins. Les sept chemins représentent les lieux où le dieu pourrait s'être retiré.

On sacrifie sur un chemin ainsi :

il rompt sept pains gras et fait une libation de vin. En plus, on brûle [trois oiseaux au *hulwaz(i)*<sup>109</sup>, au *talahuzi*, à l'*unihi*] et alors on trempe la laine rouge dans le parfum et il tire la divinité. brûle [trois oiseaux au *huwalzi*, au *talahulzi*, [à l'*unihi*]].

#### Commentaire

Le dieu disparaît sans qu'on sache où il se trouve. On essaie de provoquer son intérêt, puis de le tirer le long du chemin.

Même si le cadre est analogue au Mythe de Télipinu, un certain nombre de caractères sont conformes au monde hourrite : on brûle des oiseaux, on badigeonne de sang la fosse d'offrande. On retrouve des éléments souvent mentionnés dans les rituels d'origine kizzuwatnienne, comme le *hulwazi*, l'*unihi*, le *hazizi*, l'*api*, et le *keldi*, l'*ambašši*.

<sup>108</sup> HED 1, pp.49-51 ; *ibid.* 4, pp.142-143.

<sup>109</sup> *Hulwazi* « objet ou lieu cultuel », *talahuzi* « lieu cultuel », à l'*unihi* « lieu ou objet cultuel », R.Lebrun, *Heth.* 2, p.111 avec références.

On relève un certain nombre d'éléments mentionnés dans CTH 415, un rituel fortement marqué par une influence kizzuwatnienne, comme le montrent l'importance des fosses, l'aspersion de sang et les termes spécifiquement hourrito-kizzuwatniens.

#### Le rituel de purification KUB XXX 31 + XXXII 114 = CTH 479<sup>110</sup>

Les cérémonies, concernent principalement la purification de Hépat et de Tešub et des divinités faisant partie de leurs cercles.

La tablette KUB XXX 31+ dresse la liste des cérémonies se déroulant du 16<sup>e</sup> au 23<sup>e</sup> jour.

#### Traduction<sup>111</sup>

[ ] le 16<sup>e</sup> jour, aussi longtemps que le Soleil, ne s'est pas encore levé, le roi (et) la reine vont à la selle à Ḫattuša et s'installent séparément. Mais lorsque le Soleil se lève, à ce moment, ils urinent à Kizzuwatna dans le temple du dieu Soleil, au sanctuaire *śinapši* et lorsque 2 ½ *gipeššar* (et) 5 *wakšur* se sont écoulés sur la journée, le roi (et) la reine se baignent ; en outre ils ne font rien d'autre durant cette journée là ; fin des cérémonies du 16<sup>e</sup> jour.

Le 17<sup>e</sup> jour, aussi longtemps que le Soleil ne s'est pas encore levé, le roi (et) la reine vont à la selle et s'installent séparément ; à Kizzuwatna les maîtres de ma parole ôtent une larme aux dieux de la part du roi et prononcent ce qui suit : « Puisque la parole malheureuse a été chassée par un rite, que dès cet instant les dieux soient

<sup>110</sup> Voir R.Lebrun, « Textes religieux hittites à la fin de l'empire », *Hethitica II*, p.94-116 [*infra Heth. II*].

<sup>111</sup> R.Lebrun, *Heth. II*, p.103.

purifiés de cette négligence, de ce serment, de cette imprécation, de ce sang et de cette larme et que le roi soit purifié ; que la mauvaise parole n'existe plus, ni devant les dieux, ni pour les personnes du roi et de la reine...

La suite du rituel se présente ainsi :

18<sup>e</sup> jour On lave les dieux avec du nitre devant la rivière

19<sup>e</sup> jour On célèbre le rituel de lavage devant la rivière

20<sup>e</sup> On procède à des offrandes alimentaires à Tešub et à Hépat dans le *šinapši*

21<sup>e</sup> On accomplit de nouvelles offrandes

22<sup>e</sup> Sur les hauteurs de Kizzuwatna, on procède à des offrandes *tuhalzi* à Tešub et Hépat

23 Des prêtres effectuent le tour des temples avec différents oiseaux et les purifient avec de l'eau pure ; on procède ensuite aux offrandes.

Le rituel de purification de Tešub et de Hépat est accompli à la suite d'une négligence cultuelle. L'association des villes Hattuša et de Kizzuwatna dans le même rituel pose problème aux spécialistes, qui ont essayé d'expliquer l'incohérence apparente de la localisation du rituel. Il est évident que ces lieux distants de plusieurs centaines de kilomètres l'un de l'autre n'ont qu'une valeur symbolique destinée à souligner l'unité de l'empire<sup>112</sup>. L'évocation des oiseaux, du *šinapši* et des offrandes *tuhalzi* révèle un contexte kizzuwatnien.

<sup>112</sup> Autre hypothèse de H.G.Güterbock reprise par R.Lebrun, *Heth.I*, p.114.

### L'Aphasie de Muršili II<sup>113</sup>

Le roi Muršili veut connaître la cause d'un mauvais rêve concernant l'aphasie qui le saisit après un violent orage. Le fait que plusieurs années ensuite le rêve se manifeste toujours lui laisse à penser que le dieu de l'Orage est toujours irrité contre lui. Il décida de connaître les raisons de cette manifestation. Une consultation oraculaire lui fit savoir qu'il fallait interroger Tešub de Manuziya ; celui-ci lui fit savoir qu'une double offrande devait être effectuée. Une enquête supplémentaire lui indiqua la nécessité d'offrir un bovin de substitution dans le temple de Tešub à Kummanni. Voici le détail de la cérémonie.

#### Traduction<sup>114</sup>

Il fut établi par l'oracle d'offrir un bovin *puhugari*<sup>115</sup>, de le brûler (et) de brûler des oiseaux. Mais en plus je consultai le bovin *puhugari* et il fut établi par oracle de l'offrir à sa place à Kummanni dans le temple. On amena donc le bovin *puhugari*. « Mon Soleil » (lui) imposa la main. Alors on l'envoya au pays de Kummanni et « Mon Soleil » fit la révérence. Or, le jour où l'on amena le bovin *puhugari*, ce jour-là « Mon Soleil » se baigna. L'avant-veille, durant cette nuit-là, avec une femme (il y eut) un rêve. Lorsqu'il se baigna au petit matin, de la même façon il imposa la main sur le bovin *puhugari*. Et dès qu'on envoya le bovin *puhugari*, « Mon Soleil » prend un bain sacré durant sept jours derrière le bovin *puhugari*,

<sup>113</sup> R.Lebrun, « L'Aphasie de Muršili II = CTH 486 », *Hethitica VI*, pp.103-137 [*infra Heth. VI*].

<sup>114</sup> Traduction de R.Lebrun, *Heth. VI*, pp.110-111.

<sup>115</sup> Le dictionnaire de Chicago propose de traduire *puhugari* par « remplacement, substitution » (CHD P 3, pp.370-371). R.Lebrun suggérait déjà cette traduction.

jusqu'à ce qu'on amène le bovin *puhugari* à Kummanni, et qu'on le livr[e]. Comme il s'était attardé, « Mon Soleil » n'attendit pas plus longtemps. Le septième jour justement survint : dès le huitième jour précisément[...] ][mais lors]que le septième jour [fut passé], [alors] « Mon Soleil »... il brûla les oiseaux de la manière suivante : un oiseau à l'*enumašši*, un oiseau à l'*ari itarki*, un oiseau à l'*ari mudri*, un oiseau à l'*ini iniri*, un oiseau à l'*ilmi* parmi, un oiseau à l'*iriltehi*, un oiseau à l'*ulahulzi*, un oiseau au *duwante*, un agneau à *tahasi duruši*, un oiseau au *kibišši punuḫunši*, un oiseau au *gamerši*, un oiseau au *tati duwarni*, un oiseau au *serdihi šerabihi*, un oiseau à l'*anišhi bindihi*, un agneau au *zuzumaki*, ils ont été fixés par oracle pour brûler de cette manière-ci [ ] par le feu...

A Tešub à l'*ambašši*, un mouton au *keldi* et aux dieux à l'*ambašši* [ ] un mouton à Lelluri, à Abari [ ] un bovin, un mouton sur la table d'offrande *anzai* à [ ] et à Lelluri un bovin, un mouton [ ]

Le jour où j'ai imposé la main au bovin *puhugari*, lorsqu'on le faisait avancer, en ce qui concerne la toilette que j'avais revêtue ce jour-là, cette toilette empaquetée avec la ceinture, le poignard, la botte, avec le[ ] on (la) fit avancer ; on emmena le tout et la voiture attelée avec l'arc, le carquois (et) les chevaux, on les fit avancer et on les emmena. Mais la table sur laquelle je mangeais, et la couche sur laquelle je couchais, la cruche avec laquelle je me lavais, bref de tous ces objets qui avaient été nommés, aucun ne fut pris ; tel avait été l'oracle du dieu. La toilette, la voiture et les chevaux furent pris pour cette affaire. A propos de ce jour où le dieu

avait tonné terriblement et (où) il avait amené l'orage, la toilette que ce jour-là j'avais revêtue et la voiture sur laquelle en ce jour-là je me tenais debout, donc cette toilette empaquetée et la voiture attelée, on les prit telles quelles.

Mais lorsqu'on emmène le bovin *puhugari*, on exécute cela de la même manière que la cérémonie du bovin *puhugari* est décrite depuis longtemps sur un document (en bois), de la même manière que l'observation rituelle est faite pour elle et que la cérémonie de l'*ambašši-keldi* en l'honneur du dieu est constituée depuis longtemps d'après un document (sur bois). Mais si le bovin *puhugari* meurt en route [parce que [la route] est longue, comme on les [of]fre en bas, on conduira un autre bovin *puhugari* re[vêtu] de ces ornements-là et on brûlera ces vêtements-là avec [ce] bovin *puhugari*.

Le texte met en évidence l'influence du Kizzuwatna à l'époque de Muršili. A première vue, le vocabulaire cultuel est hourrite tout comme la crémation des oiseaux. Mais la technique de substitution, c'est-à-dire le transfert de la faute sur un animal appartient au fond anatolien. Le recours à l'eau pour la purification est connu depuis les origines. L'utilisation à des substituts chargés de la souillure de la personne contaminée est courante dans la religion hittite. On emploie couramment des figurines, des objets ou des animaux. Ainsi, dans le rituel de Maštigga IV 11, on nettoie la personne traitée, comme dans le rituel de Tunawi, ensuite on jette dans l'eau ou dans le feu les objets ayant servi de substituts et les objets qui risquent d'être contaminés : « et il passe à travers le feu et les vêtements qu'ils

ont portés, ils les jettent et la vieille les prend » (Maštigga IV 6-8).<sup>116</sup>

Dans les rituels hittites, le feu est utilisé à des fins purificatrices. Ainsi ; dans le Mythe de Télipinu, il sert à purifier le dieu de sa colère.

Et pour Télipinu, au-dessus de lui j'ai brûlé (des brindilles enflammées) ici et là ; ainsi, de Télipinu de son corps le mal j'ai ôté, la fa[u]te j'ai ôté la colère j'ai ôté la fureur, j'ai ôté le *warku* j'ai ôté, la rancœur j'ai ôté. Télipinu est en colère, son âme, [le] fond de [son ê]tre (comme) les brindilles ont été étouffés ; de même que ces br[indilles] se sont consumées, que de Télipinu la colè[re], la fureur, la faute, la rancœur ainsi se consum[ent]!<sup>117</sup>

Le texte intitulé L’Aphasie de Muršili II est donc une synthèse entre les éléments proprement hittites et des coutumes propres au Kizzuwatna, elles-mêmes issues du monde sémitique et propagées peut-être par l’intermédiaire d’Alep<sup>118</sup>.

La place centrale réservée à Kummanni se retrouve dans la Prière de Muwattali à Tešub.

### La fête de Lawanzatiya

La fête de Lawazantiya était une grande fête qui durait plusieurs journées. Nous disposons d’une tablette qui décrit le cinquième jour. Le texte a été publié et commenté par R. Lebrun<sup>119</sup>. Le

colophon définit la cérémonie comme un rituel d’évocation. La fête se déroule dans la ville de Lawazantiya et dans les environs à Ašturiya. On tente de faire rentrer les divinités Tešub et Hépat ; des sacrifices sont accomplis devant la porte de l’édifice dénommé *kita* dans lequel on souhaite faire rentrer les divinités évoquées.

Un autre procédé utilisé pour faire rentrer le dieu consiste, après avoir honoré leurs statues, à les introduire dans les lieux de culte qu’ils ont désertés.

Hépat joue un rôle important dans cette fête où elle porte différentes épithète *purulliwe*, *huwalziya*, *hari*.

De nouveau, on constate que d’une tonalité kizuwatnienne (les noms de dieux, les toponymes, les termes hourrites employés) l’inspiration est hittite et sentie comme telle par le scribe qui utilise le verbe *halzai-* pour désigner le rituel.

### Les fêtes pour les dieux d’Alep<sup>120</sup>

CTH 698 présente un abrégé des fêtes des dieux d’Alep au nombre de treize. Il s’agissait de fêtes célébrées régulièrement. Selon CTH 14.143 III 31-3’, la mention du roi Muwatalli qui aurait augmenté le nombre d’offrandes nous fournit une indication précieuse pour dater ces textes. La colonne IV semble dater de l’époque de Ḫattušili III ou de Tudḫaliya IV. Tešub et Hépat d’Alep du Ḫatti et de Ḫurma se trouvent également dans la Prière de Muwattali. Selon KBo XIV 142 III 31-34, Muwatalli aurait augmenté la quantité d’offrandes. On observe donc, comme le fait remarquer M.C. Trémouille, une indication sur les fonctions organisatrices de Muwatalli. Par ailleurs, un autre passage peut être daté de l’époque de Ḫattusili ou de Tudḫaliya IV. La Fête existait donc avant l’intervention

<sup>116</sup> E.Masson, *Les douze dieux de l’immortalité*, Les Belles lettres, Paris, 1989, p.59.

<sup>117</sup> M.Mazoyer, *Télipinu*, p.62.

<sup>118</sup> R.Lebrun, « L’Aphasie de Muršili II », *Hethitica* VI, p.133.

<sup>119</sup> R.Lebrun, *Hethitica* 2, 1977, pp.116-142 ; M.Mazoyer, « Procédés divers pour faire rentrer les dieux disparus », *Cahiers Kubaba*, IV 2,

pp.100-105 ; M.C.Tremouille a examiné le rôle de Hépat dans cette fête (M.C. Trémouille, *Hépat*, 119).

<sup>120</sup> M.C.Trémouille, *Hépat*, pp.93-98.

de Muwatalli. Dans le fragment KUB ILV.36 on honore Hépat de Mušini à côté d'IŠTAR de Ḫattarina et Ninatta et Kulitta. Comme le fait remarquer M.C.Tremouille : « Même si ces cérémonies ont leur origine dans des rites proprement alépins, elles appartiennent au patrimoine liturgique hittite comme le prouve le fait que ces mêmes fêtes sont citées dans les « Instructions pour le personnel du temple (CTH 264<sup>121</sup>) ». On relève donc de nouveau cette volonté d'assimilation des rites extérieurs.

### La fête pour IŠTAR

Selon I.Wegner<sup>122</sup>, CTH 712 décrit une fête d'automne. Il s'agit d'un rituel célébré par le roi Ḫattušili III en l'honneur de l'ancienne IŠTAR célébrée par Muršili II et dénommée IŠTAR walliwalli ou IŠTAR LÍL de Šamuha. KUB XXVII.1 a été publié par R.Lebrun et par I. Wegner<sup>123</sup>.

Voici la traduction que propose M.C. Trémouille<sup>124</sup> :

Une galette pour la divinité solaire d'Arinna, de la même façon ; une galette pour Mezulla, debout, de la même façon une galette pour Hépat mušuni de la ville de Šattuša de la même façon ; une galette pour Hépat mušuni de Uda, [deb]out de la même façon, une galette pour Hépat de mušuni de Kizzuwatna, de la même façon ; une galette pour Hépat mušuni de Šamuha ; une

<sup>121</sup> M.C.Trémouille, *Hépat*, p.94.

<sup>122</sup> I.Wegner, *Gestalt und Kult der IŠTAR-Šawuška in Kleinasiens*, Hurritologische Studien 3, Alter Orient und Altes Testament 36, Neukirchen-Vluyn, 1981, p.120.

<sup>123</sup> R.Lebrun, *Samuha, Foyer religieux de l'empire hittite*, Louvain-la-Neuve, 1976, pp.75s. et I.Wegner, *Hurritische Opferlisten aus hethitischen Festbeschreibungen*, Teil 1 : Texte für IŠTAR(W)UŠKA (ChS I/3-1), Roma, 1995, p.120.

<sup>124</sup> M.C.Trémouille, *Hépat*, pp.90-91.

galette pour Hépat Šarruma ; une galette pour Allanzu assis de la même manière.

Après une série de divinités masculines, on fait des offrandes à toute une série de déesses. Comme dans le panthéon d'Alep ou le panthéon du Kizzuwatna, la déesse Hépat joue un rôle important, mais elle est précédée par la déesse solaire d'Arinna et Mezzula. Le texte a été conçu dans la perspective théologique de Ḫattuša. Il présente la même configuration que dans la Prière de Muwatalli au dieu de l'Orage *pīhaššašši*. M.C. Trémouille fait remarquer que cinq Hépat suivis de *mušini* et dans quatre cas associés d'un toponyme sont mentionnés. Suit la dyade Hépat Šarruma.

### 2) Les fêtes hittites

A côté des fêtes d'origine du Sud de l'Anatolie, on continue de célébrer les grandes fêtes du calendrier cultuel, qui font l'objet parfois de réaménagements significatifs.

### La fête d'AN.TAH.ŠUM<sup>125</sup>

Il s'agit d'une fête importante, qui tire son nom d'une plante « le crocus » fleurissant au début du printemps, peut-être le « crocus ». Cette fête durait plus d'un mois. Cette fête présente des textes remontant à d'époques différentes.

Certaines parties semblent d'époque Moyen-Hittite, comme nous l'avons signalé dans le tome précédent. Ainsi nous avons vu que la Fête de Puškurunuwa par exemple pouvait dater de l'époque de Tudhaliya I<sup>126</sup>. D'autres textes sont d'époques plus récentes.

<sup>125</sup> V.Haas, *Geschichte der hethitischen Religion*, pp.772 -826.

<sup>126</sup> M.Mazoyer, *Hittite 2*, pp.363-366.

Ainsi les 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> jours étaient dédiés au dieu de l'Orage *pihaššašši*, le dieu personnel de Muwatalli<sup>127</sup>. Parmi les divinités honorées, Ḫépat est mentionnée, comme c'est le cas également dans la Prière de Muwattali au dieu de l'Orage *pihaššašši*.

Voici comment se déroule le 18<sup>e</sup> jour par exemple :

Le matin le roi honore de dieu de l'Orage dans la maison de propreté. La reine honore la déesse solaire d'Arinna dans le centre du *halentu*. On honore différents endroits sacrés du temple, comme le voulait la tradition hittite : le feu, le Trône, la fenêtre, le char du dieu, le verrou, des symboles des dieux, l'arme, le char du dieu de l'Orage, le sceptre. On place de la nourriture devant différentes statuettes de divinités : le dieu de l'Orage, les *Damnaššara*, *Šerišu*, *Ḫurri*; on offre de la nourriture devant les statues des rois décédés : *Ḫattušili I*, *Tudḫaliya*, *Šuppiluliuma* (dans un texte parallèle *Muršili*).

Les rituels exécutés semblent se rattacher aux rituels de fondation propres à la religion hittite.

Du 20e au 25e jour, on honore à plusieurs reprises la déesse *IŠTAR* sous différentes hypostases (*IŠTAR* de *Hattarina*, *IŠTAR* de *Šamuha*, *IŠTAR* de *Lawanzatiya*, *IŠTAR* de *Tameninga*). Les textes sont fortement marqués par une influence hourrite. Ainsi le 20e jour est consacré au rituel hourrite *kulumurši*. Dans le temple du dieu tutélaire, on fait des sacrifices de moutons et dans le temple du dieu de l'Orage et dans le temple du dieu protecteur, on chante. On honore aussi la divinité *Kalimannaza*. Le 21e jour, on accomplit le rituel hourrite *hatauri*. La fête a lieu dans le temple du dieu de l'Orage d'Alep.

Mais c'est dans le temple du dieu hittite *Aškašepa*, qui appartient au cercle fondateur de Télipinu, que le roi se rend le 22e jour. Le Prêtre exécute une évocation à la déesse *Ša(w)uška* de *Hattarina*, l'une des plus importantes hypostases de la déesse avec *IŠTAR* de *Šamuha* et *IŠTAR* de *Lawazantiya*. On appellera

que dans les traités, *IŠTAR* est intégrée régulièrement aux cercles de Télipinu.

Il apparaît donc que dans une fête d'origine hittite on cumule des éléments kizzuwatiens à des éléments proprement hittites.

Le 32e jour, la cérémonie se déroule dans le temple de KAL de Tauriša et les cérémonies sont consacrées à cette divinité. Le fait qu'une journée de cette grande fête soit consacrée au dieu KAL de Tauriša montre l'importance de cette divinité<sup>128</sup>, qui pourrait être une divinité d'origine hattie et dont les parents pourraient être le Soleil et Kamrušepa<sup>129</sup>.

Dans Le rituel kizzuwatnien KUB II 27, Ḫépat, est associé plusieurs fois aux honneurs rendus à KAL de Tauriša :

[1] bœuf, 2 moutons, (pour les) Ḫépat Mušini anciennes, [pour] Ḫépat Šarruma, (pour la déesse Solaire Arinna, Ḫépat de Šulupassa, Ḫépat de Katapa ; 1 mouton pour Ḫépat de (Kummanni), (pour) toutes les Ḫépat, pour [Ḫépat], Šarruma, Ḫépat Alanzu, Ḫépat Kunzišalli, Ḫépat Hašulathji ; 1a table d'osier<sup>130</sup>.

### La fête de Nuntariyašha<sup>131</sup>

La fête de Nuntariyašha ou la « Fête de la hâtre » est célébrée par le roi au printemps avant qu'il reprenne ses campagnes militaires. Elle a été composée à partir de l'époque de

<sup>128</sup> G.McMahon, *The Hittite State Cult of the Tutelary Deities*, AS 25, 1991, pp.227-228.

<sup>129</sup> M.Popko, *Religions*, p.88.

<sup>130</sup> M.C.Trémouille, *Ḫépat*, p.86.

<sup>131</sup> Fête analysée par V.Haas, *Geschichte der hethitischen Religion*, pp.827-847.

<sup>127</sup> V.Haas, *Geschichte der hethitischen Religion*, pp.803-608.

Šuppiluliuma jusqu'à l'époque de Ḫattušili et de Tudḫaliya. La fête dure 40 jours, comme la Fête d'AN.TAH.ŠUM.

Les cérémonies du cinquième jour, qui semblent particulièrement intéressantes, présentent des strates d'époques différentes, ce qui suggère que le texte a été sans cesse remanié<sup>132</sup>.

La liste des reines évoque l'époque de Šuppiluliuma I. En revanche la place accordée à Tēlipinu et à la déesse solaire d'Arinna est conforme à ce que nous savons de ces divinités à l'époque de Muršili. Par ailleurs, la place accordée aux reines traduit l'influence de Puduḫépa et la généalogie qui se trouve au début du texte renvoie à Tudḫaliya.

Le cinquième jour se déroule à Arinna et à Taḫurpa. :

Le matin, on se rend de Taḫurpa jusqu'à Arinna et l'on célèbre la Fête de Nuntarriyašha.

A Arinna. La tablette commence par la mention de la généalogie de Tudḫaliya. On honore notamment le foyer, l'autel, Šulinkatte, Zitharia. Le responsable de la cuisine honore Tēlipinu, la déesse solaire d'Arinna, la déesse solaire de l'invocation, une fois l'égide, la cella, le verrou, le foyer, toutes des divinités liées à la religion hittite.

Les liens qui unissent la déesse solaire d'Arinna et Tēlipinu doivent être rapprochés des Prières de Muršili étudiées précédemment. Les emplacements sacrés sont honorés comme c'est l'usage dans la religion traditionnelle des Hittites. On souligne ainsi les liens entre ces divinités et la fondation.

A Taḫurpa, la reine présente les nouveaux fruits à la déesse de soleil d'Arinna, les agneaux, le nouveau vin, le nouveau miel.

Quand, au printemps, la reine honore à Taḫurpa [la déesse solaire d'Arinna et Mezulla], la Fête du jour est ouverte par une réunion dans le *halantuwa*. La reine dirige seule la fête, un prêtre et « l'homme du dieu de l'Orage » assistent. La reine avance dans le *naos*, le prêtre apporte huit statues de la déesse solaire d'Arinna dans le *halantuwa*. Huit statues avaient été fabriquées par les reines du Moyen-Empire. Cependant au cours

du rituel, seulement six statues de la déesse figurent comme offrandes sacrées de la reine.

On place les six statues sur sept tables. Après les avoir lavées, on les place de nouveau sur les tables, la reine avance dans le *naos*. Le Prince lui apporte de l'eau pour qu'elle se lave les mains. Le prêtre lui tend un torchon, avec lequel elle se nettoie les mains. Elle s'incline devant la déesse solaire d'Arinna et lui offre sept agneaux dans l'ordre suivant : deux agneaux pour la déesse solaire d'Arinna de Walani, une agneau pour la déesse solaire d'Arinna de Nikalmatti, un agneau pour la déesse solaire d'Arinna d'Ašmunikal, un agneau pour la déesse solaire d'Arinna de Duduḫepa, un agneau pour la déesse solaire d'Arinna de Ḫenti et un agneau pour la déesse solaire d'Arinna de Tawannanna. On amène les agneaux dans la cuisine où on les abat et où l'on découpe la viande. Une première ronde de sacrifices est effectuée avec des foies et des cœurs qui sont placés avec du pain sur les sept tables. Le deuxième sacrifice est composé de 12 pains fins sur lesquels sont installés sept pains d'orge. Le sacrificateur tient pour la reine sept pains, la reine tend les mains dans la direction des pains. Le sacrificateur brise un pain pour chacune des sept statues de la déesse solaire d'Arinna. Puis il tient les sept pains à l'intention de la reine qui tend les mains dans la direction des pains. Le troisième sacrifice se compose de pots de miel et des pots qui sont remplis de gruau et de miel, de gruau et de fruits, de fromage frais et de [ ]. Le quatrième sacrifice est composé de six vases de vin jeune, dans le cinquième les pots de miel et dans le sixième du froment sur les tables est mis. Avec le froment, on fait 16 gâteaux, qu'on casse et qu'on pose sur la table. Le gâteau cassé est mélangé dans un pot avec le beurre et lait et le gâteau est présenté à la déesse solaire d'Arinna.

A la fin du rituel, la reine fait des libations 36 fois sur les tables avec du vin. Ensuite elle s'assied et étend dans les statues du dieu soleil de petits pains. Assise elle boit pour les six déesses solaire et sur chaque table en bas place deux pains.

<sup>132</sup> V.Haas, *Geschichte der hethitischen Religion*, pp.831-834.

Ce rituel présente un grand intérêt. Outre le fait que la déesse solaire d'Arinna est étroitement associée aux reines de l'empire hittite, elle souligne le rôle politique de celles-ci et se substitue dans cette fonction au dieu de l'Orage à l'époque Moyen-Hittite (le dieu de l'Orage d'Ašmunikal, et le dieu de l'Orage de Harapšili).

On relève le rite de l'ablution courant dans les rituels hittites dès l'époque Vieux-Hittite : on lave les statues et les mains de la reine.

La nature des offrandes, les agneaux, le jeune vin, le nouveau miel, les fruits, le froment pourraient suggérer qu'on offre les prémices de la moisson à la déesse en signe de reconnaissance. Comme dans le Mythe de Télipinu, la prospérité agricole est l'expression du pouvoir politique. Le fait que les reines soient ici associées à la fertilité témoigne du rôle de plus en plus important de celles-ci dans le monde hittite. On se rappelle que dans le Mythe de Télipinu le roi seul qui est responsable de la prospérité des récoltes. La reine est seulement l'expression de la pérennité de la lignée royale.

### La grande fête d'automne de Matilla

Le texte fragmentaire décrit une cérémonie accomplie par le roi hittite lors d'une fête d'automne dans la ville de Matilla, située à une trentaine de km d'Arinna. Comme le fait remarquer R. Lebrun<sup>133</sup>, qui a traduit le texte, cette fête montre la survie des vieilles fêtes anatoliennes à l'époque impériale. Le colophon souligne que les tablettes reproduisent un modèle archaïque. La copie dont nous disposons date de l'époque impériale, époque où la multiplication des copies des vieux textes souligne la volonté de garder présents les cultes anciens.

<sup>133</sup> R.Lebrun, « Textes religieux hittites de la fin de l'Empire », *Hethitica II*, pp.142-152

Sans doute assiste-t-on à une réaction d'identité nationale à une époque où l'influence kizzuwatnienne se développait.

KBo XXI 78 = CTH 596<sup>134</sup>

Vo III 6-7 Le chef des fils du palais {présente au roi } deux cruches remplies de [vin.] Le roi y porte la main e[t ] dont une pour la déesse solaire d'Arinna ] et une pour Mezzu[lla ]. Deux fils du palais, un garde, un [ ] précèdent le roi. [Il] s'ins[talle] dans le chariot, et il s'en va : lorsqu'il arrive [ ], il se rend au bétyle.

KUB XX 94 Vo col VI ?

Le roi fait route vers Matilla [en chariots]. [Lorsque le roi arrive à Matilla], il[descend du chariot ] Il pénètre dans le bâtiment *halantu* [ ]. Alors, [on crie] à « l'adyton »

La fête est célébrée par le roi, qui se rend après des campagnes militaires dans des villes hatties et honore des divinités hittites. L'association de la déesse solaire d'Arinna et de sa fille Mezulla se trouve déjà dans la Prière de Muwatalli au dieu de l'Orage *pihaššašši*. L'absence de Hépat pourrait supposer que le texte date de Muwatalli et non pas de la génération suivante comme le pense R. Lebrun<sup>135</sup>.

Le détail des rituels se retrouve dans les anciens rituels hittites. R. Lebrun relève la présence de différences pièces de l'architecture du temple hittite ainsi que l'emploi du terme *halantu*.

<sup>134</sup> Traduction de R.Lebrun, *ibid.*, pp.148-149.

<sup>135</sup> R.Lebrun, *ibid.*, pp.142-143.

### Chapitre 3. Le Mythe du dieu disparu

On sait que la première version de Télipinu, qui date de l'époque du roi Télipinu<sup>136</sup>, a été recopiée tout au cours de l'histoire hittite de nombreuses fois et adaptée aux situations politiques du moment ou à des événements personnels. Ces copies ne proviennent pas seulement de la volonté de garder intact le souvenir d'un texte d'une grande importance pour la religion hittite. Ce mythe reste vivant sert à interpréter les événements publics et privés les plus significatifs. Il en est de même du rôle de Télipinu, qui reste essentiel à l'époque que nous étudions.

Il n'est donc pas étonnant que de nombreuses copies impériales de ce texte, datent du règne de Ḫattušili III ou de Tudhaliya IV. On fera remonter également à cette époque, d'une façon certaine, les débris de fichier mentionnant les fêtes de Télipinu. Ainsi, la troisième version du Mythe de Télipinu présente un ductus de l'époque impériale. Certains traits de langue suggèrent une copie du XIII<sup>e</sup> siècle. Le Mythe parallèle du dieu de l'Orage offre un ductus impérial, mais la langue ressemble d'assez près à celle de la première version du Mythe de Télipinu. On doit supposer que le Mythe de la disparition du dieu de l'Orage a été rédigé peu de temps après la première version du Mythe de Télipinu et recopiée à l'époque impériale. La deuxième version de Télipinu (Tél. II A et D) semble constituée des copies impériales d'un texte Vieux ou Moyen-Hittite. On relèvera la négation *UL* à la place de *Ú-UL* (Tél. II A, I 11' et Tél. II D, I II 9') qui est une forme caractéristique des copies impériales des textes vieux-hittites. A côté d'archaïsmes comme *-aṣta* (Tél. II A, I 14' et 18'), *andan* en postposition (Tél. II A, I 9'), qui peuvent être Vieux ou Moyen-Hittites (HED 1, pp. 218, 76), on remarque l'absence de la graphie pleine *iš-pí-e-er* « ils se rassasièrent » (Tél. II A, I 6') à la place de *iš-pí-i-e-er* (Tél. I A, I 20') ; on remarque également l'addition de *-w* dans la graphie comme dans Tél. I D: *ša-a-u-wa-ar* « rancœur » (Tél. II D, III 4'; Tél. I D, III 10'), à la place de *ša-a-u-ar* (Tél. I A, IV 19) ;

<sup>136</sup> M. Mazoyer, *Télipinu*, pp.34-42.

Ph. H. J. Houwink ten Cate<sup>137</sup> souligne l'addition de la particule *-kan* dans *kuitkan anda paizzi* « ce qui va à l'intérieur » (Tél.II D, III 8'-9'), à la place de *kuit anda paizzi* (Tél.I A, IV 16-17), de même *-kan (nat-kan)*, Tél. II D, III 9') à la place de *-ašta (našta,* Tél. I A, IV 16).

La version A du Mythe d'Anzili et Zukki (Anzili et Zukki A) est une copie de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle d'un texte probablement Vieux ou Moyen-hittite. On relève des archaïsmes comme la particule *-ašta* (I 7'), l'adverbe *menahhanda*, en position accentuée, dans *menahhanda-ma-kan* (I 12). Le petit fragment Anzili et Zukki (B) est de la même époque.

Les différentes versions de la disparition de MAH, d'Inara et des autres dieux perdus sont des copies impériales d'un texte moyen-hittite.

Les versions II et III du Mythe du dieu de l'Orage présentent un ductus impérial. Elles ont, par rapport à Tél. I, une langue et une graphie légèrement modernisées, selon Ph. H. J. Houwink ten Cate (1970 : 32), qui cite par exemple *[bi]-li-iš-ša-an an-da UD[U<sup>H1.A</sup>] ú-i-šu-ri-ya-at-ta-ti]*, « dans les enclos les moutons s'étouffèrent », (dat.-loc. ; Orage II B, 8'-9') à la place de *I-NA TÙR an-da UDU<sup>H1.A</sup> KI!MIN!* (Tél. I A, I 7') ; on remarque dans la première version du Mythe de Télipinu A la redondance, exprimée ici par un akkadogramme et une postposition, ce qui est un trait d'archaïsme ; *na-at-za n[ā-a-ta iš-pi-ya-an-zi]* « ils ne se rassasient pas » (Orage II B, 10' ; Laroche, *ibid.*) et *na-at-za iš-pi-e-er* « ils se rassasièrent » (Orage III A, III 8) à la place de *ne Ú-UL iš-pi-i-e-er* (Tél. I A, I 20) ; *na-at* de Orage II et III à la place de *ne* dans Tél. I.

<sup>137</sup> Ph.H.J.Houwink ten Cate, *The Records of the Early Hittite Empire (c. 1450-1380 B.C.)*, PIHANS<sup>t</sup> 26, 1970, p.33.

Dans la version IV du Mythe du dieu de l'Orage<sup>138</sup>, les textes les plus anciens ne remontent pas au-delà du Moyen-Hittite, avec pour certains d'entre eux des duplicités récentes, d'autres textes sont beaucoup plus récents. Certains textes présentent un ductus moyen-hittite ou hittite impérial, d'autres un ductus impérial<sup>139</sup>.

Voyons par exemple KUB 51 22 texte du 14, qui pourrait dater de l'époque de Muršili :

]il. [ ] prend. [ ] il apporte de la Montagne. On décore. [ ] il lave. [ ] ceux qui sont le personnel de cuisine ils lavent. [le dieu de l'Orage de ]Kuliwišna 1 chaise [une table, un drap, une couverture, un coussin, [ ] on. [On lave] les dieux avec de l'eau. Ensuite, on répand de l'eau pour purifier. [Le chêne vert ?] qu'il a apporté de la Montagne Šudduwa, il le prend et l'emporte dans la cella du Pithos. Et place le Pithos du dieu de l'Orage du Kizzuwatna<sup>140</sup>.

<sup>138</sup> Pour la datation de ces textes, voir J.Glocke, *Das Ritual für den Wettergott von Kuliwišna, Eothen* 6, 1996 [*infra Das Ritual*].

<sup>139</sup> Voir par exemple les analyses de E.Neu (« Zum Alter der Pleneschreibung ma-a-ab-ḥa-an in hethitischen Texten », *Hethitica* VI, 1985, p.147) ; à propos du fragment KUB XII 19. E. Neu relève dans ce fragment l'archaïsme des graphies pleines: *ḥa-a-aš-šu-uš-ma* « et les foyers » (acc. plur. de *hašša-dans* II 7') ; *i-e-ez[-zi]* « il fait » (3 sg. prés. de *iya-* dans II 12') ; *ma-a-ab-ab-ḥa-n* « de même que » (II 18' ; III 16').

<sup>140</sup> J.Glocke, *Das Ritual*, pp.20-21.

#### Chapitre 4. Synthèse

Les prières, les rituels de l'époque étudiée présentent l'aspect général qui est le leur depuis le Mythe de Télipinu. A la suite d'une faute, le dieu disparaît et l'on tente par les rituels de provoquer son retour, sans qu'on puisse établir à quel endroit le dieu a disparu ni quelle est l'origine de la faute. C'est le cas par exemple de la Prière de Mursili II à Télipinu :

« Que Télipinu, le vénérable, (soit) là-haut dans le ciel, parmi les dieux, qu'il (soit) dans la mer ou encore qu'il (soit) allé se promener dans les montagnes, qu'il (soit) allé à la bataille dans un pays ennemi, que maintenant le parfum le plus suave, l'huile du cèdre t'appelle. De nouveau, reviens dans le temple et voici que je t'évoque avec un gros pain et une libation. Sois appelé et pour ce que je te dis, vers moi, ô dieu, tiens l'oreille penchée et écoute ».

Pour attirer le dieu disparu, les hommes et le roi en particulier se substituent aux dieux à l'œuvre dans le Mythe de Télipinu. On exalte sa puissance, en rappelant son pouvoir parmi les dieux et les hommes. On argumente. On se justifie, montrant qu'on a toujours respecté les obligations à son égard et en lui rappelant par exemple l'impiété des ennemis. Parfois, les circonstances sont précisées en détail, parfois elles sont éludées. Ainsi dans la Prière de Puduhepa à la déesse Solaire d'Arinna, la reine relate certains événements historiques pour dédouanner Hattušili :

« Mais lorsque Muwatalli, [son frère (?)], devint dieu, il prit Ur̄hi-Tešub, [le fils de] son frère et l'installa dans la royauté. O déesse solaire d'Arinna, ma maîtresse, tu sais comment il (Ur̄hi-Tešub) [opprima/limita (?)] Ḫattušili, ton serviteur dans/à la ville de Nérik, tu sais, ô déesse ma maîtresse. Son seigneur le poursuivit et les princes l'intimidèrent (au cri de) « Pour Nérik [je préférerais choisir la mort ! Et [devant je tends ma main sur Nérik [ ] »

Quand on pense avoir convaincu la divinité, on lui demande d'apporter tous les biens utiles au roi et au pays et d'écartier les fléaux ou encore d'intervenir auprès des autres dieux et de présenter leur plaidoirie. Ces biens qu'ils apporteront sont en relation avec les fonctions qu'on leur reconnaît. Ainsi Télipinu apportera la pluie, les biens agraires et la prospérité pour le royaume, de longues années et le bonheur pour le roi.

Pour attirer la confiance des dieux, on leur offre en quantité tout ce qu'ils aiment, de la nourriture, de la boisson, du parfum. On excite ainsi leur convoitise. Ces offrandes sont placées à un endroit visible, sur une table, par exemple, près de la fenêtre du temple ou sur le toit (La Prière de Muwatalli au dieu de l'Orage *pīhaššāšši*).

Ainsi dans cette prière :

Voici les paroles qui me tiennent au cœur de « Mon Soleil » et qu'ils présentent comme une plaidoirie aux dieux. Lorsque la présentation de la plaidoirie est terminée il rompt ensuite trois pains de sacrifice blancs avec un rouge au milieu, à tous les dieux masculins du pays, il verse de la pâtisserie grasse et du *memal*, il répand du miel (et) de l'huile fine ; ensuite il rompt trois pains blancs de sacrifice à toutes les déesses du pays auxquelles il a présenté sa

plaidoirie [ ]. Il rompt ensuite deux pains de sacrifice aux montagnes (et) aux rivières. Il rompt un pain de sacrifice au Soleil témoin, il verse de la pâtisserie grasse (et) du *memal* sur les pains de sacrifice, il répand du miel et du parfum...

[En]suite, il rompt les pains de sacrifice.

(Il offre), à la déesse solaire d'Arinna trois pains de sacrifice d'une ration de farine, il les plonge dans l'huile fine et les place sur la table de la déesse solaire d'Arinna ; après quoi, il verse une pâtisserie grasse sur les pains de sacrifice, du gruau et fait des libations d'une cruche de vin.

Ensuite, il [r]ompt trois pains de sacrifices blancs avec un rouge au milieu au dieu de l'Orage *pīhaššāšši* et il les plonge dans l'huile fine ; il les place sur la table du dieu de l'Orage *pīhaššāšši* ; après quoi, il répand sur les pains du sacrifice du gruau, de la pâtisserie grasse et il fait une libation d'une cruche de vin.

Après quoi, il rompt trois pains de sacrifice blancs avec un rouge au milieu à Ḫépat et les plonge dans le miel et l'huile fine ; il les pose sur la table de Ḫépat et verse ensuite sur les pains de sacrifice du gruau (et) de la pâtisserie grasse, il procède à une libation à l'aide d'une cruche de vin.

Il rompt ensuite trois pains de sacrifice blancs avec un rouge au milieu au dieu de l'Orage des cieux et les plonge dans le miel (et) l'huile fine ; il les pose sur la table du dieu de l'Orage des cieux et par la suite, verse sur les pains de

sacrifice de l'huile fine (et) du grau ; il effectue une libation à l'aide d'une cruche de vin.

Après quoi, il rompt trois pains de sacrifice d'une poignée de farine au dieu de l'Orage du Ḫatti et les plonge dans le miel (et) l'huile fine ; il les place sur la table du dieu de l'Orage du Ḫatti ; ensuite, il verse sur la table du dieu de l'Orage du Ḫatti ; ensuite, il verse sur les pains de sacrifice de la pâtisserie grasse (et) du gruau ; il effectue une libation à l'aide d'une cruche de vin.

Il [rom]pt ensuite trois pains blancs de sacrifice avec un rouge au milieu au dieu de l'Orage de Ziplanda et on les plonge dans le miel (et) l'huile fine. [il les place] sur la table du dieu de l'Orage de Zippalanda et [ensuit]e il [répand sur] les pains de sacrifice de la pâtisserie grasse (et) du grau ; il effectue la libation d'une cruche de vin.

[Après quoi] il r[ompt] trois pains de sacrifice blanc, avec un rouge au milieu, à tous les dieux [du Ḫat]ti... ; il les place sur la table [du dieu de l'Orage] *pihaššašši*.

[Ensuite], il r[ompt] trois pains de sacrifice blancs, avec un rouge au milieu, à Šeri et Ḫurri... ; il les place sur la table du dieu de l'Orage *pihaššašši*.

Il rompt ensuite trois pains de sacrifice blancs à toutes les déesses du Ḫatti etc... et il les place sur la table de la déesse solaire d'Arinna.

Par la suite, il rompt trois pains de sacrifice blancs avec un rouge au milieu, aux montagnes

etc... et il les place sur la table du dieu de l'Orage *pihaššašši*.

Après quoi, il rompt trois pains de sacrifice blancs avec un rouge au milieu aux rivières etc... et il les place sur la table du dieu de l'Orage *pihaššašši*.

Lorsqu'il a fini de rompre les pains de sacrifice, il présente comme plaidoirie aux dieux les paroles qui (tiennent) au cœur de « Mon Soleil » et lorsque la présentation de la plaidoirie est terminée,

il rompt ensuite trois pains blancs de sacrifice avec un rouge au milieu, à tous les dieux masculins du pays, il verse de la pâtisserie grasse et du gruau, il répand du miel (et) de l'huile fine, il effectue une libation d'un cruche de vin.

Après quoi, il rompt trois pains de sacrifice blancs à toutes les déesses auxquelles il a présenté sa plaidoirie ; il verse de la pâtisserie grasse et du *memal* sur les pains de sacrifice ; il répand du miel (et) de l'huile fine.

Il rompt ensuite deux pains de sacrifice aux montagnes et aux rivières...

Après cela, il rompt un pain de sacrifice au Soleil témoin ; il verse de la pâtisserie grasse (et) du *memal* sur les pains de sacrifice ; il répand du miel (et) du parfum.

En outre, on fabrique deux foyers et il brûle complètement devant une seule table les pains de sacrifice qu'il rompt. C'est fini.

On peut offrir aussi aux dieux des ex-voto en guise de remerciement. Ainsi dans la Prière de Puduhépa à la déesse solaire d'Arinna :

« Lelwani, ma maîtresse si tu parles favorablement [aux dieux] et que tu sauves Ḫattušili, ton serviteur, que tu accordes de longues années, mois et jours, je viendrai et je ferai exécuter pour Lelwani, ma maîtresse, une statue de Ḫattušili en argent aussi grande que Ḫattušili, avec sa tête, ses mains, et ses pieds en or, que je pèserai séparément. »

A l'apogée de l'empire, des éléments analogues à ceux des prières antérieures perdurent<sup>141</sup>. Si elles contiennent des innovations le contenu et le cadre de la prière ne changent pas. Ainsi, La Prière de Muwatalli concernant le culte de Kummanni, qui est fortement marquée par une influence kizzuwatnienne, se situe dans les perspectives de la Prière hittite traditionnelle : on a commis une faute envers le dieu, celle-ci a entraîné son départ, et il convient pour le faire rentrer de se réconcilier avec lui.

On cherche à convaincre les dieux, à agir sur eux par une argumentation rationnelle. On s'adresse donc à l'intelligence divine et à la puissance argumentative du discours. Au cours de l'*arkuwar*, on met en évidence le fait qu'on respecte les obligations cultuelles à l'égard du dieu sollicité. Si l'on craint que le dieu se soit réfugié chez les ennemis, on attire son attention que nulle part il n'est honoré comme dans le pays hittite. On souligne qu'on n'a commis aucune faute à son égard.

L'argumentation est elle-même importante, mais la parole semble dotée d'une valeur magique. On répète la prière le

nombre de fois qu'on le juge nécessaire, comme si on tentait d'envouter le dieu par le discours qu'on lui tient.

On peut supposer que la façon de prononcer la Prière et les gestes qui accompagnaient celle-ci avait leur importance. L'examen stylistique des prières montrerait à quel point les prières étaient travaillées. Ceci expliquerait peut-être pourquoi le roi pouvait laisser le scribe la prononcer. Ce dernier se transformait alors en « acteur », chargé de lire un texte qui ne lui appartient pas et d'agir sur la divinité qu'il cherche à convaincre. Un dieu intermédiaire peut être chargé de transmettre un discours et de convaincre le dieu disparu. Il transmettra les arguments mis au point par les humains. Toutefois, il fera preuve de sincérité, comme il est indiqué dans la Prière de Puduhépa à la déesse soalaire d'Arinna. La reine demande à la déesse de faire preuve de sincérité au cours de sa plaidoirie. La reine elle-même éprouve de la joie en faisant des sacrifices à la déesse. Comme il est indiqué souvent, il s'agit d'attirer l'attention du dieu, de faire en sorte qu'il écoute l'argumentation. Le dieu qui s'est éloigné de son temple peut être occupé par d'autres tâches. La première obligation est de susciter son intérêt, de faire en sorte qu'il écoute les paroles qui lui sont adressées.

Souvent, on utilise des intermédiaires divins, en raison des liens étroits qu'ils entretiennent avec le dieu disparu, on pense que leur pouvoir de persuasion sera plus fort que celui des humains. On choisit une divinité avec laquelle le dieu disparu entretient des liens privilégiés.

Le roi peut composer lui-même la prière et la réciter (La Prière de Muwatalli concernant le culte de Kummanni (CTH 382), mais il peut aussi avoir recours à un scribe pour la composition comme pour la récitation. Doit-on voir dans cet aspect seulement l'ignorance du souverain qui ne sait pas écrire ou le souci de respecter fidèlement les formes de la prière qu'on met en œuvre ?

Au cours de l'*arkuwar*, on met en évidence le fait qu'on respecte les obligations cultuelles à l'égard du dieu sollicité. Si on craint que le dieu se soit réfugié chez les ennemis, on attire

<sup>141</sup> M.Mazoyer, *Histoire Hittite* 2, pp.317-352.

son attention que nulle part il n'est honoré comme dans le pays hittite.

Tous ces élément sont communs aux prières de l'époque Moyen Hittite et de l'époque impériale. Les quelques innovations que nous relevons seront étudiées plus loin.

### 1) Les relations entre les hommes et les dieux

Comme à l'époque précédente, la collaboration des dieux et des hommes constitue l'élément fondamental garantissant l'équilibre de la société et du cosmos. Les hommes sans les dieux ne sont rien, et parallèlement, les dieux ont besoin de l'activité des hommes. Cette thématique, qui était au centre du Mythe de Télipinu, est encore la base de la religion hittite à l'apogée de l'empire. On comprend dès lors le danger que représentent pour les dieux les négligences cultuelles des mortels et pour les hommes la disparition des dieux. Les dieux des Hittites ont un caractère anthropomorphe radical. La déesse Solaire d'Arinna est assimilée à un être humain supérieur, à un chef à qui on paie un tribut. Le roi est son serviteur et elle-même est sa maîtresse. La déesse est dotée de biens matériels, honorée par des cérémonies et des rituels et, à l'imitation d'un roi, elle reçoit un tribut.

Ainsi, comme c'était déjà le cas dans les textes de l'époque Vieux-Hittite, les dieux sont conçus à l'image des hommes. Ils sont dotés d'un corps et animés de des différentes passions. Ils tirent vengeance des humains qui ne respectent pas leurs obligations, peuvent être en proie à la colère ou au contraire faire preuve de bienveillance. Dotés comme les hommes de la raison<sup>142</sup>, ils peuvent être convaincus par des arguments

<sup>142</sup> Lorsque les hommes sont en harmonie avec les dieux, ils disposent de toute leur puissance intellectuelle. Dans le cas contraire, leur jugement s'obscurcit : « Ensuite, votre intelligence [s'est] détournée de l'humanité si bien qu'il n'existe plus un acte correct que nous accomplissons. » (Hymne et Prière de Muršili II à la déesse solaire d'Arinna).

rationnels des humains, comme on le voit par exemple dans La Prière de Muwatalli à Tešub de Kummanni :

« Si quelque dieu du pays a été offensé et [a] plai[dé] auprès de Tešub, [maintenant, moi, « Mon Soleil »] Muwa[talli], seigneur des palys, je présente ma plaideoirie. Que Tešub, mon maître l'écoute ! »

Nous trouvons ici un clivage substantiel entre le dieu hittite et le Dieu de la Bible, lequel ne ressemble en rien aux humains, qui n'est en rien un homme agrandi et magnifié mais un esprit transcendant.

Pourtant, dès l'époque Moyen-Hittite, les dieux hittites ont une dimension morale. Ainsi, dans la Prière de Muršili à la déesse solaire d'Arinna, la déesse est attachée à l'homme qui se conduit moralement. Se conduire moralement, ce n'est pas seulement respecter les obligations dues au dieu, mais se comporter moralement à l'égard des autres hommes :

« L'ho[m]me de grande élévation morale (est) aussi cher à toi seule, déesse solaire d'Arinna ; toi seule, déesse solaire d'Arinna, tu ne cesses de l'[exal]ter » (Hymne et Prière de Muršili II à la déesse solaire d'Arinna)

Se conduire moralement et honnêtement, c'est-à-dire conformément à l'inspiration divine, remplit d'aise la déesse et constitue un moyen de lui rendre hommage.

La déesse elle-même fait preuve de grandeur morale, comme il est souligné dans la Prière de Puduhepa à la déesse Solaire d'Arinna. La déesse incarne les vertus domestiques, comme il ressort des prières qui lui sont consacrées. Elle est attachée à l'ordre social, aux vertus domestiques et à la fidélité des serments. Elle témoigne d'élévation morale : elle est

miséricordieuse (*ginzuwalaš*), attachée à la justice et à la raison. Dès lors se met en place un code moral fondé sur la divinité et donc possédant un caractère transcendant. Ce code moral représente une authentique nouveauté inattendue dans l'environnement religieux du II<sup>e</sup> millénaire.

Un désir de fusion et d'unité entre les dieux et les hommes, déjà observé à l'époque Moyen-Hittite s'observe dans de nombreux textes<sup>143</sup>. Les relations existant entre les dieux et les hommes sont empreintes de tendresse réciproque. Ces sentiments apparaissent d'une façon particulièrement marquée dans les relations avec un dieu personnel. La divinité, tel un père ou une mère veille sur son protégé, comme on le voit par exemple dans la Prière de Puduhepa à la déesse solaire d'Arinna ; c'est elle qui le choisit, se charge de son éducation et veille sur sa destinée. Cet élément apparaissait déjà dans la Prière de Kantuzilli à l'époque précédente<sup>144</sup>.

Il semble qu'à partir de l'époque de l'empire, l'individualisation de la religion s'accentue. Le problème de la rétribution et de la distribution des châtiments apparaît dans les Prières. Autrefois, le châtiment d'une faute commise au plus haut niveau concernait tout le peuple et pouvait s'étendre sur plusieurs générations. A l'apogée de l'empire, on insiste sur le fait que le châtiment doit toucher seulement le coupable. L'idée de responsabilité collective tend à s'estomper devant la responsabilité individuelle. La mentalité est donc en train d'évoluer vers une individualisation de la faute.

Deux grandes conceptions de la religion voient le jour. La première tend à créer une communauté centrée sur les dieux et leurs volontés. Un lien particulier et spécifique existe entre les dieux et les Hittites, affirmé dès le Mythe de Télipinu. Ceux-ci sont les mandataires, les messagers et les serviteurs des dieux.

<sup>143</sup> M.Mazoyer, pp.410-411.

<sup>144</sup> I.Singer, *Hittite Prayers*, pp.31-33 (Mazoyer, *Histoire Hittite* 2, pp.317-319).

Bon nombre de textes soulignent que les dieux sont honorés seulement chez les Hittites. La seconde conception, qui apparaît à l'apogée de l'empire, prétend ouvrir la religion hittite à l'ensemble de la terre. Ainsi l'affirme la Prière de Puduhepa à la déesse solaire d'Arinna :

« Déesse solaire d'Arinna, ma maîtresse, reine de tous les pays, tu t'es donné le nom de la déesse solaire dans le pays *hatti*, mais, dans le pays du cèdre, tu t'es donné le nom de *Hépat* »

Les théologiens vont osciller entre ces deux conceptions apparemment opposées.

Les hommes tendent à vivre en harmonie avec les dieux. Si les dieux et les hommes sont en état d'interdépendance et s'apportent une aide mutuelle, il existe entre eux des relations affectives qui se manifestent notamment dans le cas des relations avec les dieux personnels.

Les dieux personnels veillent depuis la naissance sur celui qu'ils ont choisi ; se chargeant de son éducation, se comportant à son égard comme un père et une mère.

Ainsi dans la Prière de Puduhepa, la reine s'adresse en ces termes à la déesse solaire d'Arinna :

« Déesse solaire d'Arinna, ma maîtresse, reine de tous les pays, tu t'es donné le nom de la déesse solaire dans le pays *hatti*, mais, dans le pays du cèdre, tu t'es donné le nom de *Hépat*. Moi, Puduhepa, je suis ta servante de longue date, une génisse de ton étable, une [pie]rrre de fondation de ton mur. O ma maîtresse, tu m'as recueillie et *Hattušili*, ton serviteur auquel tu m'as mariée, [ ] fut étroitement [!] lié au dieu de l'Orage de Nérik, ton fils bien-aimé »

Ou encore dans la Prière de Muwatalli au dieu de l'Orage *pihaššašši*, Muwatalli évoque ainsi la protection que lui accorde le dieu de l'Orage *pihaššašši* :

Après quoi, le roi déclare ceci : « Dieu de l'Orage *pihaššašši*, mon maître, j'ai été un simple mortel, mais mon père fut prêtre de la déesse solaire d'Arinna et de tous les dieux. Mon père m'engendra ; le dieu de l'Orage *pihaššašši* m'enleva à ma mère et me fit grandir ; il me consacra prêtre de la déesse solaire d'Arinna et de tous les dieux. De plus, il m'établit roi du pays hittite.

Il existe donc des relations affectives entre les dieux et les suppliants, qui s'appuie sur une tradition fortement implantée dès l'époque Vieux-Hittite. On le voit par exemple dans le Mythe de Télipinu ou encore dans la geste d'Anitta, où le roi est présenté comme cher au dieu de l'Orage.

Nous avons vu dans le tome précédent consacré à l'époque Moyen-Hittite les liens intimes qui unissaient les humains avec leur dieu personnel<sup>145</sup>. En ce qui concerne l'époque que nous étudions à présent nous retrouvons cette spécificité. Pour Muwatalli, le dieu de l'Orage *pihaššašši* était son dieu personnel. Le dieu personnel de Ḫattušili était Šauška de Šamuha. Il se réfère à cette divinité dans son *Apologie*. Plus délicats à interpréter, sont les liens qui unissent Muršili avec Télipinu et la déesse solaire d'Arinna. Les deux divinités sont présentées dans le texte comme les divinités personnelles de Muršili. Il semble curieux que le roi ait deux divinités personnelles et surtout rien ne laisse à penser que ces divinités

soient dans les faits les divinités personnelles de Muršili. Les textes n'évoquent nulle part des liens affectifs fondés sur l'amour mutuel. Le ton est très différent de celui de la Prière de Muwatalli au dieu de l'Orage *pihaššašši* ou de la Prière de Puduhepa à la déesse solaire d'Arinna.

On a bien vu que par l'intermédiaire d'un dieu personnel la religion hittite évoluait vers une certaine forme de monothéisme. M. Popko écrit par exemple : « La relation entre Ḫattušili III et son dieu personnel peut être considéré comme analogue à l'évolution de la religion hébraïque qui mit en place les bases d'un hénothéisme à l'époque de Moïse »<sup>146</sup>. On remarque toutefois qu'à la différence du dieu de Moïse le dieu personnel des Hittites a des besoins que quelques hommes sont chargés de satisfaire. D'où la place importante consacrée au respect de la liturgie dans la Prière hittite. Les dieux ont besoin non seulement de nourriture et de boisson, de temples purs et sacrés mais ils Chez les Hittites on s'attache les dieux en respectant les rituels et en leur obéissant. A cet égard les premiers devoirs concernent la divinité. On ne doit pas souiller les lieux de culte du dieu, lui voler sa nourriture, violer sa parole quand les dieux ont été garant de ceux-ci. Si la dimension morale n'est pas exclue, si le dieu s'attache à l'individu qui a une conduite droite, en conformité avec un code éthique, il semble que la priorité concerne les obligations à l'égard des dieux, l'aspect moral de la religion semble se mettre en place progressivement alors qu'il est des aspects essentiels de la religion hébraïque. Ainsi, les dieux hittites sont essentiellement immanents, liés aux conditions matérielles de leur culte, à l'inverse de Yahvé dans la Bible, qui est essentiellement transcendant à l'homme, indépendant de celui-ci.

Un élément essentiel régissant les relations entre les dieux et les hommes est l'affection qui les unit comme en attestent de nombreux textes. A cet égard, à l'époque qui nous intéresse, de nouvelles images apparaissent :

<sup>145</sup> M.Mazoyer, *Histoire hittite* 2, pp.401-418.

<sup>146</sup> M.Popko, *Religions of Asia Minor*, Warsaw, 1995, pp.133-134.

### Prière au dieu de l'Orage *pihašašši*

« [Que je] t'[offre avec allégresse les pains de sacrifice et les libations que j'offrirai [au] dieu de l'Orage *pihašašši*, mon maître, [étant exalté,] que je ne donne pas ! [Que le dieu de l'Orage *pihašašši*, mon maître, [me] [pa]raisse doux [comme] le croissant lunaire et me réchaaffe comme le soleil du ciel !

[Pro]mène-toi [en] ma compagnie en me tenant la main droite et joins-toi à moi comme un bœuf de t[rait] ; promène-toi [à] mon côté à la manière du dieu de l'Orage, et, en vérité, que m[oi] je dise [ce qui suit :] « Ayant été remarqué par le dieu de l'Orage *pihašašši* et éduqué (par lui) [aussi, j'[ai] invo[qué] ». »

Autre formule émouvante relevée par I. Singer :

« L'oiseau trouve refuge dans sa cage, et il vit. Moi, (j'ai) justement (trouvé) refuge chez le dieu de l'Orage *pihašašši*, mon maître, et il m'a maintenu en vie ! La plaidoirie que je fais aux dieux, transmets-en les paroles aux dieux et qu'ils m'écoutent. Alors, je ne cesserai d'exalter le dieu de l'Orage *pihašašši* »

Les dieux sont séparés des hommes, mais ils peuvent communiquer avec eux par différents moyens<sup>147</sup>. Ils apparaissent dans les rêves. Parmi les signes naturels permettant de distinguer la volonté des dieux, les éclairs et le tonnerre joue un rôle important. Par exemple, le roi Muršili décrit dans un texte, magique comment a il perdu la faculté de parler à la suite du bruit du tonnerre. Seul un rituel spécifique peut le guérir de

son aphasic. L'Asie Mineure était le seul pays où du Moyen-Orient où le tonnerre était considéré comme un signe manifestant la volonté des dieux. Dans la religion étrusque, l'interprétation du tonnerre et des éclairs jouera un rôle considérable. La divination et de la prédiction permettent aussi aux hommes de cerner la volonté des dieux. Elles permettent aussi de cerner les paroles qui ont été prononcées contre un individu, notamment contre le roi, ou les actes qui ont été accomplis dans l'intention de lui nuire.

« si Ḫattušili, ton serviteur a été diffamé devant vous, les dieux, par une action humaine, ou si quelque dieu céleste, [ou infernal] est entré en hostilité envers lui [ou] que quelqu'un a présenté une offrande aux dieux pour le malheur de Ḫattušili, dans ce cas [ô déesse] ma [maîtresse], n'[écoute] pas ces méchantes paroles, ne laisse pas [le mal] s'emparer de Ḫattušili, ton serviteur ! O dieu, [mes] seigneurs, [ne nous préférez pas] à nos adversaires [les mauvais hommes !] »

L'examen du vol des oiseaux était aussi une pratique courante en Anatolie. L'oiseau *burri* jouait un rôle important dans l'ornithomancie. Les signes spécifiques relevés dans les entrailles d'un animal constituent un autre moyen de cerner la volonté des dieux. De nombreux foies d'argile ont été trouvés à Ḫattuša, ce qui laisse à penser que cette pratique était habituelle.

Certaines de ces techniques, se retrouvent dans la religion étrusque sans qu'on puisse déterminer les circuits permettant le transfert éventuel d'une civilisation à une autre<sup>148</sup>. On voit dans

<sup>147</sup> V.Haas, *Hethitische Orakel, Vorzeichen und Abwehrstrategien. Ein Beitrag zur hethitischen Kulturgeschichte*, Berlin-New York, 2008.

<sup>148</sup> D.Briquel, « Remarque sur le sacrifice étrusque », *La Fête, La rencontre des dieux et des hommes*, Actes du deuxième colloque international de Paris, Paris, 2002, Collection Kubaba, Série Actes, pp.133-157.

les Prières que le recours à un devin constitue le moyen de cerner la cause qui est à l'origine de la disparition des dieux et du malheur qui s'abat sur les hommes. A travers ces textes, il apparaît que les dieux maîtrisent les éléments de la nature. La manipulation de la foudre et du tonnerre constituent une des fonctions des dieux de l'Orage. Les dieux hittites ne sont pas des dieux créateurs, mais ils peuvent dans une certaine mesure altérer les éléments de la nature selon leur bon vouloir et par ce moyen communiquer avec les hommes. Le fait qu'un dieu puisse transformer la physiologie d'un organisme pose évidemment un certain nombre de questions philosophiques qui seront abordées chez les auteurs anciens, mais qui ne sont pas évoqués, à l'époque hittite. Le rôle important du foie aussi bien dans les sacrifices sanglants que dans les techniques de divination indique que le foie, qui est gorgé de sang, pourrait constituer le lieu intermédiaire de communication primordiale entre les dieux et les hommes<sup>149</sup>.

## 2) La tradition

Le cadre de la religion reste profondément hittite, comme nous l'avons vu à de nombreuses reprises. La conception du monde et de l'univers est celle qui est mise en place dans le Mythe de Télipinu. L'harmonie du monde ne peut reposer que sur l'équilibre des relations entre les dieux et les hommes. La disparition des dieux, toujours possible à la suite des fautes des mortels et des autres dieux, constitue une menace toujours présente aussi bien dans la vie privée que dans la vie collective. On peut écarter celle-ci en ayant recours à des rituels transmis par les dieux eux-mêmes au moment de la fondation du royaume hittite et transmis de génération en génération. Cette conception constitue le cadre dans lequel évolue la religion

<sup>149</sup> M.Mazoyer, Quelques aspects du sacrifice sanglant chez les Hittites, *Cahiers Kubaba*, 2003, pp.85-86 ; Briquel, « Rémus, mangeur d'exta » *Ville et pouvoir, Origines et développements*, Actes du colloque international de Paris, 2000 Paris, 2002, p.211.

jusqu'à la fin de l'empire et au-delà à l'époque néo-hittite. Comme nous l'avons signalé précédemment, le Mythe de Télipinu a été recopié sous différentes formes dès les années qui ont suivi sa rédaction, constituant la clef permettant de comprendre l'univers et d'exercer une influence sur le cours des événements.

Nous avons vu, par exemple, que la Prière de Muršili à Télipinu comme celles de la Prière à la déesse solaire d'Arinna (CTH 376), ont été probablement adaptées d'un modèle ancien. Entre le Mythe de Télipinu et ces deux Prières de Muršili II, on relève un intervalle de deux siècles au cours desquels sans doute des prières analogues à celles que nous étudions ont sans doute été rédigées. Les plus anciennes versions ont peut-être été rédigées dès l'époque de Télipinu ou de ses successeurs immédiats. Le fait que Muršili utilise ces modèles anciens met en évidence l'importance que revêtent les formes traditionnelles de la religion à l'époque de Muršili, formes d'autant plus prégnantes qu'elles s'appuyaient sur une conception globale de l'univers. Par ailleurs, le fait que Muršili se tourne vers Télipinu, le dieu fondateur du royaume, souligne la volonté de garantir à la religion son aspect pérenne, comme c'est le cas également dans l'architecture bâtie pour l'éternité.

Pourtant, cette fascination pour le passé n'entraîne pas un immobilisme. A cet égard, la divinité solaire d'Arinna, qui devient une déesse majeure à partir du Moyen-Hittite est évoquée sous des aspects nouveaux.

On peut constater que la religion hittite s'étend et se développe dans les différentes régions de l'Anatolie. Ainsi, dans la Prière de Muwatalli au dieu de l'Orage de Kummanni, on interprète la situation selon le schéma propre au Mythe de Télipinu. La situation est dégradée parce que le dieu de l'Orage n'a pas reçu la part d'honneur qui lui revient. Pour apporter une solution il convient de rendre au dieu de Kummanni le culte qui lui revient. Ainsi on intègre la religion de Kummanni dans les schémas qui sont ceux de la religion hittite. On tente de faire

rentrer le dieu disparu, qui rapportera à son retour les biens rapportés par Télipinu dans le mythe fondateur<sup>150</sup>.

Comme nous le signalions plus haut, on dénote donc une volonté évidente d'uniformiser la religion de l'empire sur le modèle hittite. Cette uniformisation est l'expression d'une assimilation politique.

De façon analogue, la Prière de Muwatalli au dieu de l'Orage *pīhašašši* traduit la volonté d'imposer à l'ensemble de l'empire hittite une structure religieuse unique sous la forme d'un panthéon toujours conçu sur le même modèle. Cette volonté tend à écarter l'éclatement qui pourrait suivre l'extension territoriale du royaume.

Dans la même perspective, comme le fait remarquer M.Ch.Trémouille, la Fête d'*hišuwa*, qui est une fête d'origine kizzuwatnienne, a été uniformisée à l'époque de Hattušili III sur le modèle des autres fêtes impériales (AN.TAH.ŠUM, les fêtes mixtes, les fêtes d'*IŠTAR*<sup>151</sup>).

Il apparaît que ces textes ne permettent pas de connaître ce qu'était réellement la religion dans les provinces anatoliennes, mais que ceux-ci relèvent en grande partie l'impérialisme des Hittites.

On a observé surtout que la religion traditionnelle était toujours vivante et donne lieu à des compositions de grande envergure. Nous avons vu que le Mythe de Télipinu continue à être recopié et adapté à de nouvelles circonstances.

Même si l'on note une influence kizzuwatnienne dans les grandes fêtes impériales, les caractères proprement hittites restent vivants. Ainsi le 18<sup>e</sup> jour de la Fête de AN.TAH.ŠUM, la place réservée aux structures architecturales est conforme à ce que nous connaissons des rituels hittites aux époques antérieures.

Par ailleurs, comme nous le signalions, les variantes dans les noms des statues des rois honorés montrent que le texte était

bien vivant, qu'il a été retouché selon l'époque où il a été utilisé.

De même, la Fête Nuntarriyašha est marquée par la tradition. Il est clair que le texte, qui présente des strates différentes, a été sans cesse remanié. Les rituels exécutés le cinquième jour à Arinna s'organisent, comme dans la fête d'AN.TAH.ŠUM, autour des objets ou des emplacements cultuels couramment évoqués dans les textes anciens (notamment le foyer, l'autel, la cella, le verrou, le foyer, l'égide). On honore les divinités traditionnelles du Ḫatti, Télipinu et Šulinkatte, Zitharia, mais aussi la déesse solaire d'Arinna, dont le culte connaît un développement exceptionnel à cette époque.

A Taḫurpa, la déesse solaire d'Arinna est associée aux prémisses de la moisson et conforte ce que nous savons de la déesse dans l'Hymne et la Prière de Mursili II à la déesse solaire d'Arinna. On appellera également la Fête du KI.LAM où l'on offre les prémisses de la moisson au roi<sup>152</sup>.

Le remaniement multiple du texte confirme de nouveau qu'il s'agit de rituels destinés à être mis en œuvre.

Les termes architecturaux, les sacrifices de nourriture, la purification des mains évoquent également les cérémonies traditionnelles de la religion hittite.

### 3) L'influence du Kizzuwatna

Les obligations du roi à l'égard des divinités honorés dans le Kizzuwatna se manifestent dans plusieurs textes. Ainsi dans le texte KUB XXXII 130 le roi, Hattušili ou Muršili, a le sentiment qu'*IŠTAR* de Šamuha est irrité contre sa personne. Aussi une procession est organisée au cours de laquelle la statue d'*IŠTAR* sera véhiculée jusqu'à Hattuša. Le roi accueillera la statue de la déesse sur la route et implorera sa pitié et célébrera plusieurs rituels en son honneur. Une fois revenue à Šamuha la

<sup>150</sup> M.Mazoyer, *Télipinu*, pp.149-161.

<sup>151</sup> M.C.Trémouille, *Hépat*, p.107.

<sup>152</sup> M.Mazoyer, *Histoire hittite 2*, pp.355-363.

déesse sera de nouveau honorée au cours d'une grande fête. Le texte souligne l'importance accordée à *IŠTAR* de Šamuha par le roi hittite mais la fidélité aux textes traditionnels est telle que le scribe a truffé son texte d'archaïsme<sup>153</sup>.

Les sceaux et les décrets mettent en évidence la protection qu'accordait *IŠTAR* de Šamuha à Ḫattušili et à son épouse. Elle partageait cette fonction protectrice avec la déesse solaire d'Arinna et le dieu de l'Orage de Nérik. La coexistence de ces trois divinités auprès de Ḫattušili, comme l'a bien remarqué R.Lebrun<sup>154</sup> souligne la volonté d'établir un équilibre entre les deux grandes composantes de son royaume. Elle souligne « la sauvegarde des traditions religieuses anatoliennes et la récupération des Hatti qui lui avait échappé sous Muwatalli.

La liste des dieux témoins mentionnée dans le traité d'Ulmi-Tešub, met en évidence l'importance d'*IŠTAR* associée aux dieux privilégiés par Ḫattušili ; il s'agit du dieu de l'Orage de *pihaššašši*, de la déesse solaire d'Arinna associée au dieu de l'Orage du Hatti, du dieu de l'Orage de Nérik, d'*IŠTAR* de Šamuha et d'*IŠTAR* de Lawazantiya.

Par ailleurs les grands textes de l'époque de Ḫattušili placent l'existence de ce roi et celle de son épouse sous la protection d'*IŠTAR*<sup>155</sup>.

L'importance des divinités de Kummanni est soulignée par plusieurs textes. On a évoqué la place de Hépat de Kummanni dont le rôle est souligné notamment par les Annales de Muršili II (CTH 62).

La Prière de Muršili à Tešub de Kummanni met en évidence également l'importance cultuelle de cette ville et souligne certaines spécificités des rituels mis en œuvre dans cette ville, même si l'ensemble de la prière relève de la tradition hittite. L'évocation de la triade Tešub, Hépat, Šarruma. L'importance de ce dernier sera primordiale à l'époque de Tudhaliya IV dans

le panthéon d'Etat. Les dieux intermédiaires chargés de convaincre Tešub sont des divinités hourrites, Huzzi et Ḫutanni, les Anunnaki. Ces dernières divinités ont un rôle important dans la prière. Elles doivent réconcilier Tešub et les autres dieux. L'origine cosmogonique de l'univers est affirmée.

Le texte intitulé l'Aphasie de Muršili souligne également le rôle de Kummanni et l'importance des rituels de purification déjà mis en évidence dans la prière de Tésub.

Parmi les caractéristiques nous avons relevé, la place importante que jouent la purification par le feu et la place des oiseaux.

### Les dieux d'Alep

Le dieu de l'Orage d'Alep était le dieu le plus important d'Alep. En ce qui concerne son culte on observe qu'il est déjà mentionné régulièrement à l'époque de Šuppiluliuma dans les traités<sup>156</sup>. Dans les traités de l'époque que nous avons examinés il est régulièrement cité. Dans la Prière du dieu de l'Orage *pihaššašši* on rappellera que Tešub et Hépat du Hatti sont mentionnés pour la première fois. L'expression traduit bien l'intégration de ces deux divinités dans la religion hittite. Comme nous le soulignions, cette intégration se manifeste également par le fait que les fêtes d'Alep sont cités dans les « Instructions pour le personnel du temple » (CTH 264). Il semble que Muwatalli a été attentif au culte rendu aux divinités d'Alep manifestant comme dans la Prière au dieu de l'Orage *pihaššašši* sa volonté d'organisateur.

### Hépat

Nous avons vu dans le volume précédent la place que joue Hépat dès l'époque Moyen-Hittite et la vénération dont elle

<sup>153</sup> R.Lebrun, *Samuha, foyer religieux de l'empire hittite*, Louvain-la-Neuve, 1976, [infra Samuha], pp.167-171.

<sup>154</sup> R.Lebrun, *Samuha*, pp.56-57.

<sup>155</sup> R.Lebrun, *Samuha*, pp.58-60.

<sup>156</sup> Voir par exemple le traité de Šuppiluliuma I et Ḫuqqana de Ḫayaša (G.Beckman, *Hittite diplomatics Texte*, p.24).

faisait l'objet à l'époque de Šuppiluliuma<sup>157</sup>. A cette époque Hépat est mentionnée dans les listes divines à proximité de Télipinu, en tant que divinité liée à la fondation et au monde agraire. On rappellera le rôle de la déesse Hépat dans le rituel de fondation CTH 415 d'époque Moyen-Hittite. La déesse garde ces liens avec la fondation même lorsqu'elle aura été intégrée à la catégorie des dieux souverains. C'est le cas dans le rituel CTH 492 effectué lors de l'installation d'individus dans une cité. Dans ce texte Hépat est présentée associée avec Mezulla<sup>158</sup>. L'association de Hepat et de Šarruma est courante dans les rituels de Kizzuwatna (par exemple dans La Prière de Muwatalli concernant le culte de Kummanni), mais Šarruma n'apparaît pas dans les prières et les traités à l'exception du traité de Ḫattušili III avec Ulmi-Tešub de Tarhuntasša (CTH 106).

A l'apogée de l'empire, Hépat est associée de plus en plus fréquemment aux divinités souveraines. Ainsi dans la Prière de Muwatalli au dieu de l'Orage *pihaššasši* :

Voici donc ce qu'il dira : « Soleil des cieux et déesse solaire d'Arinna, ma maîtresse, reine, <ma maîtresse, reine>, d[u] pays hittite, dieu de l'Orage, roi des cieux, mon maître, Hépat, reine, ma maîtresse, dieu de l'Orage [du pays] hittite, roi des cieux, Seigneur du pays, mon maître, dieu de l'Orage de Ziylan[da], mon maître, fils cheri du dieu de l'Orage, seigneur du pays hittite, Šeri et Ḫurri (B Šeri, le taureau qui est champion à Hattusa, le pays)<sup>159</sup>, tous les dieux et déesses ; toutes les montagnes (et) rivières du pays hittite, seigneurs dieux, (vous) les seigneurs, ô déesse solaire d'Arinna, ma maîtresse, et (vous) tous les dieux maîtres du pays hittite dont (je suis) le

prêtre et qui m'avez signifié chacun la maîtrise du pays hittite ».

Il en va de même dans le Traité de Muwatalli et Alakšandu :

Le dieu Soleil du ciel, le roi du pays, le berger de l'humanité, la déesse soleil d'Arinna, [reine du pays], dieux de l'Orage, Hépat,

La Prière de Puduḫepa à la déesse solaire d'Arinna établit une équivalence entre la déesse Solaire d'Arinna et Hépat :

« Déesse solaire d'Arinna, ma maîtresse, reine de tous les pays, tu t'es donné le nom de la déesse solaire dans le pays hatti, mais, dans le pays du cèdre, tu t'es donné le nom de Hépat »

La diversité des noms ne peut dissimuler le fait qu'on a affaire à la même divinité.

L'importance de la déesse Hépat apparaît dès l'époque de Suppiluliuma I. Dans les Annales Muršili II explique comment son père occupé par des campagnes militaires n'a pu réaliser sa promesse de célébrer une fête à Hépat de Kummanni. Pendant la 8<sup>e</sup> année ou la 9<sup>e</sup> année de son règne, le roi rend à Kummanni avec son frère Šarri-Kušuh pour honorer la déesse.

Il apparaît que les rituels du Kizzuwatna ont des traits spécifiques qui les distinguent nettement des rituels d'origine hittite. Mais ces traits sont souvent intégrés à des fêtes et des rituels hittites. Ce syncrétisme apparaît dès l'époque Moyen-Hittite. Ainsi le texte intitulé L'Aphasie de Muršili intègre des éléments hittites à des éléments kizzuwatniens.

De façon analogue on intègre des divinités kizzuwatniennes dans des textes hittites.

<sup>157</sup> M.Mazoyer, *Histoire hittite* 2, pp.384-385.

<sup>158</sup> M.C.Tremouille, *Hépat*, p.124.

<sup>159</sup> I.Singer, *ibid.*, p.87.

On place dans les grandes fêtes hittites des traits spécifiquement kizzuwatniens même si ceux-ci ne changent pas la tonalité générale de la Fête, ainsi que nous l'avons vu notamment à propos de la Fête d'AN.TAH.ŠUM.

Dès lors se pose la question de l'intégration des dieux étrangers. L'intégration des dieux du Kizzuwatna n'a pas changé radicalement ces conceptions traditionnelles. Les dieux étrangers sont soit assimilés soit associés aux divinités hittites. En aucun cas il ne s'agit d'une remise en question de la religion ou de l'autorité d'une divinité. A cet égard le début de la prière de Puduhepa à la déesse solaire d'Arinna qui établi une équivalence entre la déesse solaire d'Arinna et Hépat est explicite.

#### 4) A propos de quelques divinités hittites à l'apogée du nouvel empire

##### La déesse solaire d'Arinna

Nous avons vu que, dans les textes mythologiques Vieil-Hittites, le dieu de l'Orage n'était pas associé à la déesse solaire d'Arinna. Il évolue seul, sans parèdre mais doté de plusieurs enfants, dont Inara et Télipinu. A l'époque Moyen-Hittite, le dieu de l'Orage est flanqué de la déesse solaire d'Arinna en tant que parèdre, ainsi qu'il apparaît dans les listes des dieux témoins contenues dans les traités ou dans les prières<sup>160</sup>. A l'apogée de l'empire, la déesse solaire d'Arinna prend une place considérable dans la religion hittite. Sous le règne de Muršili II, elle est dotée de certains traits empruntés à son fils Télipinu. Comme ce dernier, elle est pourvue notamment de caractères agraires et fondateurs. Elle possède également les caractères d'un dieu de l'Orage.

De nouveau tourne-toi [avec bonté] vers le roi Muršili et vers le pays hittite. Accorde au roi et [au pays hittite] la vie, la santé, [la force (et) l'éclat] de l'esprit pour l'avenir ainsi que de longues [années]... [A l'avenir] accorde [toujours la croissance du [ ] du grain, de la vigne, [du bœuf, du bouc] du mouton, du cheval A lui] [accorde toujours-lui toujours la force]

] [accorde-leur toujours l'arme] de l'homme brandie] et pose leur pied sur les pays ennemis et puissent-ils les détruire]<sup>161</sup>. Déesse so[laire d'Arinna, ][prends une nouvelle fois] pit[ié du pays hit]ite lui à nouveau[ ] les vents [ ] que viennent les vents de la prospérité et de la paix ; que [paix] et la prospérité règnent.

On lui attribue également des traits appartenant au dieu Soleil du ciel. Elle est maîtresse du jugement, elle assume la royauté, établit les frontières des pays, fixe la ration des dieux<sup>162</sup>. Comme le dieu Soleil du ciel elle ouvre le verrou du ciel. Elle franchit les portes du ciel, elle est assimilée à notre astre.

Certains de ces traits semblent en contradiction avec sa nature féminine, on la dote d'une barbe en *lapis-lazuli*. Elle est considérée comme le père et la mère de la reine.

Elle a donc un caractère androgyne marqué, même si elle continue d'être appelée la maîtresse de la reine Puduhepa. Ces anomalies, qui pourraient choquer notre rationalité moderne, tendent à prouver qu'il ne faut pas chercher du vraisemblable chez les divinités hittites, on amoncelle des traits pour suggérer la puissance de la déesse.

L'importance que prend la déesse Solaire d'Arinna à l'époque Moyen-Hittite s'explique sans doute par le rôle que joue à cette époque la ville d'Arinna. Mais aussi par la situation

<sup>160</sup> M.Mazoyer, *Histoire hittite 2*, p.396.

<sup>161</sup> I.Singer, *ibid.*

<sup>162</sup> Fonction dévolue à la déesse MAH à l'époque Vieux-Hittite.

internationale que connaît le royaume hittite. Ancienne divinité hattie, comme Télipinu, elle est chargée de défendre le royaume gravement menacé par les invasions des Gasgas.

Dans la liste des dieux témoins, et dans les prières la déesse solaire d'Arinna est mentionnée à côté du dieu de l'Orage ; elle est présentée comme la mère de ses enfants.

### Les enfants du couple souverain

A l'époque Vieille-Hittite, le dieu de l'Orage est doté de plusieurs enfants. Inara et Télipinu jouent un rôle important dans la Mythologie ; il a également un enfant avec une simple mortelle, lequel occupe une place essentielle dans le Mythe d'Illuyanka.

**Le dieu de l'Orage de Zippalanda et le dieu de l'Orage de Nérik.** Ils sont présentés comme les enfants du couple souverain dans différentes prières étudiées.

**A l'époque de Muršili et de Muwatalli.** Le dieu de l'Orage de Zippalanda et le dieu de l'Orage de Nérik sont régulièrement associés dans les listes divines<sup>163</sup> :

*Le Traité de Muršili et de Tuppi-Tešub d'Amurru*

*Les dieux de l'Orage*

Le dieu de l'Orage du ciel, la déesse solaire d'Arinna, le dieu de l'Orage du ciel, Šeri, Hurri, Nanni, Hazzi, le dieu de l'Orage du marché, le dieu de l'Orage de l'Armée, le dieu de l'Orage d'Alep, **dieu de l'Orage de Zippalanda, [le dieu de l'Orage] de Nérik**, le dieu de l'Orage de Lihzina, le dieu de l'Orage du tell ruiné.

Dans le Traité de Muwatalli avec Alakšansu apparaissent côté à côté le dieu de l'Orage de Zippalanda et le dieu de l'Orage de Nérik ; ces deux divinités précèdent les autres dieux de l'Orage des villes.

Le dieu de l'Orage *pīhaššašši* de la tête de Mon Soleil, le dieu de l'Orage puissant, le dieu de l'Orage du Ḫatti, le dieu de l'Orage ḪI. ḪI, **le dieu de l'Orage de Zippalanda, [le dieu de l'Orage de Nérik]**, le dieu de l'Orage de l'Armée (KARAŠ), le dieu de l'Orage d'Alep, le dieu de l'Orage du marché, le dieu de l'Orage de la ville de [ ] le dieu de l'Orage de la ville d'Arinna etc.

Dans la Prière de Muwatalli au dieu de l'Orage *pīhaššašši*, l'Orage de Zippalanda est le seul fils du couple souverain à être mentionné parmi les dieux souverains :

Voici donc ce qu'il dira : « Soleil des cieux et déesse solaire d'Arinna, ma maîtresse, reine, <ma maîtresse, reine>, d[u] pays hittite, dieu de l'Orage, roi des cieux, mon maître, Ḫépat, reine, ma maîtresse, dieu de l'Orage [du pays] hittite, roi des cieux, Seigneur du pays, mon maître, dieu de l'Orage de Ziylan[da], mon maître, fils chéri du dieu de l'Orage, seigneur du pays hittite, Šeri et Hurri »

Le dieu de l'Orage de Zippalanda (=Ziplanda) est doté d'un caractère emprunté à Télipinu, il est le fils chéri du dieu de l'Orage.

<sup>163</sup> Déjà l'époque de Šuppiluliuma I, voir le traité entre Šuppiluliuma et Huqqana de Hayasa (G.Beckman, *Diplomatic Texts*, p.24).

Dans la Prière de Puduhepa à la déesse solaire d'Arinna, à de nombreuses reprises, Puduhepa se présente comme la servante de la déesse solaire d'Arinna, puis comme celle de ses enfants et de sa petite-fille parmi lesquels est mentionné dieu de l'Orage de Zippalanda.

**A l'époque de Hattušili.** Le dieu de l'Orage de Nérik, qui devient le dieu tutélaire du roi, est toujours mentionné après la déesse solaire d'Arinna et devant Ištar. Hattušili est prêtre du dieu de l'Orage de Nérik et de la déesse Ištar. Ces deux divinités jouèrent un rôle considérable dans la vie de Hattušili. Pour ce qui est du dieu de l'Orage de Nérik, il restaure à Nérik le vieux culte anatolien de cette divinité qui devient alors le symbole du territoire repris aux Gasgas.

#### Zintuhi et Mezzula

Nous avons vu l'importance que jouent ces deux divinités dans la Prière de Puduhepa à la déesse solaire d'Arinna, où elles sont, comme le dieu de l'Orage de Zippalanda, sollicitées par Puduhepa comme des divinités intermédiaires.

En revanche, ces deux divinités ne sont pas mentionnées dans les Traités conservés de l'époque.

Ces divinités apparaissent également dans le panthéon de la ville d'Arinna auquel les théologiens hittites les ont empruntées pour les intégrer au panthéon d'Etat.

Comme Télipinu à l'époque Vieux-Hittite, elles sont les enfants chérirs du dieu de l'Orage.

#### A propos de Télipinu

Ni Télipinu, ni Inara, sa sœur, ne sont associés aux dieux souverains, chacun d'entre eux étant à la tête d'un *kaluti* distinct appartenant à la catégorie des dieux KAL.

La Prière de Muršili II à Télipinu souligne l'importance que l'on continue à donner à Télipinu et à son Mythe pendant le règne de

Muršili II, soit deux siècles après son élaboration<sup>164</sup>. On remarque que le dieu Télipinu présente dans cette Prière les mêmes caractères que dans son Mythe. Il est un dieu de l'Orage doté de la fonction agraire et fondatrice. Du fait qu'il est doté de deux *kaluti*, il semble l'emporter sur tous les autres dieux de l'Orage. On lui emprunte certains caractères pour forger la personnalité d'autres divinités, notamment celle de la déesse solaire d'Arinna, qui devient à son tour une divinité de l'Orage dotée de la fonction agraire et fondatrice.

On constate, dans la prière de Mursili II à Télipinu, un renforcement du pouvoir du dieu Télipinu :

En tant que dieu agraire, son pouvoir s'étend sur la steppe. On appellera l'ambiguïté de la steppe qui n'est pas sans lien avec l'agriculture<sup>165</sup>.

En temps que dieu fondateur, il fournit aux Hittites l'arme capable de soumettre les ennemis ; il écarte les épidémies.

Sa fonction de dieu de l'Orage est toujours vivante : il a la maîtrise des vents favorables et de la pluie féconde.

La liste des dieux témoins à l'époque de Muršili II est conforme à ce qu'on attend. Les cercles de Télipinu, qui protègent l'espace civilisé, suivent immédiatement les dieux protecteurs de la steppe, le dieu KAL de l'égide faisant la liaison entre les deux grandes catégories de divinités.

Les cercles de Télipinu commencent par ALLATUM et EA, divinités du monde de la fondation. La présence de Pirwa, divinité du rocher, renvoie aussi à la fondation. On appellera que c'est Télipinu qui taille la pierre de la fondation. Le dieu lune et Išhara renvoient au serment et donc au traité et à la fondation.

<sup>164</sup> J.Freu souligne aussi dans le même volume que le pays de Durmitta, associé à Télipinu, constituait un enjeu militaire.

<sup>165</sup> M.Mazoyer, « Les divinités de la campagne dans le panthéon hittite », *La campagne antique : espace sauvage, terre domestiquée*, Collection Kubaba, Série Antiquité, Paris, 2003, pp.169-183. Il existe des cultures temporaires dans la steppe et les animaux d'élevage y vivent une partie de l'année.

*IŠTAR* et Hépat sont associées aux cercles de Télipinu, comme dans les traités précédents. *IŠTAR* est mentionnée trois fois, Hépat une seule fois.

On observe par ailleurs que le culte de Télipinu est toujours très vivant à l'époque de Muršili II ; les *himma*, rituels associés à Télipinu, sont toujours célébrés.

Quelles que soient la place et l'importance de Télipinu à l'époque de Muršili, la hourrisation du panthéon a pour effet de substituer à Télipinu le dieu Šarruma au cours du règne de Ḫattušili et des rois Tudḫaliya IV et Šuppiluliuma II qui lui succèdent,

A partir de Ḫattušili III jusqu'à la fin de l'empire, Šarruma est rangé parmi les dieux KAL. La Triade Tešub, Hépat, Šarruma est donc dissociée<sup>166</sup>. La présence de Šarruma entraîne l'absence de Télipinu. Si Šarruma se substitue ainsi à Télipinu et à ses cercles, c'est que les deux divinités sont senties comme ayant des personnalités et des fonctions voisines et qu'elles sont considérées toutes les deux comme des divinités KAL. A la différence de Hépat, qui peut être mentionnée avec la déesse solaire d'Arinna, Šarruma et Télipinu ne coexistent pas. La mention de l'une de ces divinités semble exclure la présence de l'autre. Šarruma est donc considéré par les scribes hittites de la chancellerie comme l'*alter ego* de Télipinu.

### La déesse solaire des enfers ou Lelwani

Associée au dieu de l'Orage dans la bilingue hatti-hittite CTH 726.1<sup>167</sup>, à la fin de l'époque Vieux-Hittite, Lelwani est rangée à l'époque Moyen-Hittite dans les cercles de Télipinu. En tant que dieu fondateur, elle veille sur la solidité de la construction, comme il est précisé dans CTH 413. A l'époque Vieux-Hittite Lelwani est encore distincte de la divinité hourrite Allani et d'EREŠKIGAL auxquelles elle s'assimilera au XIIIe siècle. Son nom devient la propriété de la grande déesse du monde souterrain et peut être utilisé à la place des noms hourrites. Dès l'époque Moyen-Hittite Allani et EREŠKIGAL ont été identifiées à la déesse solaire de la terre.

On voit dans la liste des dieux témoins que la divinité solaire de la terre est assimilée à EREŠKIGAL, mais distincte encore de Lelwani. On remarque la place importante que joue cette divinité qui est chargée de transmettre au dieu disparu les paroles de la reine Puduḫépa :

« [Le]lwani, ma maîtresse, ce que] tu dis [aux dieux], ils l'accordent à toi. Assiste-moi [dans ce domaine]. V[oi]ci la parole que j'ai entendue [parmi] les hommes et (que) devant moi [ ]  
« Ḫattušili qui (est) ton serviteur [est malade (?)]  
Voci ce que les gens disaient à l'époque d' Urhi Tešub : « [Ses jours] seront courts », et si Ḫattušili, ton serviteur a été diffamé devant vous, les dieux, par une action humaine, ou si quelque dieu céleste, [ou infernal] est entré en hostilité envers lui [o]u que quelqu'un a présenté une offrande aux dieux pour le malheur de Ḫattušili, dans ce cas [ô déesse] ma [maîtresse], n'[écoute] pas ces méchantes paroles, ne laisse pas [le mal] s'emparer de Ḫattušili, ton serviteur ! O dieu, [mes] seigneurs, [ne nous préférez pas] à nos adversaires [les mauvais hommes !] ; [s]i, déesse, m[a] maîtresse, tu (le) sauves (et si) tu parles

<sup>166</sup> Une remarque analogue peut être formulée à propos de Hépat. La parèdre du dieu de l'Orage chez les Hourrites peut être rangée par les scribes à la suite des cercles de Télipinu et non pas parmi les dieux souverains, comme on peut le remarquer dans le décret de Tudḫaliya IV signalé précédemment : Variétés de KAL, Ea, Télipinu [ ], Aškašepa, MUNUS.LUGAL [ ]Hépat, Hépat, MUNUS.LUGAL, variétés d'*IŠTAR* (CTH 259 : KUB XXVI 11, I 10s). Hépat, en tant que divinité solaire, est liée au monde agraire et à la fondation (Pour cette question, voir M.Mazoyer, *Télipinu*, par exemple 163s.).

<sup>167</sup> M.Mazoyer, *Histoire Hittite* 1, pp.243-247.

[favorablement] aux dieux, (si) tu écrases avec tes pieds ces méchantes [paroles] et que tu [jou loin...alors Lelwani [ ] Que la vie ? de Ḫattušili], t[on serviteur] e[t de Puduhepa, ta servante, sorte] de ta bouche en présence des dieux. Accorde à Ḫattušili, t[on serviteur] et à Puduhepa, ta servante], de longues année, mois et jours.

Lelwani, ma maîtresse si tu parles favorablement [aux dieux] et que tu sauves Ḫattušili, ton serviteur, que tu accordes de longues années, mois et jours, je viendrai et je ferai exécuter pour Lelwani, ma maîtresse, une statue de Ḫattušili en argent aussi grande que Ḫattušili, avec sa tête, ses mains, et ses pieds en or ; que je pèserai séparément ».

L'importance de Lelwani dans cette prière s'explique sans doute du fait que le dieu a peut-être disparu dans le monde des enfers.

Les Traités fournissent des documents précieux pour mesurer l'évolution des fonctions de la déesse.

A l'époque de Muršili, on voit que Lelwani assimilé à ALLATU est placé en tête du cercle de Télipinu (Traité de Muršili avec Tuppi-Tešub d'Amurru, avec Niqmepa d'Ugarit et avec Manapa-Tarḫunta) et distingué du dieu soleil de la terre (=EREŠKIGAL).

Pendant le règne de Muwatalli, Lelwani (ALLATU) se trouve également en tête du cercle de Télipinu. Mais la déesse de la terre n'est pas mentionnée dans la liste des dieux témoins (Traité de Muwatalli et Alakšandu).

A l'époque de Ḫattušili, Lelwani peut être en tête du cercle de Télipinu (Instruction et protocole, CTH 88). Mais Lelwani peut se substituer à EREŠKIGAL et occuper la place de celle-ci à la fin de la liste, soulignant ainsi le syncrétisme entre Lelwani et EREŠKIGAL (Traité entre Ḫattušili III et Ulmi-Tešub de Tarḫuntašša) : Les divinités reines, les dieux montagnes, les dieux mercenaires, les dieux mâles, les dieux femelles, la grande mère, les montagnes, les rivières du Ḫatti et du pays de Tarḫuntašša.

## 5) Les innovations théologiques

**Muršili II.** L'importance de Télipinu et de la déesse solaire d'Arinna est le phénomène marquant de ce règne de Muršili II. La personnalité de déesse solaire d'Arinna, qui se présente comme la parèdre du dieu de l'Orage, est constituée des traits empruntés à Télipinu et au dieu Soleil d'Arinna. Nous avons relevé le caractère artificiel de cette composition. Un trait marquant semble se dégager de cette évolution. La puissance de la déesse solaire d'Arinna s'affirme, réunissant des caractères empruntés à différentes divinités.

On remarque que dans la Prière à la déesse solaire d'Arinna, la déesse n'est pas associée au dieu de l'Orage.

Le fait que le roi Muršili II ait choisi comme dieux personnels deux divinités hittites, dont le dieu Télipinu, fondateur du royaume hittite, souligne le conservatisme de ce roi.

Mais différents textes, comme L'Aphasie du roi ou les Annales de Muršili II (CTH 62), mettent en évidence l'importance du Kizzuwatna à l'époque de ce roi. Le panthéon, qui laisse une place importante aux divinités du sud de l'Anatolie, suivant en cela les usages en cours déjà sous Šuppiluliuma traduit la volonté d'annexion du roi.

**Muwatalli.** On sait que Muwatalli a déplacé sa capitale de Ḫattuša à Tarḫuntašša. Si les emprunts à la région louvite sont manifestes, ils demeurent relativement peu nombreux et le cadre de la religion reste hittite. On n'a pas l'impression que la

religion à l'époque de Muwatalli connaisse une authentique rupture. L'évolution de la religion s'inscrit dans une évolution que l'on constate dès l'époque de Šuppiluliuma. Le fait le plus marquant à nos yeux est le fait qu'un dieu d'origine du Kizzuwatna, le dieu de l'Orage *pihaššašši*, devient le dieu personnel de Muwatalli. Toutefois, il est de tous les caractères des dieux personnels hittites et évoqué dans le cadre d'un *mugawar* selon les techniques conventionnelles.

Une autre innovation importante est constituée par le fait que la déesse Hépat, associée aux cercles de Télipinu à l'époque de Šuppiluliuma, est intégrée aux dieux souverains à l'époque de Muwatalli. Il s'agit d'une promotion évidente pour la déesse. .

On constate surtout la volonté de Muwatalli d'uniformiser la religion en Anatolie. Dans la Prière de Muwatalli au dieu de l'Orage *pihaššašši* chaque cité possède son panthéon complet, composé d'un dieu, d'une déesse, sa parèdre, d'une montagne, d'une rivière ou d'une source. E. Laroche a bien vu combien cette structure est artificielle et correspond à une volonté politique d'annexion. Le souci des fonctionnaires royaux était d'unifier, de niveler, de standardiser le peuple divin des provinces, en s'alignant sur le schéma exemplaire de la capitale. E. Laroche nous donne un exemple<sup>168</sup> : « Toute parédrie suppose un dieu de l'Orage et sa déesse. Si celle-ci manque par hasard, on le forge de toute pièce, ne serait-ce qu'au prix d'une invention verbale. Ainsi : 'le dieu de l'Orage *pihaimi* de la ville de Šanahuitta, déesse du dieu de l'Orage *pihaimi*, dieux, déesses, monts et rivière de Sanahuitta'. Une telle déesse n'a pas besoin d'une autre réalité que son idole ; on la confectionne s'il le faut ».

Le règne de Muwatalli correspond donc, sur le plan religieux, à une centralisation renforcée sur le modèle de la capitale de Ḫattuša. En réunissant toutes les forces religieuses, on veille à

<sup>168</sup> E.Laroche, « Panthéon d'Asie Mineure », *Dictionnaire des Mythologies*, Paris, 1981 [Panthéon infra], p.850.

n'oublier aucune ville importante, les villes deviennent le symbole de la puissance royale infusée aux provinces. « A la pyramide de cette société, répond la pyramide d'un panthéon homogène ».

L'influence hourrite qui peut s'observer dans les textes n'entraîne pas une altération en profondeur de la religion, mais s'appuie au contraire sur une volonté hégémonique. Ainsi, partant de l'idée que la négligence des cultes du sud expliquerait la colère des dieux, Muwatalli organise et restructure les cultes du sud selon le schéma hittite. L'influence de la religion hittite sur les pays vassaux est manifeste. A cet égard, notre connaissance du panthéon de Wiluša, qui figure dans le Traité de Muwatalli II avec Alakšandu, nous fournit des renseignements intéressants sur l'influence de la religion hittite en Anatolie.

**Hattušili.** On observe pour la première fois, dans la Prière de Puduhepa à la déesse solaire d'Arinna l'affirmation explicite d'un syncrétisme entre la déesse solaire d'Arinna et Hépat. Chacune des déesses a le pouvoir d'attribuer la royauté, la terre de Ḫatti pour la déesse solaire d'Arinna en Anatolie, le pays des cèdres soit l'Amanus pour Hépat. On en tire la conclusion que la déesse solaire d'Arinna et Hépat représentent deux noms différents de la même déesse. Il s'agit en fait du résultat d'une évolution qui remonte à Šuppiluliuma. A l'époque de ce roi, Hépat est associée au cercle de Télipinu fondateur en raison de ses liens avec la fondation<sup>169</sup>. De même, la substitution de

<sup>169</sup> D'où l'épithète que porte Hépat, à Emar, *šarri* « du roi » et dans une Prière de Muršili ainsi que dans le duplicat d'une Prière de Muwatalli au dieu Soleil *pihaššašši*. Le titre que porte la déesse sur la stèle de Darende, *Hépat de la ville* et le fait qu'à Ougarit Hépat est identifiée à Padriya, dont le nom est dérivé de la ville, soulignent les liens de la déesse avec la fondation. Šuppiluliuma, qui avait une vénération particulière pour Hépat, nomma son fils Télipinu prêtre de Kizzuwatna, puis d'Alep.

Šarruma à Télipinu, que nous venons d'évoquer, est une marque d'hourritisation. Mais contrairement aux apparences, il ne s'agit en aucun cas de voir une annexion par le sud de l'Anatolie des cultes traditionnels hittites, mais au contraire d'une volonté du pouvoir central d'uniformisation. Ce souci s'observe notamment à l'égard des panthéons des pays vassaux, dont les panthéons sont remodelés en fonction des impératifs du pouvoir central et traduit une volonté de domination.

## 6) Le culte

La Prière de Muršili II, par exemple, fournit des éléments importants sur le culte des dieux hittites au XIII<sup>e</sup> siècle et nous amène à penser que dans le domaine cultuel on ne rompt pas avec la tradition.

La Prière de Muršili II à Télipinu marque l'importance de solidité du temple déjà soulignée dans les rituels de fondation examinés dans les volumes précédents<sup>170</sup>. Le temple ou la « maison du dieu »<sup>171</sup> est généralement enclose dans une enceinte avec un toit. L'expression suggère que le temple est conçu comme une habitation. De fait, l'architecture monumentale, qu'elle soit sacrée ou profane, reposait sur des principes similaires. Rien d'étonnant dans un état où le roi est en même temps le Grand Prêtre, l'administrateur du dieu de l'Orage. La « maison du dieu » (É.DINGIR<sup>LIM</sup>) a les caractères

Dès les origines, Hépat est associée, comme parèdre au dieu de l'Orage d'Alep. Elle est liée au roi et à la justice à Mari. On soulignera également les liens de déesse avec les ancêtres et les divinités infernales, comme Télipinu (voir M.C.Trémouille, *Hépat*, p.213).

<sup>170</sup> M.Mazoyer, *Histoire hittite* 1, pp. 236-240 ; *Histoire hittite* 2, pp.369-370 ; Voir également B.Sergent, *Les Indo-Européens*, Paris, 1995, pp.391-392 ; M.Mazoyer, « Remarques sur la maison du dieu », *Res Antiquae* IV, pp.249-257.

<sup>171</sup> Différents termes sont utilisés pour désigner les sanctuaires. Outre le terme « la maison de dieu », les textes étudiés mentionnent le šinapši (Prière de Muwatalli au dieu Tešub).

d'une maison qu'on agrandit par juxtaposition et création de cours et de places centrales. La forme des temples et le grand nombre de pièces indiquent que les temples réunissaient dans leur enceinte tout ce qui était utile à la vie des dieux, et présentaient, comme dans le cas du grand temple, par exemple, des salles réservées au stockage de la nourriture et de la boisson, des étables et des bergeries<sup>1</sup>, des pièces destinées à l'habitation du personnel chargé de s'occuper du dieu, ce qui met en évidence aussi les affinités entre les maisons des dieux et celles des hommes.

Deux choses semblent primordiales dans la construction : d'une part l'enracinement des structures du temple, de l'autel et du foyer, d'autre part la pureté des matériaux utilisés pour la construction. Ces deux préoccupations ont la même finalité, il s'agit de construire une habitation pour l'éternité et d'assurer sa richesse et sa prospérité. Plus tard, quand le temple sera construit, on veillera à ce que les fêtes et les rituels soient exécutés près de ces emplacements sacrés.

Les humains ne font que reproduire les gestes des dieux quand ils construisent leur temples célestes, au point qu'un texte affirme que ce sont les dieux eux-mêmes qui construisent les édifices et non les humains : « Regarde ! Le Temple que nous avons construit pour toi, le dieu -et il nomme le dieu pour qui l'on construit-, ce n'est pas nous qui l'avons construit. Tous les dieux l'ont construit » (CTH 413 Ro 38-30).

Le fait que les dieux fournissent les matériaux de construction et les travaillent assure au bâtiment une pureté inaltérable et une solidité éternelle. L'importance des fondations ne s'explique pas seulement par des raisons pratiques, mais aussi par des raisons « idéologiques et religieuses ».

Outre le temple, les textes soulignent l'importance des emplacements naturels sanctifiés. La Prière de Muwatalli concernant le culte de Kummanni évoque l'existence d'une source sacrée qui aurait été contaminée.

La Prière de Muršili II à Télipinu souligne l'importance des objets cultuels et la vénération qui les entoure. Le texte

mentionne des bols, des rhytons en argent, en or, en pierres précieuses, des statues.

A propos de la représentation du dieu, on soulignera que le dieu peut être honoré sous diverses représentations : M. Popko<sup>172</sup> mentionne un texte intéressant à cet égard : « le patient vient et honore la déesse, En plus, s'il préfère le pithos, il la fera debout debout comme un pithos. Sinon, il la fera debout comme un *huwaši*. Ou il la fera comme une statue ». Les divinités solaires sont décrites parfois comme des disques solaires et les montagnes comme des massues. On sait que les dieux sont honorés dès l'époque ancienne sous une forme anthropomorphique, mais aussi sous leur aspect zoomorphe. Ou sous l'aspect d'un objet cultuel ou d'un élément symbolisant le dieu. Halmašuit était honoré sous la forme d'un trône divinisé, Télipinu, sous l'aspect d'un chêne vert<sup>173</sup>. Mais la représentation anthropomorphe existe dès l'époque ancienne.

La statue semble vivante quand elle est habitée par le dieu. Ainsi, dans plusieurs rituels, on tente de faire entrer le dieu dans sa statue ; on introduit celle-ci dans un lieu de culte déserté par lui, comme on le voit dans le rituel célébré lors de la fête de Lawanzatiya.

## 7. La purification

Il importe que les mortels qui approchent les dieux soient totalement purs et en particulier le roi et la reine.

L'importance de la pureté des lieux de culte et des objets cultuels est soulignée dans différents textes. Ainsi dans la Prière de Muršili à Télipinu :

Des fêtes, des rituels, dans le pays hittite, de manière [pro]pre et sacrée, on t'en offre constamment ; mais dans aucun autre pays on ne

<sup>172</sup> M.Popko, *Religions*, p.140.

<sup>173</sup> Voir J.Freu et M.Mazoyer, *Histoire hittite* 1, pp.231-235.

t'en offre en plus des (nôtres). Des temples élevés orn[és] d'argent et d'or te sont consacrés, dans le pays hittite ; mais pour toi, dans aucun autre p[ays] il n'en existe en plus (des nôtres)]. Des [bols], des rhytons en argent, en or, en pierres précieuse[s], [d]ans le pays hittite te sont consacrés. Des fêtes : des fêtes du mois, des fêtes de l'année, des fêtes d'hiver, de printemps, d'automne, des holocaustes, des fêtes du *mugawar*, te sont consacrés dans le pays hittite ; en revanche, dans aucun autre pays on n'en célèbre pour toi. Ta statue, Télipinu, [c'est dans le pays hittite], qu'elle est vénérée. Mur[šili, le roi, ton serviteur], la reine, ta servante et les princes, [tes] ser[viteurs], [dans le pays hittite] (sont) scrupuleusement attentifs à ton culte tes *himma*, Télipinu, tes rituels, tes fêtes ; [ils entrepr]ennent de les célébrer sans cesse et chaque chose qu'ils t'offrent est sacrée et pure. Et tes temples, tes rhytons, tes bols, tes objets de culte sont entourés de crainte. ] est [r]ecompté. Et [à proxim]ité de tes objets, [ ] personne ne se tient. [Toi, Tél]ipinu, tu es un dieu vénérable. [Et ton nom] est vénérable parmi les noms. [et tes statues] sont vénér[ables] parmi les dieux. *Lacune*

Un lieu de culte peut être souillé, il convient de le purifier. On le voit par exemple dans La Prière de Muwatalli concernant le culte de Kummanni<sup>174</sup> :

Si quelque montagne ou quelque sanctuaire *šinapsi*, un lieu sacré, a été profané et qu'il a présenté une plaidoirie à Tešub, voi[ci] que [moi,

<sup>174</sup> E.J.Buis, « Droit et religion en Asie Mineure : autour de la reconsecration comme sanction juridique chez les Hittites, *Res Antiquae* IV, pp.171-188.

« Mon Soleil » Muwatalli], je vais y apporter réparation dès maintenant. En ce qui concerne les villes habitées, on se rendra dans les ville où existe un sanctuaire *šinapši* a[fin d'y apporter réparation], on le reconstruira conformément (à la cérémonie) de la resacralisation, et si quelques lacunes existent, [on] resacrera[lisera] d'après ce qu'on connaît. S'il s'agit de villes désertes dans lesquelles il existe un *šinapši*, on entreprendra la construction de tels (bâtiments) de la même [manière que l'on continue] d'en [construire] pour elles. Si quelque ville ou quelque maison [à Tešub, mon maître, ] cause un préjudice, ô dieu, n'en tire pas vengeance, auprès de la ville (ou) auprès de la maison et que cela [ ] n'en tire pas vengeance dans le pays ; [en outre, regarde], Tešub, mon maître, le pays avec des yeux bienveillants.

Si quelqu'un a renversé le trône de Tešub (ou) une stèle sacrée, ou si quelqu'un a bloqué un point d'eau sacré, alors... je le redresserai. Mais ce que je ne trouverai pas (ou) ce que je ne découvrirai pas sur un document écrit [ ] ou ce que un grand magicien ne me le dit [pas], ô dieu, explicite-moi cette parole grâce à un songe [ ] je réparerai et j'observerai la parole divine. Puisse le dieu de l'Orage, mon seigneur, [rader le pays avec des yeux bienveillants de nouveau], et puissent [la santé], la paix, le bien-être, le développement, la croissance venir de nouveau dans le pays hittite.

Il peut être nécessaire de purifier le dieu lui-même. Cette thématique qui apparaît dans le Mythe de Télipinu<sup>175</sup> se

<sup>175</sup> M.Mazoyer, *Télipinu*, pp.132-149.

retrouve dans La Prière de Muwatalli concernant le culte de Kummanni. Les dieux ou les hommes peuvent avoir commis une offense à l'égard d'un dieu<sup>176</sup>.

Si quelque dieu du pays a irrité Tešub, que les dieux Anunnaki réconcilient Tešub ave[c] ce dieu. Que Tešub considèrent, en outre, le pays avec un regard conciliant et que, dans le pays, règnent le bien, la concorde, le bien-être, la fertilité, l'abondance (et) la prospérité. Si des montagnes, des rivières, des puits (et) des points d'eau ont irrité Tešub en quelque domaine, que maintenant les Anunnaki réconcilient Tešub avec les montagnes, les rivières, les puits (et) [les fontaines ;] Que Tešub, mon maître, regar[de] en outre, le pays d'un regard concili[ant et] que ce qui a été énuméré précédemment se produise dans le pays.

Les mortels peuvent être responsables de négligences cultuelles, de reniement ou de la transgression d'un serment.

Il s'agit alors de rétablir une situation difficile en purifiant le dieu, l'agent cultuel ou le lieu sacré qui ont été souillés. Les rituels de purification sont disparates et sont souvent marqués par l'influence du Kizzuwatna.

<sup>176</sup> Dans les Mythes d'époque Vieux-Hittite une origine divine ou humaine de la faute semble être en jeu. Dans le Mythe de Télipinu, les hommes semblent responsables de la faute, dans le Mythe de la disparition du dieu de l'Orage, ce sont les dieux qui sont responsables du départ du dieu. Dans le Mythe de la Disparition du Soleil, les dieux sont de nouveau responsables du départ du Soleil (M.Mazoyer, *Télipinu*, pp.113-116, 163-164).

## Conclusion

Plutôt que de voir dans l'évolution de la religion, à l'apogée de l'empire, une colonisation du nord de l'Anatolie par le sud, du fait notamment du déplacement de Muwatalli à Tarhuntašša, nous pensons, comme E. Laroche, que les intellectuels hittites responsables des cultes ont été chargés « d'unifier, de niveler, de standardiser le peuple divin des provinces en l'alignant sur celui de la capitale »<sup>177</sup>. Cette volonté d'homogénéisation a été rendue possible par une ouverture aux cultes qu'on voulait assimiler, mais aussi à une affirmation d'une identité cultuelle. Ce grand rassemblement était une nécessité impérieuse pour une société qui voulait gérer un territoire d'une dimension considérable dont la diversité était la caractéristique essentielle. Cette homogénéité ne doit pas dissimuler l'hétérogénéité des cultes et des modes de pensée que le pouvoir royal a tendu à faire disparaître autant que faire se peut.

Ce qui nous frappe, quand nous sommes confrontés à la période que nous étudions, c'est le conservatisme de la religion, qui a gardé les structures qui organisent la pensée religieuse aux siècles précédents. Le Mythe de Télipinu, imaginé à la fin de l'époque Vieux-Hittite, sert toujours de cadre à la pensée et à l'organisation religieuse. Les nouveaux apports rendus nécessaires par l'extension de l'empire hittite semblent dans une certaine mesure superficiels et n'entachent pas fondamentalement la structure de la religion hittite mise en œuvre dès l'époque du Grand Roi Télipinu. L'ouverture à la religion du sud de l'Anatolie semble coïncider avec une volonté d'intégration. Elle se manifeste notamment dans l'apparition de dieux personnels en relation avec le sud de l'Anatolie, le rôle accru accordé à Hépat et à Šarruma qui tendent à se substituer dans des conditions particulières pour chacune de ces divinités à la déesse solaire d'Arinna et à Télipinu, la place réservée à *IŠTAR* est un autre élément confirmant l'influence du Kizzuwatna ainsi que l'existence de rituel fortement marqué par un phénomène d'hourritisation.

---

<sup>177</sup> E.Laroche, *Panthéons*, p.850.

Le témoignage des Prières, des rituels et des traités montre que la religion traditionnelle n'était pas un vestige du passé ni un ensemble incohérent. Elle apparaît comme un groupe de pratiques et de pensées parfaitement cohérent dans lequel chaque divinité doit être imaginée en relation avec les autres divinités et chaque usage liturgique associé à un ensemble de rituels.

